

Marie-Pierre Souchon

Un très vieux village

Essertines-en-Châtelneuf

(notes d'histoire)

Village de Forez

Montbrison

2003

Mes vifs remerciements vont à Messieurs Claude et Armand Viillard, à Madame Marie Epinat, à Monsieur l'Abbé Mouterdre, à Madame Josette Martin, pour le prêt de précieux documents sans lesquels ce fascicule n'aurait pu voir le jour.

Merci également à Monsieur Joseph Barou et à toute l'équipe de *Village de Forez* qui m'ont aidé dans la mise en forme du texte et qui ont contribué à sa rédaction et à son illustration.

Un très vieux village

Essertines-en-Châtelneuf

Lieu de promenade favori des Montbrisonnais, Essertines-en-Châtelneuf, comme une belle à son balcon, domine la plaine du Forez. A une quinzaine de km seulement de la ville, mais à sept cents mètres d'altitude moyenne, Essertines s'ancre sur les premiers contreforts des montagnes du Soir, plateaux bordiers de la Trézaillette et du Vizézy. Le Vizézy, *Seine de Montbrison*, partage d'ailleurs le territoire communal en deux sections de superficie sensiblement égales. Une quinzaine de hameaux s'éparpillent entre six cents et huit cent cinquante mètres d'altitude. La vallée sauvage n'abrite guère que le hameau d'Essertines-Basses et, tout à l'aval, là où elle s'élargit un peu, les quelques maisons de la Guillauche.

Les hameaux donnent à cette vaste commune de mille cinq cent vingt hectares, une physionomie en quelque sorte éclatée. Chacun d'eux ne regroupent que quelques maisons, pour la plupart fort anciennes : toits de tuiles romaines en argile, brunies ou lessivées par le temps ; murs épais de pierres granitiques grossièrement appareillées, dont quelques-unes, de réemploi, sont parfois ornées d'un *San Piero*¹ ; linteaux de fenêtres, délicatement sculptés, en courbes élégantes, contrastant avec l'austérité des demeures : la commune d'Essertines est un très vieux village, qui porte les stigmates de son passé.

Sur la rive droite du Vizézy, les hameaux se succèdent en grand nombre : la Guillauche, le Champ du Plat, Eyrieux, les Faux, l'Ollagneraie, le Chevallard, les Gouttes, les Revers, les Farges, Trezailles, Arcy, les Grandes Terres, la Villette, Essertines-Hautes (le bourg), Sagnes-Basses, Essertines-Basses (la forteresse).

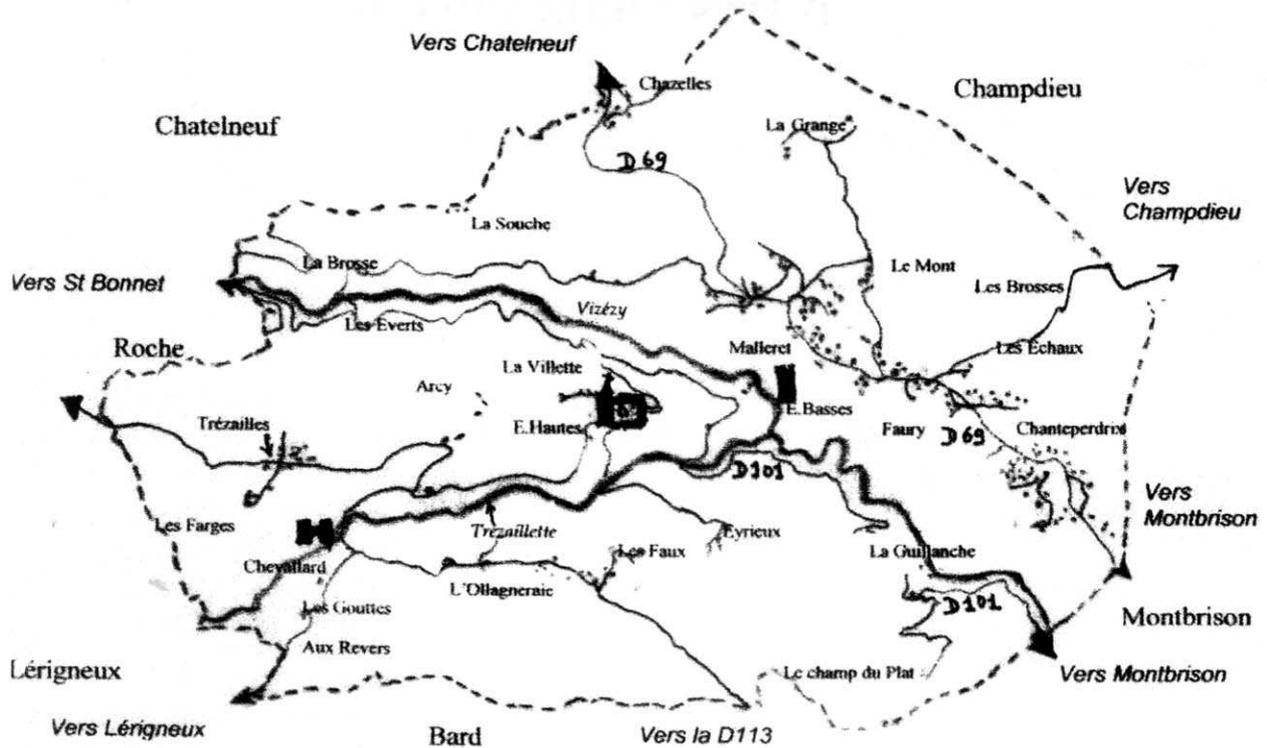
Sur la rive gauche, les hameaux sont un peu moins nombreux, mais tout aussi anciens : la Brosse, les Sagnes, Chazelles, la Grange, le Mont, Faury, les Brosses, Chante-Perdrix (anciennement Font-de-Perdrix).

Comme nous le verrons par la suite, et surtout grâce aux recherches de l'abbé Epinat, ces hameaux ont tous une histoire qui leur est propre. On peut déjà remarquer que dans les textes anciens, en patois local, le terme de *hameau* n'existe pas. Le terme de village est souvent usité à leur sujet, alors que, *stricto sensu*, le terme de village ne devrait désigner que le chef-lieu de la commune : Essertines-en-Châtelneuf, où se trouvent l'église et la mairie, appelé souvent Essertines-Hautes, en opposition à Essertines-Basses, dans la vallée du Vizézy, où se trouve la forteresse du bourg.

Si certaines communautés rurales, en effet, ont pu, comme Ecotay, Lavieu, Montarcher, s'organiser autour d'un noyau groupant église paroissiale, bourg, et château, il en va autrement à Essertines ; ici, la dissociation est nette entre le chef-lieu dit le bourg, ou Essertines-Hautes, situé sur le plateau, et la forteresse piquée en contre-bas sur le Vizézy : Essertines-Basses.

¹ Saint Pierre : statue ou figure assez fruste ornant murs ou façades ; le *Bulletin de la Diana* a consacré une notice au Saint Pierre du hameau des Faux, tome II, p. 122-125 (août 1882).

La commune d'Essertines en Chatelneuf



Situation dans le département de la Loire



Population en 2002 :

606 habitants

Superficie :

1519 hectares

Maire :

Henri Meunier
Agriculteur au Chevillard

On a pu débattre de l'antériorité du bourg et des hameaux des plateaux sur la forteresse qui abritait, elle aussi, un hameau dans ses murs. Pour l'abbé Epinat, il ne fait aucun doute que l'implantation du bourg et des principaux hameaux ont précédé la construction de la forteresse : l'étymologie du nom d'Essertines parle d'elle-même : les "essarts", ce sont les défrichements effectués par les hommes du haut Moyen Age. Par ailleurs, le nom de certains hameaux invite à reculer au tout début du Moyen Age l'occupation des plateaux : dans le terrier² du Chevallard, le hameau de Trézailles est qualifié à plusieurs reprises de *villa de Trézailles*, comme si le notaire ou les répondants avaient conservé le souvenir de cette unité d'exploitation gallo-romaine ou carolingienne.

Dès le X^e siècle probablement, le bourg d'Essertines, déjà centre de la paroisse, comportait l'église paroissiale et un petit prieuré bénédictin, dépendant de l'abbaye de Manglieu (Puy-de-Dôme). Ce prieuré fut rattaché à celui de Champdieu en 1480, à condition - privilège accordé à perpétuité - que quatre pauvres vieillards d'Essertines aient le droit d'être admis à l'hospice de Champdieu, fondé en 1500. Un manuscrit, toujours déposé en mairie d'Essertines, daté de 1500, évoque en termes très détaillés cette fondation³.

Le prieuré et son église ont disparu. On en a cependant retrouvé les fondations jusque sous le cimetière d'Essertines⁴. L'église qui se trouve actuellement au bourg d'Essertines, remonte au XV^e siècle, mais les deux petites chapelles, de part et d'autre de l'entrée, rappellent les plans de l'ancienne construction. L'abbé Epinat, enfant du pays, la présente ainsi dans un article paru dans *Paysan de la Loire*, le 10 octobre 1957 :

L'église paroissiale est fort originale. Une "galinière", porche voûté, précède le portail occidental, très sobre. Il ouvre sur un transept roman, flanqué de deux chapelles latérales, et qui portent un clocher trapu ; d'élégantes baies géminées, aux chapiteaux d'une facture très ancienne, aèrent l'étage supérieur de ce dernier. Cette partie de l'église remonte aux XII^e et XIII^e siècles. La nef et le chœur sont du XV^e siècle.

En 1468, l'église d'Essertines est qualifiée de "toute neuve et toute jolie". Ampleur de la nef, robustesse et élégance des piliers dont les demi-colonnes engagées s'épanouissent dans les nervures des arcs soutenant les voûtes, élancement des baies du chevet, tout ajouré, la beauté de l'édifice réside dans cette harmonie des lignes verticales et l'ingéniosité dont fit preuve le maître d'œuvre pour raccorder cette nef flamboyante au transept roman. On savait bâtir.

*

* *

La forteresse d'Essertines, le château d'Essertines-Basses, remonterait, lui, au XI^e ou XII^e siècle. C'est dans le testament d'Albert de Thizy qu'il est mentionné pour la première fois. Entre 1203 et 1215, ce personnage, pourvu de droits seigneuriaux en Forez et en Lyonnais, lègue à Albert de Sury *sa maison d'Essertines, la mure (ruine) qui est au-dessus de la chapelle, et tous ses droits sur Essertines, exception faite de sa part de droits sur la tour et la courtine d'Essertines qu'il donne au comte de Forez*⁵, alors Guy IV, peut-être coseigneur avec lui de cette forteresse.

Au début du XIII^e siècle, il existait donc à Essertines-Basses une agglomération déjà ancienne : on y voit des ruines, une chapelle, un poste fortifié qui contrôlait le pont sur lequel la route de Montbrison à Roche franchit la rivière.

² Terrier : registre contenant l'état des droits (redevances, obligations diverses) attachés à une terre, une seigneurie ou une abbaye.

³ Voir la troisième partie de ce fascicule.

⁴ Il s'agit de l'ancien cimetière qui était situé sur la place, juste devant l'église.

⁵ *Chartes du Forez* n° 605.

On peut s'interroger sur les raisons qui poussèrent les hommes à occuper ce site qui, hormis la présence d'une source assurant la survie en cas de siège, offre plus d'inconvénients que d'avantages : ce n'est pas un carrefour commercial. Pour les habitants des hameaux des plateaux, la ville proche de Montbrison est plus facilement accessible par les sentiers et les chemins qui courent sur les plateaux et en dévalent les pentes raides, que par la route qui suit le Vizézy.

Par ailleurs, le terroir agricole est particulièrement ingrat : la rivière n'est bordée que par un très mince ruban alluvial, discontinu, et sur les pentes qui la dominent, la terre arable, en pellicule très mince, est déchiquetée par le squelette rocheux.

Pourtant, ces pentes, en des temps lointains, ont été aménagées pour la culture : les terrasses étagées en témoignent, même si beaucoup disparaissent aujourd'hui sous la végétation, et si les murs de soutènement, écroulés, sont devenus des chaos de pierres. Une motivation très forte a donc incité les hommes à s'accrocher à un territoire aussi ingrat. Pour expliquer l'acharnement des hommes, l'abbé Epinat envisage deux hypothèses :

- o La première hypothèse concernerait un phénomène de surpopulation : *Les pauvres diables qui fondèrent le village d'Essertines-Basses, ne durent se fixer là qu'en désespoir de cause. La disette de bonnes terres devait être grande, pour s'attaquer à ces pentes très déclives où la construction et l'entretien de ces minuscules lopins de terre arable (« Terres si grandes qu'un ouvrier pouvait en moissonner sept avant déjeuner, » disaient par ironie les gens du plateau), exigèrent une extraordinaire dépense d'énergie⁶. Cependant, aux yeux de l'abbé Epinat, cette hypothèse ne tient pas. Il fait remarquer qu'aux époques où la commune fut la plus peuplée, au XVI^e, au XVII^e, voire la deuxième moitié du XIX^e, ces terres étaient déjà abandonnées et retournées à la friche, comme en attestent les registres de catholicité, les terriers ou les matrices cadastrales pour le XIX^e. L'aménagement cultural de ces versants est donc très ancien, et remonterait à une époque encore antérieure.*
- o D'où la deuxième hypothèse : l'insécurité qui sévissait à l'état endémique au Moyen Age. On connaît mal l'histoire des invasions des IX^e et X^e siècles, dans nos régions. Normands ou Sarrasins ? Qu'importe le nom que l'on donne aux hordes pillardes qui surgissaient à l'improviste et qui écumaient les campagnes : *La plaine du Forez dut les subir. D'où les exodes de paysans cherchant refuge dans la montagne. Les bons emplacements étant occupés, ils durent se contenter des laissés pour compte. Un petit groupe put ainsi venir se fixer à Essertines-Basses⁷.*

Ainsi la forteresse n'aurait été construite que pour assurer la sécurité des hameaux voisins : *Du sommet de la tour, on apercevait le pic de Saint-Romain-le-Puy, dont les signaux d'alerte pouvaient prévenir du danger et permettre de prendre à temps des mesures de défense.*

Dans la deuxième partie de cette étude sur Essertines, dans le chapitre réservé à l'abbé Epinat et à ses articles du *Pont* - journal paroissial - nous verrons la présentation qu'il fait de cette forteresse : *Le chi de la tou*. Il la décrit comme une construction fort modeste, un simple donjon carré (dont il ne subsiste rien), flanqué d'une chapelle (la chapelle Saint-Etienne), défendu au nord par des escarpements, excellente protection naturelle. Au sud, l'entrée du donjon est protégée par une petite cour. A quelque distance, à l'est et au sud, une deuxième enceinte cerne la première. Une porte voûtée, surmontée de mâchicoulis donne accès à une avant-cour qui forme l'esplanade, à l'ouest de la chapelle. Celle-ci est directement adossée aux murailles orientales de l'avant-cour⁸.

L'abbé Epinat publia, par ailleurs sur cette forteresse un article un peu plus fouillé, dans le *Bulletin de La Diana* en 1954, article qui éveilla la curiosité de chercheurs d'un groupe d'archéologie médiévale de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). A leur

⁶ Abbé Epinat : "Histoire d'un village : Essertines-Basses", *Bulletin de la Diana*, n^{os} 4, 5, 6, 7, tome XXXII.

⁷ *Ibidem*.

⁸ Voir dessin p. 29

initiative, une première prospection est effectuée dès l'automne 1970, suivie, de 1973 à 1991, de dix-sept campagnes de fouilles, pour compléter et raisonner les observations de l'abbé Epinat⁹.

Ainsi, madame Piponnier, directeur des fouilles, pense pouvoir expliquer de façon plus complète, plus large, l'existence, en cet endroit si défavorisé, du château d'Essertines. Elle inscrit la construction du château dans un contexte de luttes entre les seigneurs de Couzan, les Dalmas, inféodés aux Beaujeu, et les comtes du Forez. Ces deux familles rivales s'installent dans notre région, à peu près à la même époque, dans la seconde moitié du XI^e siècle. Les Dalmas, de Couzan, s'implantent au nord du département, à la fois dans la plaine et dans les monts du Soir. Pour fonder leur château, les comtes de Forez choisissent Montbrison, une butte volcanique au débouché du Vizézy. A l'arrivée de ces seigneurs, les défrichements sur les plateaux sont en cours depuis le X^e siècle et leur peuplement se fait progressivement. Cette zone prend alors une importance accrue : les seigneurs veulent s'assurer une domination sur les espaces défrichés, source de nouveaux revenus. Les luttes constantes, pendant tout le XII^e et le XIII^e siècle entre les Dalmas de Couzan et les comtes du Forez incitent les deux protagonistes à renforcer leur réseau de forteresses. C'est ainsi qu'auraient été construits les châteaux d'Essertines et de Chateauneuf (sur le mont Sémiol, également disparu). Ils auraient été conçus pour défendre l'approche du château comtal du côté occidental et assurer la domination des comtes de Forez sur les espaces défrichés. Ultérieurement, des maisons fortes et des maisons nobles fortifiées, comme le Chevallard, densifient ce réseau de forteresses (fin XIII^e, XIV^e et même XV^e siècle).

Les campagnes de fouilles menées par madame Piponnier permettent d'aller bien au-delà de la description un peu sommaire mais déjà critique du château lui-même par l'abbé Epinat. madame Piponnier, comme l'abbé Epinat, souligne la modestie de l'ouvrage, et, comme lui, relève les inexactitudes du dessin de Guillaume Revel, notamment sur la chapelle, dont le clocher ne ressemble en rien au clocher véritable. Mais les recherches menées par les archéologues très scientifiquement (étude stratigraphique des sols, du mobilier céramique, des vestiges osseux, du verre, des objets en métal, os ou pierre, des monnaies...) permettent d'aller beaucoup plus loin dans la description du château, dans son histoire, dans ses fonctions¹⁰ :

- Dans sa description : le premier donjon aurait été une tour à peu près carrée, aux murs d'un mètre d'épaisseur. La surface habitable au sol aurait été de vingt-cinq mètres carrés. Cette tour aurait comporté un ou plusieurs étages, comme l'attestent des trous de calage de piliers en bois qui soutenaient une poutre centrale, support axial du plancher de l'étage, desservi probablement par un escalier de bois.
- Dans son histoire : les fouilles établissent avec certitude que ce donjon a été incendié et totalement détruit, puis reconstruit à deux reprises. Les circonstances de ces drames restent inconnues. Le premier donjon fut vraisemblablement un site défensif et une résidence de soldats : des clous de ferrures très nombreux attestent la présence de cavaliers en ce lieu. Ce donjon domine la vallée du Vizézy aux XII^e et XIII^e siècles. Le XIV^e voit apparaître, après incendie, un nouveau donjon mieux aménagé, plus vaste, sur une plate-forme élargie. Les fonctions du donjon sont encore militaires : les fouilles ont livré des pointes de carreaux d'arbalètes, des maillons de cottes de mailles, des fragments de trompes d'appel en argile utilisées par le guet à cette époque.
- Mais le donjon révèle, en plus, des fonctions administratives : la découverte d'un anneau sigillaire, d'un stylet pour écrire sur tablette de cire, de poids monétaires pour vérifier les paiements, laissent supposer la présence dans le château d'un représentant du pouvoir

⁹ Cf. *Document d'archéologie en Rhône-Alpes*, n° 8 : *Le château d'Essertines-Basses*, sous la direction de Françoise Piponnier, Lyon, Service régional de l'archéologie en Rhône-Alpes, 1992.

¹⁰ Cf. : DARA n°8, "Le château d'Essertines", ouvrage déjà cité.

comtal, une sorte d'intendant, chargé de percevoir les redevances seigneuriales, au nom du comte de Forez.

Le deuxième incendie, à la fin du XIV^e, ne signe pas l'abandon du château. Il fut encore reconstruit ; une monnaie de Charles VIII, retrouvée parmi les débris de la dernière toiture, situe son abandon dans les dernières années du XV^e, ou au début du XVI^e. A partir de cette époque, la forteresse a été l'objet d'une destruction presque complète. Peu de matériaux de démolition ont été retrouvés sur place. Ils ont dû, pour la plupart, être réutilisés dans les maisons construites ou réaménagées, aussi bien dans l'enceinte fortifiée du château que plus loin, dans le fond de la vallée. Seule la chapelle est restée intacte, probablement parce qu'elle garde son rôle de lieu de culte : elle est utilisée en église annexe, au moins jusqu'à la Révolution, par les habitants des maisons groupées au pied du château fantôme, et reste, à nos jours, le seul édifice conservé sur le site d'Essertines-Basses.

Madame Piponnier, tout comme l'abbé Epinat, relève les inexactitudes du dessin de Guillaume Revel, tant en ce qui concerne la chapelle que les enceintes du château. Elle les attribue à des maladresses du dessinateur, gêné par la complexité des lignes de perspective, sur le terre-plein exigü qui porte le château. Madame Piponnier souligne cependant l'importance de l'*Armorial* de Guillaume Revel et rappelle que cette représentation fait partie d'un recueil établi vers 1445, à la demande du duc de Bourbon, à qui appartenait le Forez désormais. Ce dessin représenterait donc la forteresse dans sa dernière apparence, avant sa destruction complète, restée mystérieuse, fin XV^e, début XVI^e.

*

* *

Les recherches archéologiques de madame Piponnier et de son équipe ont porté presque exclusivement sur le château d'Essertines. Le temps, les crédits ont manqué pour une étude des maisons entourant le château. Pour l'étude de ce type d'habitat, nous en restons donc au travail remarquable de précision de l'abbé Epinat, publié dans le *Bulletin de La Diana* en 1954.

A l'intérieur des remparts se regroupent des maisons, en nombre variable suivant les époques. Les restes de ces maisons abondent, mais sont peu instructifs. Il est difficile de distinguer l'âge de ces constructions grossières. Toutefois, le site relevait en majeure partie, sinon en totalité, de la seigneurie du Chevallard, dont le terrier¹¹ fut renouvelé au XV^e siècle : ce terrier permit à l'abbé Epinat une reconstruction érudite, quasiment scientifique, du cadastre, à l'intérieur et aux abords immédiats des remparts. Il n'est pas dans notre propos de rapporter ici le détail de ce savant travail. Il nous suffit de savoir que les maisons n'étaient pas régulières et s'imbriquaient les unes dans les autres. Les chemins n'étaient pas orientés suivant les points cardinaux : le plus important était le chemin de la Porte de la Barrière à l'église Saint-Etienne qui court d'est en ouest ; sur lui sont branchés plusieurs chemins secondaires, bordés de maisons. Il y a aussi des places, des vignes et des jardins.

L'abbé Epinat¹² évalue à une bonne trentaine le nombre des maisons vers 1440 : maisons modestes de vingt à vingt-cinq mètres carrés au sol, avec rarement un étage. A celles-ci, s'ajoutent une dizaine d'autres, en bordure "du grand chemin d'Essertines à Montbrison". C'est donc une population d'environ 150 âmes qu'aurait compté Essertines-Basses vers 1440 : c'eût donc été, de très loin, le plus gros hameau de la paroisse qui, mieux que le bourg, aurait dû tenir lieu de chef-lieu.

Il n'en fut rien. Pourquoi ? La réponse naît de l'interrogation suivante : de quoi vivaient tous ces gens, sachant la nature des sols et l'extrême indigence des ressources agricoles ? Pour l'abbé

¹¹ Terrier du Chevallard 1427-1490. Signé de Marcilly, copie XV^e ; archives de la Diana.

¹² *Histoire d'un village : Essertines Basses*, déjà cité.

Epinat, la réponse, qui s'appuie sur les enseignements du terrier du Chevallard, est simple : dès le XV^e siècle, ce gros village n'était, en réalité, qu'un simple hameau, de la taille des autres. A l'intérieur des remparts, l'espace couvert par les maisons était habituellement désert : ce n'était qu'une cité-refuge. A l'appui de ses dires, l'abbé Epinat rappelle que, d'après le terrier du Chevallard, seuls quatre propriétaires sont qualifiés "d'habitants d'Essertines" (c'est-à-dire d'Essertines-Basses). Les autres, propriétaires de maisons, granges, étables et d'un domaine où ils résident habituellement, sont, en fait, des étrangers à Essertines-Basses dont ils sont parfois fort éloignés : ils habitent les hameaux des plateaux, les Gouttes, Trézailles, Eyrieux, les Brosses... Ces propriétaires ne possèdent ici qu'un pied-à-terre, abri en cas d'alerte, souvent en ruine, d'ailleurs. Pour deux ou trois maisons habitées en permanence, le plus grand nombre restent vides, au milieu du XV^e siècle. A la fin du XVI^e, l'abandon devait être complet.

Aux siècles suivants, le village d'Essertines-Basses se développe un peu, non à l'abri des remparts, mais dans le fond de la vallée, aux pieds des fortifications, sur le chemin d'Essertines à Fauray (Forys). Les habitants ne pouvaient se contenter des maigres ressources du terroir. Ils exerçaient donc de petits métiers tels que meuniers, charpentiers, maréchal, tailleurs d'habits. L'artisanat est une nécessité qui s'accroît au XVII^e : entre 1661 et 1672, les registres de catholicité¹³ mentionnent neuf ou dix ménages de tisserands, trois charpentiers, un maréchal, un meunier, trois laboureurs... et un cordonnier-joueur de viole, le jeune Mathurin Ferrand, décédé à vingt-sept ans...

Tous ces artisans possèdent quelques lopins de terre, mais les rendements sont insuffisants pour nourrir une famille : un métier d'appoint, qui peu à peu devient l'activité principale, se révèle indispensable. "Essertines-Basses est un village, non peut-être de pauvres, mais de très petites gens". La position du hameau est, par ailleurs, avantageuse pour les artisans : les paysans des plateaux (Forys, Malleret, Chazelles, Trézailles...) préfèrent passer commande à un artisan d'Essertines-Basses plutôt que d'entreprendre un "voyage" jusqu'à Montbrison.

A la fin du XVIII^e, le rôle de la taille et des subsides de 1789 mentionne une douzaine de foyers. Les professions révèlent une nouvelle orientation de l'économie : les petits métiers ne rendent plus et disparaissent. La concurrence des articles sortis des manufactures, alors en plein essor, est peut-être pour beaucoup dans la disparition des tisserands. Plus de laboureurs non plus. Mais, en revanche, abondance de journaliers et de meuniers : c'est peut-être un indice des profondes transformations que subissent les pratiques culturelles, du remplacement de la jachère par des cultures sarclées, avec un peu de retard dans notre région.

L'introduction de la pomme de terre, dans le cycle d'assolement, l'accroissement du rendement en grain, exigeaient une main-d'œuvre plus abondante : binage, buttage, arrachage des pommes de terre à la pioche ; moissons et battage au fléau pendant l'hiver ; pratique très ancienne de l'étêtage des pins qui, tous les quatre ou cinq ans, donnent des fagots livrés aux boulangers de Montbrison : tout cela procure du travail aux journaliers d'Essertines-Basses dont les terres arables sont réduites et les récoltes, sur ces côtes en adret, plus précoces que sur les plateaux. D'où la possibilité pour eux de louer leurs bras dans des fermes plus importantes.

A la même époque, les moulins se multiplient, aussi bien sur la Trézaillette que sur le Vizézy : moulins à farine, bien sûr, mais aussi moulins à colza, culture très répandue dans la paroisse jusque vers la fin du XIX^e ; moulins à foulon¹⁴ pour assouplir le "droguet"¹⁵ ; moulins à faire du "brut" ou de la "mécliai", suivant le terme local, mélange de seigle et d'avoine où son et farine ne sont pas séparés et destinés à l'alimentation du bétail...

¹³ Registre où sont consignés, par les curés de paroisse, les baptêmes, mariages, enterrements.

¹⁴ Fouler un tissu : assouplir une étoffe par des opérations de pressage et de battage.

¹⁵ Droguet : étoffe de laine et de fil, de bas prix.

Pour autant, la prospérité ne vient pas : la moyenne des impositions reste très faible, plus faible que dans les autres hameaux de la paroisse, tandis que le surpeuplement paraît manifeste. A la veille de 1789, d'après les actes de catholicité, le hameau aurait compté vingt-quatre enfants de moins de quinze ans, répartis entre dix familles... On peut certainement évaluer la population totale à au moins soixante-cinq personnes....

Essertines-Basses n'arrivera jamais à trouver son équilibre économique et démographique. Aussi le XIX^e voit-il le déclin, puis la mort du hameau. Les unes après les autres, les maisons ferment ; le coup de grâce est porté par le développement des voies de communication qui marginalisent le hameau à la fin du siècle : vers 1860, *la Route nouvelle*, de Montbrison au bourg d'Essertines, est mise en service : elle ne dessert pas Essertines-Basses. Pour atteindre le hameau, il faut emprunter un petit sentier, indiqué par le panneau vert et blanc des Monuments Historiques. La création de cette route signe l'arrêt de mort du hameau : son dernier habitant disparaît en 1980.

*

* *

Pour autant, ce décès ne profite pas à Essertines-Hautes : le bourg, au XX^e siècle, est victime, à son tour de l'aménagement du réseau routier. En effet, la *Route nouvelle* de Montbrison à Essertines, sur le versant droit du Vizézy, tracée précocement vers 1860, tortueuse et étroite, se révèle dangereuse surtout en hiver lorsque, après la Seconde Guerre mondiale, la circulation s'intensifie.

Aussi, sur le versant gauche du Vizézy, une autre route est-elle tracée qui relie cette fois le hameau de Malleret à Montbrison : cette route est large, bien dessinée, beaucoup plus sûre pour les automobilistes... Mais il n'y a toujours pas de pont pour relier les deux rives du Vizézy : c'est donc au tour du bourg d'Essertines de se trouver à l'écart d'une voie privilégiée. Si l'on se souvient, par ailleurs, que le versant gauche est exposé au sud-sud-est, et par conséquent plus ensoleillé, moins austère que le versant droit, on comprend mieux le délaissement progressif du bourg : lentement le bourg se meurt...

En 1980, témoigne madame Ladret, secrétaire de mairie, il n'y avait plus au bourg que trois personnes. Plus d'école, plus de bar-tabac-épicerie... et tant de maisons vides ! Tandis qu'à Malleret, les maisons anciennes sont toutes habitées, et les maisons neuves ne cessent de sortir de terre. Le bourg d'Essertines garde cependant son église et sa mairie, hommage rendu à son ancienneté vénérable.

Ce XX^e siècle fut cruel pour ce vieux village d'Essertines : mort d'Essertines-Basses, agonie d'Essertines-Hautes et , comme dans beaucoup de villages français, tant de douleurs liées aux guerres... La commune d'Essertines-en-Châtelneuf donne vingt et un de ses garçons lors de la Première Guerre mondiale, un seul lors de la Seconde, mais beaucoup d'entre eux reviennent marqués à vie par les prisons allemandes ou le S.T.O. Tous portent des noms qui, depuis des siècles, sont ceux des enfants de la commune : Baudou, Clairet, Poyet, Viillard, Epinat... Des familles en furent brisées à jamais.

Aux malheurs de la guerre s'ajoute, à la fin du siècle, le déclin démographique de l'ensemble de la commune. L'absence d'industries et de commerces, l'attraction de Montbrison, tout proche, expliquent en partie ce déclin. Il est précipité par l'abandon de fermes trop exigües pour être rentables, l'exode des ouvriers agricoles et des artisans vers la ville : de 702 en 1886, la population s'effondre à 357 habitants seulement en 1968, taux le plus bas qu'elle ait jamais connu.

La commune d'Essertines-en-Châtelneuf semble alors bien près de sa fin. Mais ce vieux village va encore nous surprendre¹⁶ : en ce début du XXI^e siècle, la commune fait preuve d'un sursaut de vitalité étonnant dont témoignent les résultats du recensement de 1999 : au 8 mars 1999, Essertines-en-Châtelneuf compte 587 habitants, (en réalité 606, mais certaines personnes, comme les étudiants, ayant un domicile hors de la commune, ne sont pas pris en compte par l'I.N.S.E.E.).

Depuis 1975, la commune a ainsi gagné 227 habitants, soit par un excédent naturel : plus de naissances que de décès (44 naissances contre 37 décès), soit par l'excédent des entrées sur les sorties de population (+ 59 personnes) : la commune redevient attractive ; les "rurbains", ceux qui travaillent en ville, mais vivent à la campagne, la plébiscitent. Ce dynamisme nouveau revitalise toute la commune : avec ses quarante élèves, l'école de Malleret fait le plein et la mairie doit aménager de nouveaux locaux.

La quasi-totalité des maisons de la commune sont désormais habitées : au dernier recensement, sur un total de 258 logements, seuls 13 sont déclarés vacants. Plus de maisons vides au bourg qui compte maintenant une quarantaine d'habitants. Bien plus, ces logements sont, en grande majorité, des résidences principales : sur tout le territoire de la commune, il n'y a que trente-neuf résidences secondaires ou occasionnelles, et au bourg même, deux seulement.

Aussi les progrès d'aménagement de la commune font-ils un saut qualitatif et quantitatif : le bourg devient coquet, enterre ses lignes aériennes, améliore les canalisations, rénove la voirie. Des éclairages publics, efficaces et élégants, permettent une circulation nocturne plus aisée, jusque dans des hameaux relativement éloignés, comme l'Ollagneraie. L'église d'Essertines bénéficie d'un éclairage qui met en valeur la sobriété de son clocher roman. Bientôt un traitement paysager de l'agglomération viendra estomper l'austérité du vieux village.

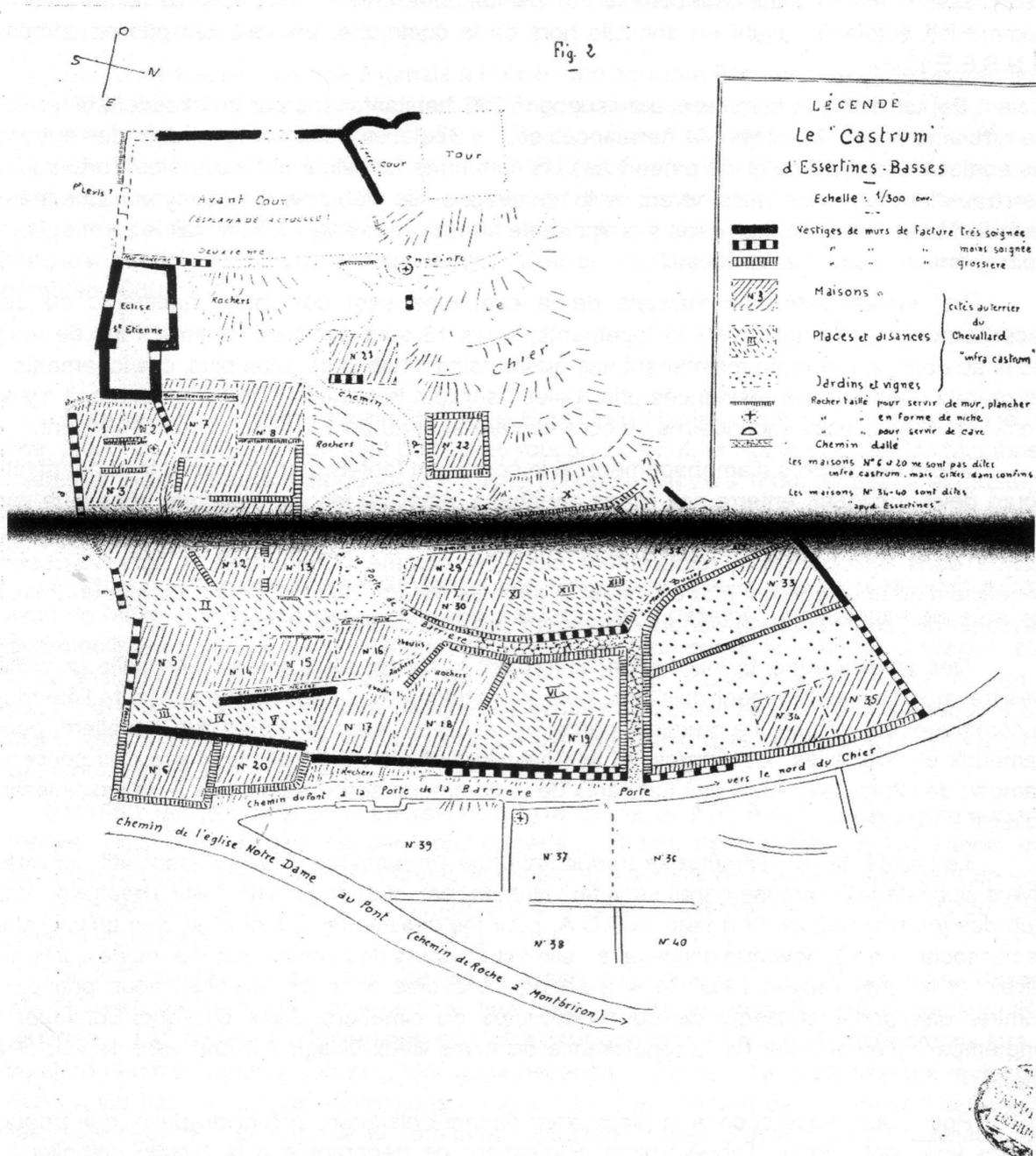
Des investissements lourds sont entrepris : la mairie s'est dotée d'une salle polyvalente. Des travaux d'assainissement collectifs, pour le traitement des eaux usées sur toute l'étendue de la commune, ont débuté. La première phase est achevée, avec la station du Chevallard, pour les hameaux de Trézailles, les Farges, et le Chevallard. Avec la deuxième phase, qui concerne le hameau de Chazelles, 90 % des habitants de la commune seront raccordés à un assainissement collectif en 2003.

La vitalité de la commune se traduit enfin par l'importance du tissu associatif : la liste des divers clubs de la commune paraît sans fin : club de foot, club de l'amitié, Petit Théâtre du Vizézy, club des jeunes, club de tir à l'arc, A.C.C.A. pour les chasseurs..., tant et si bien qu'une maison des associations est devenue nécessaire : elle est en cours de construction. La mairie qui fournit le terrain et le gros œuvre, reçoit le soutien de bénévoles pour les finitions : vous pouvez déjà admirer une partie conséquente du travail, près du cimetière. Mais pourquoi continuer plus longtemps à s'émerveiller de la renaissance de notre vieux village ? Il faut venir le voir, il vous attend !

Pour nous, nous cédon la place à un éminent historien, enfant du pays, que beaucoup d'entre vous ont connu : l'abbé Epinat. Professeur de géographie à la faculté catholique des Lettres de Lyon, il venait passer ses vacances à Essertines et en profitait, par une fréquentation assidue de la Diana, pour faire de très sérieuses recherches sur le passé de la commune et de ses hameaux. Il faisait part de ses trouvailles, fruits de longues recherches, sur un très modeste feuillet, joint au bulletin paroissial *Le Pont* (allusion au pont mythique qui ne relia jamais les deux rives du Vizézy !).

¹⁶ Voir les Bulletins communaux de la commune d'Essertines en Chatelneuf., n^{os} de décembre 1999-2000-2001- 2002.

Nous devons à Claude Viillard, de l'Ollagneraie, et à son fils Armand, la sauvegarde de ces précieux feuillets : qu'ils soient ici remerciés de nous les avoir fait connaître.



Aperçu du travail considérable effectué par l'abbé Epinat : reconstitution minutieuse du cadastre du « castrum » (camp fortifié) d'Essertines, avec les maisons (chiffres arabes), les places (chiffres romains), les jardins, les rues...

(Bulletin de la Diana, tome XXXII, p.112-113)

Depuis, des fouilles ont été effectuées, en 1980, sous l'égide du centre universitaire.

Deuxième partie

L'abbé Epinat

et

L'histoire des hameaux d'Essertines

dans "Le Pont"

revue paroissiale

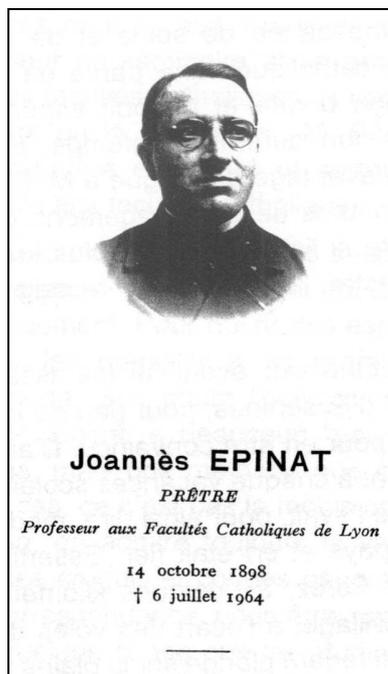
(1948- 1954)



L'abbé Epinat

(1898-1964)

Né à Essertines, dans une ferme située au centre du bourg, Joannès Epinat resta toute sa vie très attaché à sa terre natale, en dépit de l'éloignement provoqué par sa vocation religieuse, et ses fonctions de maître de conférences aux facultés catholiques de Lyon. Les vacances universitaires le ramenaient au pays et il ne rechignait pas à ôter la soutane, pour participer aux travaux agricoles. Néanmoins, son grand plaisir était d'effectuer des recherches à la Diana, sur l'histoire d'Essertines, de ses hameaux, de ses habitants. Peut-être envisagea-t-il même une thèse sur ce sujet... Mais les circonstances de la vie, un accident, puis la maladie, ne lui en laissèrent pas le loisir. Ses recherches ne furent pas tout à fait vaines : il en faisait profiter ses concitoyens dans une méchante petite feuille imprimée sur une machine à alcool et glissée dans le bulletin paroissial « Le Pont » : Ce sont ces feuillets sur les hameaux d'Essertines qui sont reproduits ici : l'encre en était un peu effacée, la collection peut-être incomplète... Qu'importe ! Profitons de l'érudition de l'abbé Epinat.



Ci-contre : photo de la famille de l'abbé Epinat.

Joannès Epinat était issu d'une famille très ancienne et très nombreuses d'Essertines. Son père appartenait à une famille de quatorze enfants, distinguée par le prix Cognaq-Jay. Sur la photo, seuls dix enfants sont représentés : les quatre aînés (dont le père de l'abbé Epinat), déjà placés hors de la famille, ne figurent pas sur ce document.

L'abbé Epinat

Si de nombreux anciens d'Essertines se souviennent de l'Abbé Epinat, avec affection et respect, peu sont capables de l'évoquer longuement : l'homme, vraisemblablement, était discret et modeste, et ne souhaitait pas se distinguer dans son village. C'est pourquoi nous publions ici l'article paru dans le Bulletin des facultés catholiques de Lyon (n° 37), en 1964, à l'occasion de son décès : qu'il permette à chacun de mieux connaître ce remarquable érudit, amoureux de son village natal.

Joannès Epinat

Maître de conférences aux facultés catholiques

1898-1964



Le 6 juillet, le P. Epinat nous quittait définitivement ici-bas. Ce brusque dénouement d'une longue maladie, au moment même de la dispersion des vacances, a surpris beaucoup de ses amis et anciens étudiants, informés souvent de ce décès après la cérémonie des funérailles. La vigoureuse vitalité du père Epinat lui avait déjà permis de tels rétablissements dans des états désespérés (ainsi en 1960), qu'on imaginait mal le triomphe final du mal qui le minait. En octobre 1963, après une année de soins et de repos à Thorenc, il avait repris aux facultés catholiques une partie de l'enseignement qu'il aimait.

L'année s'annonça bonne et on puit espérer que sous cette forme limitée sa collaboration durerait longtemps. En réalité, la préparation des cours coûtait davantage de fatigue à M. Epinat ; lorsque des assauts de fièvre l'accablaient, il connaissait des heures de découragement, chose inouïe pour lui jusqu'alors. Et, détail significatif, sa belle écriture si lisible devenait plus irrégulière, difficile même à déchiffrer. Avant la fin du deuxième trimestre, il cessait son enseignement pour être une fois de plus hospitalisé à Saint-Joseph.

Osera-t-on dire que le P.Epinat eut, avant l'ultime assaut de la maladie, la joie de retrouver sa sœur et son petit village natal d'Essertines, pour peu de jours ? Combien il aimait ce village, il suffisait de l'entendre en parler, pour en être convaincu. D'ailleurs l'avait-il jamais quitté, lui qui y revenait si souvent et si fidèlement à chaque vacances scolaires ? Il était tellement enraciné dans cette montagne forézienne qu'elle l'avait, pour ainsi dire, modelé au physique comme au moral. Il était resté le "paysan" de son pays et en était fier. Essertines-en-Châtelneuf est situé sur les premières pentes des monts du Forez, à quelques kilomètres de la capitale : Montbrison. Le voyageur pressé ignore ce petit village, à l'écart des voies de grande communication. Pourtant, quel magnifique belvédère, d'où le regard plonge sur la plaine fermée et s'étend jusqu'aux courbes modérées du Lyonnais d'où surgit chaque matin la lumière. Cet adret est pourtant un pays rude : sol de granit, percé d'extrusions volcaniques et profondément scié par la vallée austère du Vizézy, pays suffisamment élevé pour que les saisons y soient dures. La terre, capable de ressources variées, n'est pourtant pas généreuse ; elle n'accorde que de maigres et incertaines récoltes qui paient mal. Les gens aussi sont plus habitués à l'effort pour le travail et les déplacements qu'aux douceurs du confort domestique. Mais cette rudesse est école de vigueur et de vertus solides. Dans ce milieu, le P. Epinat avait acquis une forte santé qui le rendait aussi bien capable de longues veillées studieuses que de longues marches à travers la montagne, « pour faire de la géographie » ou aider des parents aux travaux des champs. Le caractère aussi avait de la vigueur : le P. Epinat était un grand travailleur, un homme loyal et droit. Son langage était parfois

d'une franchise brutale, ignorant les habiletés et les réticences. Il avait un tempérament de lutteur, n'hésitant pas à contredire ceux dont les idées lui déplaisaient. Cet homme, épris de valeurs se défiait instinctivement des gens plus brillants que profonds et décelait vite les étudiants plus fantaisistes que sérieux. Au premier contact, il a pu surprendre, voire même indisposer des gens qui ne le connaissait pas. Mais il finissait toujours par s'attacher ceux qui avaient le don ou le temps de l'estimer. D'ailleurs, ceux-ci découvraient vite, sous l'apparence un peu rugueuse, la sensibilité de son âme. Son amitié était vraie et fidèle, se manifestant moins en amabilités de langage qu'en dévouement et en attentions délicates. Pour rendre service à ses amis, aux chercheurs venus le consulter, il n'épargnait ni son temps ni sa peine. Pour son Recteur, dont la personnalité était si différente de la sienne, mais dont il admirait la puissance de travail et avec lequel il partageait l'amour des choses et des gens de la terre, aussi bien que pour tel étudiant attaché à la rédaction d'un premier diplôme, il se mettait volontiers au travail pour rechercher documentation et confectionner cartes et croquis.

Ces grandes richesses d'âme, le P. Epinat les avait en réalité puisées dans son milieu familial. Là, elles s'enracinaient sur une foi chrétienne profonde qui inspirait le comportement quotidien avec Dieu et les autres. C'était évidemment le milieu favorable à l'éclosion d'une vocation sacerdotale. Très jeune, le petit Joannès eut le désir d'être prêtre ; d'ailleurs, il possédait toutes les aptitudes de l'âme et de l'esprit pour le devenir. La sollicitude d'un bon curé dont il garda le souvenir avec vénération, la formation au petit séminaire voisin de Montbrison puis au grand séminaire diocésain, surent mettre en valeur toutes ces capacités. C'est autant le goût personnel que l'influence de maîtres estimés qui décidèrent d'une orientation vers le ministère de l'enseignement. S'il fut dur, parfois à l'égard de certains professeurs (particulièrement du grand séminaire) dont la compétence était médiocre et les "théories" discutables, il garda toujours une admiration reconnaissante, pour ces maîtres aux vertus et à la science éprouvées qu'il avait rencontrés, tels M. Pourrat, supérieur du séminaire et ce grand savant, un peu original, M. le chanoine Martin, son professeur aux facultés catholiques. A ces noms, il faut ajouter ceux qui ont guidé ses pas dans l'enseignement ou la recherche : M. Percher, supérieur du séminaire de Montbrison où, jeune licencié, il retourna enseigner et surtout M. Allix qui le proposa à Mgr Lavallée pour la chaire de géographie aux facultés catholiques.

Que M. Epinat eût une vocation d'enseignant, ses succès dans le secondaire aussi bien qu'aux facultés catholiques en témoignent. Ses élèves lui ont toujours été reconnaissants de son érudition et non moins de son dévouement. Pour ouvrir des esprits rebutés de prime abord par la géographie, plus simplement pour les préparer à un examen important pour leur avenir, il n'épargnait ni son temps ni sa peine. Ses cours "polycopiés" corrigeaient les défauts d'une élocution parfois pénible. Car le P. Epinat a beaucoup "polycopié" pour ses élèves. Certains peuvent préférer d'autres méthodes, mais une méthode que couronne le succès des candidats reste une bonne méthode ; en tout cas, ce n'est pas la moins onéreuse pour le maître. En relisant après coup les cours qu'il distribua, on admire toujours la valeur de l'information, la clarté de l'exposition, et plus encore le fini des croquis et coupes géographiques. Sait-on que le P. Epinat suivit des cours de dessin par correspondance pour être capable de confectionner de belles cartes ? Et puis, il y avait encore quelque chose que les étudiants aimaient en lui : sa puissance d'enthousiasme et sa jeunesse d'esprit. Cela se manifestait avec quelque réserve en cours, mais avec plus de spontanéité pendant les excursions. L'amour de son métier, qui était pour lui le moyen d'une influence profonde sur ses élèves, a fait de lui un défenseur convaincu de l'enseignement libre dans lequel il "croyait".

M. Epinat enseignait la géographie, discipline plus scientifique que littéraire, s'attachant aux phénomènes naturels et humains plutôt qu'aux spéculations de la pensée et à la recherche de l'expression. Cette discipline s'harmonisait avec l'homme. On a constaté que beaucoup de nos grands géographes ont une origine paysanne. C'est peut-être parce que tout paysan est un géographe qui s'ignore ! Le paysan vit au rythme des saisons, c'est l'homme qui, chaque soir,

interroge avec inquiétude le ciel pour connaître le temps du lendemain. C'est l'homme qui apprécie les qualités d'un sol et suit au long des jours la croissance des semences qu'il lui a confiées. Le paysan sait admirer le décor champêtre et immuable dans lequel se déroule son activité. Il reconnaît ce qu'il doit à l'expérience de ses "anciens" et à l'aide de ses voisins. Plus qu'il ne paraît, il sent les liens qui le relient aux gens de la ville, ses clients et parfois ses maîtres, même si leur genre de vie s'oppose au sien, ce qui s'exprime par une certaine animosité et secrète jalousie. Cette connaissance concrète et expérimentale des choses et des hommes, c'est la première démarche de toute géographie. M. Epinat avait découvert cette discipline, dès sa jeunesse, dans son univers forézien. Il lui suffit d'étendre par l'étude, sa connaissance au-delà des limites de son terroir et de continuer, par-delà l'observation, sa réflexion sur le monde naturel aménagé par l'homme. Devenu maître dans son enseignement, la référence venait spontanément avec ce qu'il avait observé des gens et des choses de chez lui. Sa science, devenue grande, demeurait vraie parce qu'elle s'appuyait sur une expérience vécue. C'est pourquoi elle donnait une impression de valeur et il la communiquait avec passion. Ceux qui ont participé avec lui à quelque excursion savent comment le moindre détail du relief comme le plus vaste paysage devenait objet d'admiration et d'explication féconde.

On a pu s'étonner que M. Epinat ne nous ait pas donné quelque grand travail géographique. Un diplôme d'étudiant avait retenu l'attention de M. Raoul Blanchard, qui voulut le publier dans la Revue de géographie alpine. M. le recteur Allix lui suggéra une thèse sur le Forez, thèse à laquelle il travailla jusqu'à l'accident qui lui coûta l'amputation d'une jambe. Il n'était pas inconnu des maîtres de la géographie en France ; on lui demanda de diriger des journées d'études au cours d'excursions interuniversitaires. Malgré tant de compétence et de sollicitations, M. Epinat ne nous a donné que quelques articles de géographie historique parus dans des revues régionales, la plupart concernant évidemment le Forez. Après son accident, il ne pouvait songer qu'à des travaux d'archives. Mais auparavant... Il me semble que son silence tient à deux causes. D'abord, une exigence de l'esprit qui lui interdisait de produire un travail imparfait sur quelques points, signe à la fois d'une grande probité scientifique et aussi d'une forme d'esprit trop analytique. Mais surtout, il fut accaparé par l'enseignement d'une discipline en plein développement et se diversifiant en multiples spécialités, de sorte que seul ou aidé d'un seul collaborateur, il dut accomplir une tâche d'enseignant distribuée dans les facultés d'Etat entre de nombreux professeurs. Seuls les spécialistes ont estimé à sa juste valeur le travail qu'on lui demanda. La tâche trop lourde de l'enseignement, qu'il remplissait avec le dévouement que l'on sait, l'écarta du travail de la recherche. N'est-ce pas le lot de beaucoup de professeurs de nos universités catholiques aujourd'hui ? Pourtant la mission de celles-ci n'est-elle pas d'abord un témoignage dans la recherche, l'enseignement ne devant être pour les maîtres qu'un stimulant de cette recherche ? L'Eglise, comme la science, gagnerait à fournir à des valeurs comme celle de M. Epinat, les moyens de ne pas rester sous le boisseau, mais de donner leur pleine lumière. Ce faisant, une certaine amertume et un sentiment d'inefficacité disparaîtraient du cœur de ceux qui *la* servent dans nos universités.

Parce qu'il fut un bon serviteur de l'Eglise, M. Epinat accepta son sort, sans se plaindre ouvertement. Qu'il fut "bon prêtre", cela se manifestait dans l'intérêt qu'il porta à la vie diocésaine (sa collaboration à l'Enquête diocésaine de 1958), dans l'aide qu'il porta à ses confrères du ministère spontanément aux moments des grandes fêtes religieuses, dans l'accomplissement de son ministère sacerdotal en diverses aumôneries où il fut toujours apprécié. Mais cela apparaissait surtout dans sa tâche de prêtre-professeur, comme le prouve la reconnaissance de ses anciens étudiants qui ont bien compris que la compétence et le dévouement du maître n'étaient que la manifestation de la foi et de la charité du prêtre.

Edmond Berthaud

*Les hameaux d'Essertines
dans la revue paroissiale "Le Pont"
(1948-1954)*

Arcis

Les Brosses

La Brosse

Le château d'Essertines-Basses

Chazelles

Le Chevallard-Les Gouttes

Le village d'Eyrieux

Le village des Faux

Forys

Lolagneraie

Malleret

Les Sagnes

Trézailles

*Le mobilier et l'entrain d'une ferme à Essertines,
il y a 250 ans*

Variétés sur Essertines : le prix de la vie vers 1780

Le village d'Arcis

C'est en 1346 que je trouve la plus vieille mention d'Arcis, dans les vieux papiers, et il y avait des laboureurs sur lesquels le "seigneur de Granval de Marcilly" levait quelque cens, mais on ne nous en dit pas les noms.

En 1440, y vivaient au moins deux ménages, Jean et Pierre d'Arcis, les deux frères, qui possédaient également une maison-refuge au château d'Essertines-Basses. Celle de Jean était couverte de tuiles, indice que les autres l'étaient seulement en chaume. On peut noter qu'à cette date, on n'employait pas encore de manière courante les noms de famille, mais seulement le nom de baptême suivi de celui du village.

Jean d'Arcis est un gros propriétaire : il possède dix *seytives*¹⁷ de prairies, cent quatre-vingts *métairées*¹⁸ de terres, douze de paquis¹⁹, trente-cinq de bois, répartis en un grand nombre de parcelles, situées aux Verchères, aux Fayes, à Gouttelande, aux Filioles, aux Grandes Terres... Mais il avait acquis d'un nommé Chabrespina (drôle de nom qui paraît remonter en plein Moyen-Age) un important lot de prés et de terres sur les deux rives du Vizézy, à la Pra Mong, près du pont actuel de Pierre Noire.

Nous n'en savons pas plus ; mais il devait y avoir d'autres foyers à Arcis, à cette date.

Entre 1661 et 1672, en tout cas, on y comptait neuf naissances. Nous y voyons les familles de Pierre Pignen, Simon Passel, plusieurs Bonnefoy. Un domaine bourgeois s'est constitué, comme ailleurs. Vers 1709, il appartient à un nommé Pasturel, qui épousa une Desperrichons.

Journaliers, charpentiers, tailleurs d'habits, tous gens de labour, se succèdent au cours du XVIII^e siècle, ne faisant pas long feu. Quelques familles de grangers sont plus stables, comme celle des Passel que continuera le gendre Palley, venu de la Brosse.

En 1820, Arcis compte cinq propriétaires : au n° 1, le sieur Dubouchet qui passera la main aux de Montrouge, a acquis le domaine Desperrichons ; mais il n'y réside pas. Le granger est Filleux, de Montverdun.

Au n° 2, Damien Béal, d'Ambert, gendre chez Desfarg es, famille venue de Trézailles vers 1765, et qui ne prospère guère.

Au n° 3, J.-B. Chavanis, tisserand, originaire de l'Ollagneraie qui, lui aussi, avait épousé une Desfarges.

Au n° 4, Claude Rondel, dont le père Jean, journali er venu de Bard, s'était établi à Arcis par son mariage, en 1760, avec une Joanin.

Au n° 5, Mathieu Chalas, charpentier, venu de la Brosse, dont un fils, Michel, ira faire souche à Trézailles.

C'étaient là les propriétaires, mais il y avait d'autres ménages : tel celui de Jean Clairét, fils d'Annet, de Trézailles, qui avait épousé une petite-fille de Mathieu Chalas ; Etienne Chavanis, oncle de J., journalier...

¹⁷ La sétive ou seytime : mesure qui concerne les prés à faucher : 3 324 m².

¹⁸ Métérée ou métairée : 950 m².

¹⁹ Paquis : pâturage

Le village était plein de vie, sinon d'aisance ; on y trouve en 1820, au moins quinze enfants de 15 ans et au-dessous : 3 chez Rondel, 7 chez les deux Chavanis, 1 chez Béal, 2 chez Chalas, 2 chez Filleux... et combien d'oncles et tantes !

Le XIX^e siècle va connaître de grands changements :

Les Filleux vont acheter la maison et une partie du domaine Dubouchet, qui se vendra bientôt.

Damien Béal n'a qu'une fille qui, par son mariage amènera pour un temps, à Arcis, un Forestier, du bourg, tailleur d'habits.

Etienne Chavanis a une nombreuse descendance. Son fils, Georges se mariera à Arcis, mais le nom va s'éteindre à la fin du siècle.

Il en est de même des Rondel : l'un d'eux ira faire souche aux Faux, par suite de son mariage avec une Large. Finalement, c'est un gendre, J. B. Clairret, venu de Trézailles, qui continuera la maison, souche de la famille Clairret J. M. actuelle.

Dieu sait si les Chalas ont été nombreux ! C'est peut-être à cause de cela que la maison continue à porter ce nom. Mais aucun ne restera au village. Finalement, c'est une arrière-petite-fille de Mathieu Chalas qui, par son mariage, amènera le nom des Meunier à Arcis et qui, lui aussi, comme celui des Maise, Clairret, Brunel, successeurs des Chalas, ne durera qu'une génération.

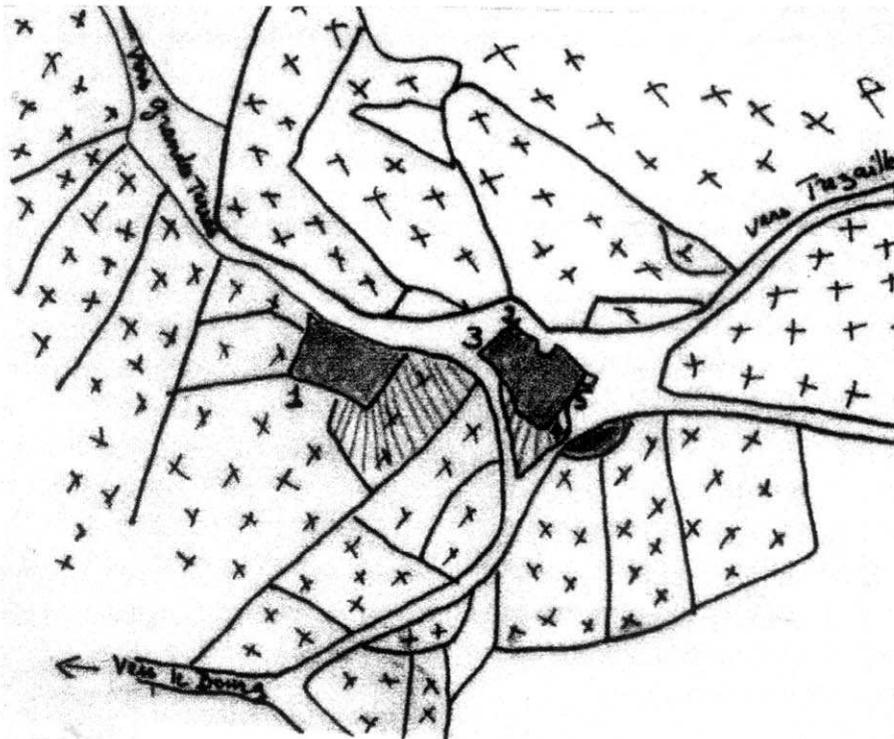
Le nom des Chavanis est appelé à s'éteindre, lui aussi. Et pourtant J. B. eut plusieurs fils et l'un d'eux Claude, semblait bien devoir perpétuer la famille. De sa descendance, il reste la famille Veuve Chavanis Louis et celle de Passel-Chavanis.

D'autres noms apparaissent au cours du siècle, passagers : un J. Devin vers 1865-68 ; une Clavelloux, un Peyrat dont un fils, Jean, épousera Ollagnier Marie qui, en définitive, apportera aux Laurent, du bourg, leur bien d'Arcis, où ils tenteront de construire une grange. Comette B., dont la maison est debout, mais vide.

On se demande où pouvait loger tant de ménages dans le pàté de maisons qui, à l'époque, constituaient le village !

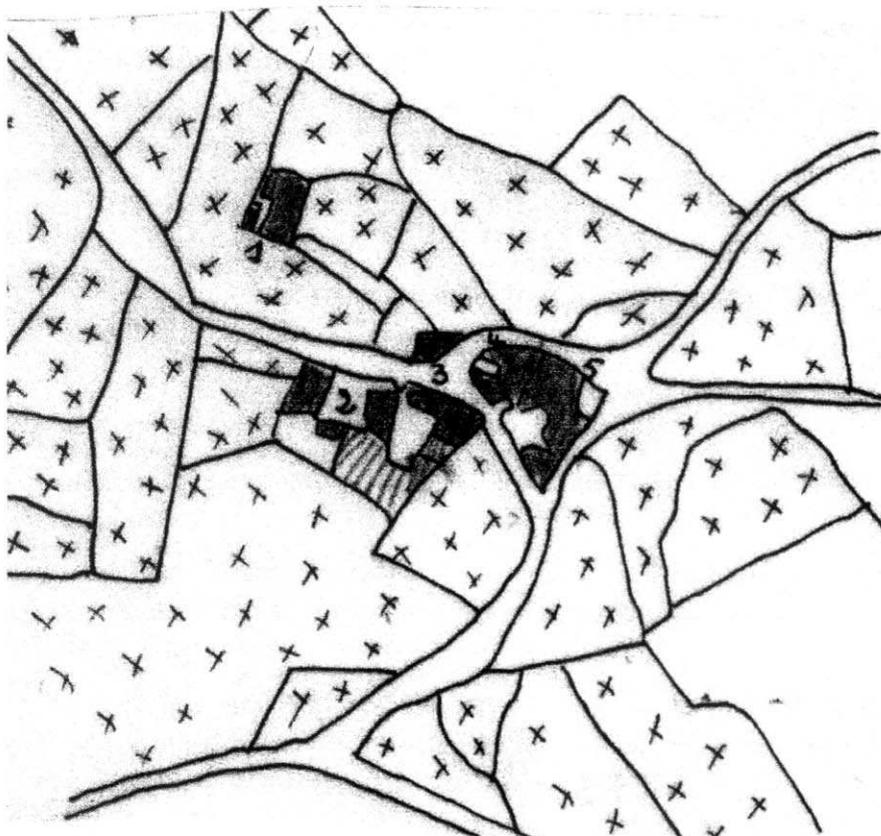
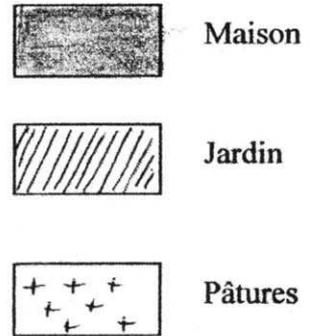
Celui-ci s'est desserré, épanoui, pourrait-on dire. Mais, c'est un des rares villages d'Essertines où aucun des noms de familles du début du XIX^e siècle ne subsiste, sauf celui des Filleux qui n'étaient pas propriétaires. Et pourtant, à regarder le seul plan cadastral, le village semble bien plus gros qu'autrefois. De nouvelles maisons se sont construites. Les anciens bâtiments, transformés, améliorés ; mais nous sommes loin des quarante personnes au moins que comptait Arcis en 1820 .

Février 1950, J. Epinat.



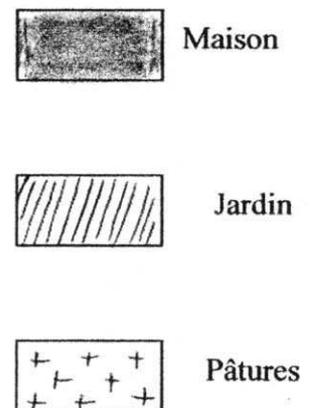
Arcis en 1820

- 1-Dubouchet (Filleux)
- 2-Béal Damien.
- 3-Chavanis J.B.
- 4-Rondel.
- 5-Chalas.



Arcis en 1949

- 1-(illisible).
- 2-Filleux Eugène.
- 3-Passel Claudius.
- 4-Veuve Chavanis.
- 5-Veuve Delacellery.



Les Brosses

Les villages peuvent mourir. Du très vieux hameau de la Dut, il ne restera bientôt aucune trace. Ce fut pourtant un site habité de bonne heure. Vers 1450, J. de la Dut y résidait et possédait un logis-refuge dans la forteresse d'Essertines-Basses. Un siècle plus tard, vers 1580, nous trouvons un A. de la Dut, bourgeois à Montbrison. Ils sont issus de notre hameau, car ils louent à un habitant des Brosses, Gabriel Crépet, pour trois écus, des prés, terres et bois, sous le pic de Curcieux.

Vers 1660, il y avait trois familles à la Dut : celle de Pierre Poncet qu'un Pallay remplacera vers 1720, de Pierre Delafont, de Mathurin Delafont, charpentier.

Au cours du siècle suivant, un Jean Palmier, tisserand, un Fauvin, remplaceront les vieilles familles ; et c'est de cette souche des Fauvin que sortira le dernier habitant du hameau, Antoine Vially, mort en 1895, bien connu par son original surnom... (?)

Aux Brosses, nom qui veut dire "broussailles" et rappelle la lointaine conquête du sol par les défricheurs, vivaient en 1440 M. et P. des Brosses, vigneron. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que les gens des Brosses sont fiers de leurs vignes et de leur vin !

Au milieu du XVI^e siècle, vers 1670, on y trouve Jacques des Brosses, Jean Duchier, Antoine Peronin, Mathieu Vial, Guillaume Jambin, au moins cinq foyers ; et il y avait peut-être des journaliers. Pas un de ces noms qui évoquent les familles d'aujourd'hui, dont plusieurs cependant en descendent directement.

Le nom Desbrosses disparaîtra le premier vers 1700, suivi de près par celui des Vial. Ruinés, semble-t-il, par de mauvaises affaires, ils avaient été obligés d'emprunter et le bailleur de fonds se montra si exigeant dans l'échéance et la perception des intérêts qu'après de longs procès, ce fut son héritier, Jacques Mazuyer, bourgeois de Montbrison, qui se trouva maître de leurs biens : avis aux plaideurs !

Une fille Duchier, Benoîte, née en 1668, épousa vers 1690 un étranger à la paroisse, Jean Malécot des Brosses et de la Grange.

Une fille Peronin, encore une Benoîte, en épousant Jacques Joanin, vigneron en 1717, originaire d'Essertines-Basses ou d'Eyrieux, amènera un nouveau nom aux Brosses et cette maison Joanin durera un siècle. Le mariage de Marie Joanin, avec Michel Ollagnier, de Trézailles, en 1789, la fera changer de nom.

La famille Jambin disparaît à son tour et c'est un gendre, Chalan, de Malleret, qui, en 1755, par son mariage avec Benoîte Jambin, donnera son nom à un foyer qui se maintiendra longtemps.

En 1820, le village des Brosses semble surpeuplé. Signe de prospérité ? Rien de moins certain.

On y trouve huit "feux", mais deux grosses maisons seulement, celle des Malécot (n° 1), la plus imposée, qui possède la meilleure, sinon la plus grande propriété ; et celle d'Etienne Chalan, mort depuis peu et dont la veuve et les enfants font valoir l'héritage (n° 5).

Les enfants de Michel Ollagnier habitent au n° 3 ; petite propriété, mais comme les autres habitants des Brosses, ils doivent avoir des terres à Champdieu, surtout s'ils sont vigneron.

On trouve une Brunel Jeanne Marie au n°2, un Mathieu Chalan au n°4, (il possède deux maisons), un Gorand M. au n°6, un Etienne Dupuy au n°7 et un Gours J. au n°8, qui décédera aux Brosses en 1835.

Ces trois derniers ne possèdent au village que leur maison et un bout de terre.

Au cours du XIX^e siècle, nouveaux changements de nom : Etienne Dupuy, amené aux Brosses, de Saint-Etienne, par son mariage, en 1801, avec Simone Chalan, disparaîtra vite, tout comme Brunel Jeanne Marie, Mathieu Goran et la veuve d'Etienne Chalan qui épousera un Damon, de Saint-Georges-Haute-Ville.

De toutes ces familles, vont seules subsister, à la fin du siècle, la famille Malécot, qui changera d'ailleurs son nom en celui de Duchez, et la famille Ollagnier. Par suite d'abandon, de ventes, les autres font place à de nouveaux venus :

C'est d'abord l'arrivée, vers 1830, d'André Berlande, de Saint-Bonnet-le-Courreau ; et ce nom durera un siècle, pour finalement s'éteindre dans celui de Donnet.

Puis un charpentier, du nom de Malleval, vint s'établir au village, ayant acheté de Jean Goure. Et son gendre, Jean-Baptiste Passel, fera souche aux Brosses pour près d'un siècle.

Un dernier venu, tout récent, encore de Saint-Bonnet, celui de Robert.

Mais il semble mal aisé aux noms de famille de faire longue vie au village. Les noms actuels n'ont que quelques décades d'ancienneté, et ne sont-ils pas appelés Viallard, Morlevat, Chaland... ? et avec ce dernier, on assiste à un curieux retour aux Brosses d'un patronyme qui s'y installa voilà deux siècles.

Il n'est pas que les noms qui changent. L'aspect des Brosses, en 1949, est tout différent de celui que le village présentait au début du siècle dernier.

Les maisons s'alignaient toutes, vers 1820, au long du chemin qui s'en va au ruisseau, tassées les unes sur les autres, comme sardines en boîte. Au cours du siècle, Malleval-Passel, Ollagnier, Berlande, Malécot, aménagent, démolissent les vieux bâtiments, en construisent de nouveaux, transforment les maisons vides en bâtiments ruraux, si bien que le village s'aère et que les trois ménages d'aujourd'hui y semblent bien au large.

Plus que d'autres villages de la paroisse, les Brosses n'ont guère vu changer sa structure rurale. Les terres, les prés qui l'entourent sont aux mêmes emplacements. Cependant, même ici où le vallon commande l'existence des prairies, on peut noter l'extension de ces dernières sur les arrières du village : évolution que l'on rencontre partout.

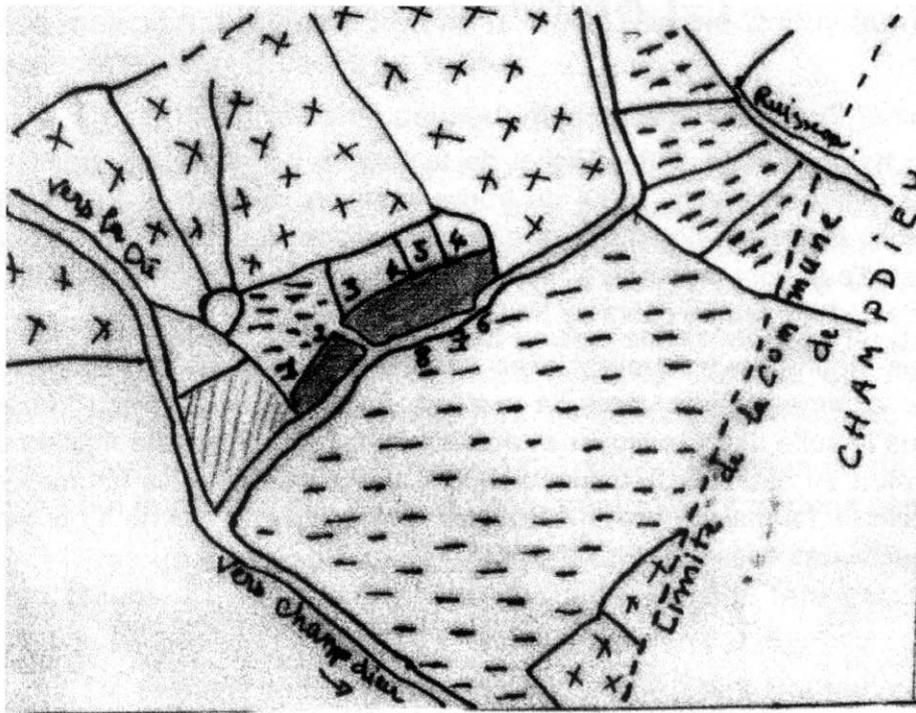
Décembre 1949, J. Epinat.

La Brosse

C'est un très ancien hameau. Dès 1434, Michel de la Brosse possède une maison au château d'Essertines-Basses. Plus tard, vers 1580, on trouve mention de Jean et Pierre de la Brosse. A la fin du XVII^e siècle, la Brosse compte quatre feux : Philippe Cousturier, G. Delafont, Antoine Palley et J. Soleysel. Tous vont disparaître, pour faire place aux deux familles dont les noms vont être synonymes de ce hameau au cours de tout le XIX^e siècle.

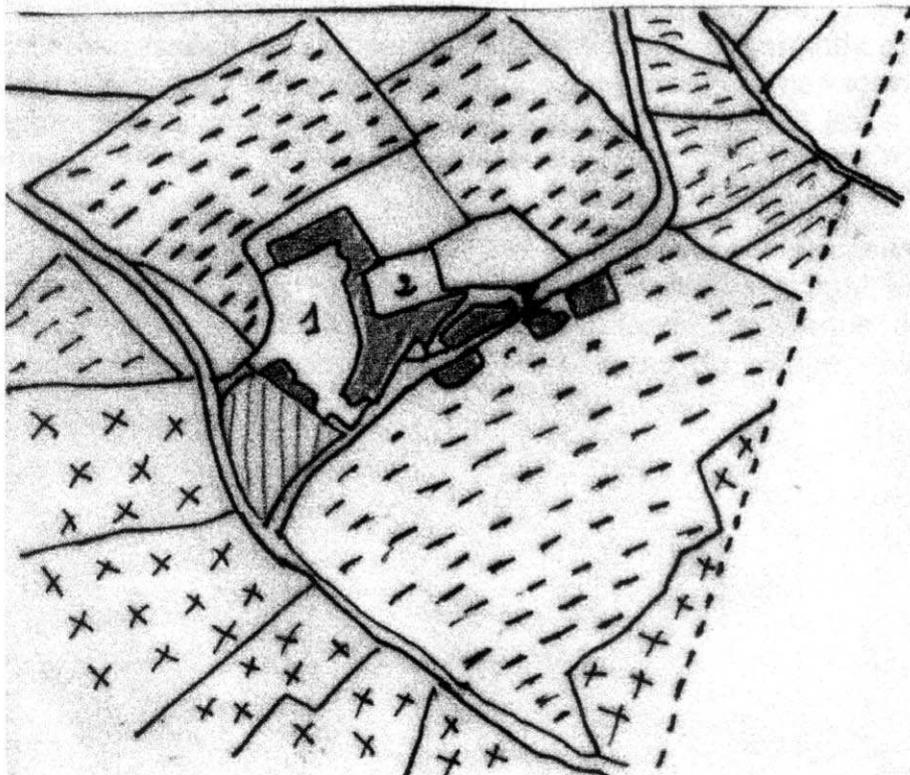
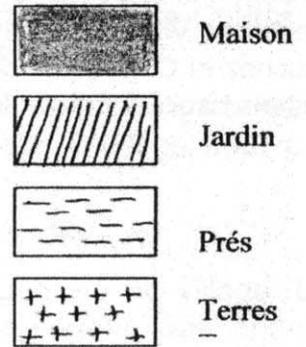
Les Mosnier (devenus Meunier) s'y installent avec Antoine, originaire de Saint-Bonnet-le Courreau. Jean Vial entre comme gendre dans la maison Forestier qui, après plusieurs changements de noms, a pris la suite des Cousturier et autres. Ce fut une puissante maison que celle des Vial, et qui disparaîtra au début du XX^e siècle, après s'être alliée par les femmes aux Duchez et Clavelloux, de Malleret. La maison Vial, à la Brosse, toute neuve, et qui ne fut presque jamais habitée, prouve la fragilité des desseins des hommes.

J. Epinat



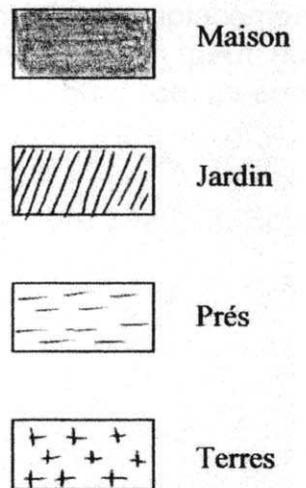
Les Brosses en 1820

- 1-Malécot.
- 2- Brunel.
- 3-Ollagnier.
- 4-Chaland.M.
- 5- Vve E.Chaland.
- 6-M.Gorand.
- 7-Etienne Dupuy.
- 8-J.Goure



Les Brosses en 1949

- 1-Duchez.
- 2-Robert.
- 3-Donnet



Le château d'Essertines-Basses

Le "Chi de la Tou", ainsi qu'on désigne le pic de la Chapelle, fut fortifié de bonne heure ; car il était bien placé pour surveiller la route de Montbrison à Roche, par Forys, vieux chemin gaulois, sans doute.

On trouve mentionné pour la première fois le château d'Essertines au début du XIII^e siècle, dans le testament d'Albert de Thizy. C'était un gros personnage dont la seigneurie d'Essertines ne constituait que l'un de ses nombreux titres et revenus. Or, entre 1203 et 1215, il songe à l'avenir et, par son testament, constitue Albert de Sury son héritier. En quoi ce fait nous intéresse-t-il ? Vous allez voir.

Dans ce même testament, il fait de nombreuses donations, en particulier à l'église Sainte-Marie d'Essertines (ce qui prouve qu'à cette date, la chapelle Saint-Etienne n'était plus, si elle l'eut jamais été, église paroissiale), au prieuré de Champdieu, auquel il cède en particulier des vignes. Et il spécifie qu'en retour de tout ce qu'il lui donne, le prieuré devra nourrir un pauvre de la paroisse d'Essertines, à choisir par son héritier. Et voilà l'origine lointaine d'une tradition qui n'est pas encore perdue...

Il y avait donc au sommet du pic, adossée à la chapelle une demeure seigneuriale, ou mieux une tour et des fortifications qu'Albert de Thizy lègue au comte de Forez, Guy IV. Et c'est une vue de la forteresse que j'ai reproduite ci-contre, d'après le dessin que Guillaume Revel fit en 1442. Avait-elle cet aspect au début du XIII^e siècle ? Pour la chapelle, il n'y a guère de doute possible, mais pour le reste...

Durant les périodes troublées, comme pendant la guerre de Cent Ans, le Comte dut certainement veiller à maintenir ou restaurer la forteresse, modeste, mais d'assez fière allure.

Au sommet du Chier se dresse une tour carrée, le donjon (1), surmonté de la bannière du Comte, dont les armes, en 1442, étaient, comme la bannière du roi de France, décorées de fleurs de lys. De rares fenêtres, aux étages supérieurs ; au rez-de-chaussée, une petite porte : l'escalade des rochers à pic, sous les yeux des sentinelles, n'est guère possible par le nord et le couchant. L'accès est plus aisé par le midi et le levant : de ces côtés, une double enceinte de murailles crénelées ou courtines (2) protègent la tour. Une première enceinte, semi-circulaire, enferme une petite cour devant la porte du donjon. Une seconde, moins élevée, englobe la place actuelle où se trouve la croix et, sur elle, est adossée la chapelle : en 1850, on voyait encore au-dessus du toit de la chapelle de hauts pans de murs, démolis sans doute lors de la réfection de la toiture, après 1870. Cette courtine se poursuit jusque dans les escarpements de rochers au pied de la tour.

On accède au château par une porte cintrée, ouverte dans la courtine extérieure (4). Deux ouvrages aident à sa défense :

D'abord une petite tour semi-circulaire (5), percée à la base de deux meurtrières, par où les défenseurs pouvaient lancer des flèches sur les assaillants éventuels.

Puis, au-dessus de la porte et en encorbellement ou surplomb, une sorte de balcon en pierre, nommé "mâchicoulis" (3).

La nuit, de lourds vantaux ferment la porte, renforcés peut-être, comme dans les autres châteaux, par une grille en fer ou "herse" qui glisse dans les rainures.

Pour parvenir jusque-là, l'assaillant doit s'être rendu maître des défenses extérieures, avoir forcé le rempart ou "vingtain" (6) qui entoure le village étayé au pied de la tour. Assez élevé, puisqu'il masque en partie les maisons qui s'appuient sur lui, il est lui-

même défendu au midi par un fossé, creusé de mains d'homme dans les rochers, au nord par les escarpements impressionnants ; c'est au levant que ce rempart est le mieux conservé. Une porte, au levant, dite "porte de la Barrière" (7) débouche sur une rue sinueuse que l'on voit encore pavée en partie de larges dalles, les mêmes qu'ont foulées et usées nos ancêtres. Et ce village fortifié avait sa chapelle, dédiée à saint Etienne (8).

La fontaine actuelle ou « font » Saint-Etienne doit être aussi ancienne que le château. C'était d'ailleurs la seule source où pouvaient, sous la protection de la forteresse, s'approvisionner les habitants.

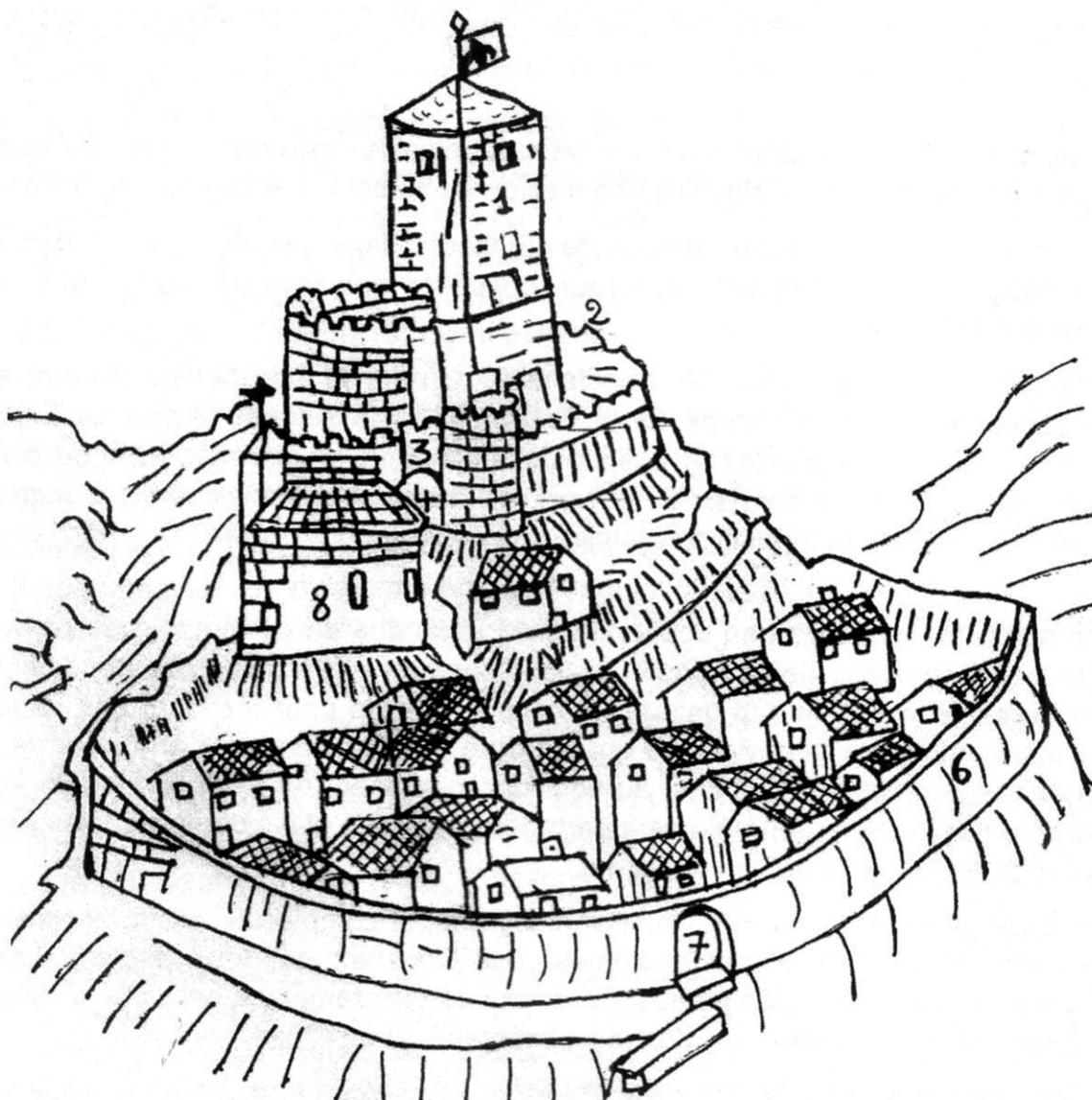
Tel est le dessin. Peut-on s'y fier ? G. Revel ne s'intéressait qu'aux forteresses et il a généralement noté avec beaucoup de soins tout ce qui les concernait.

Mais, quant au reste, il y a beaucoup d'à peu près : ainsi, il a représenté la chapelle comme surmontée d'un clocheton carré, ajouré de baies. Or, c'est précisément le clocher-mur, ajouré de deux baies qui est une preuve de son ancienneté. Il lui a donné un chevet semi-circulaire : or, le chœur se terminait certainement comme aujourd'hui par un mur plat.

De plus, il a représenté le village comme s'il allait jusqu'au bord du Vizézy qu'un pont permet de franchir dès qu'on a passé la porte Barrière ; or, les vieux textes en font foi : il y avait des maisons entre le rempart et le chemin du pont du Vizézy vers Essertines-Hautes. Et il y en avait encore derrière le pic, sur la rive gauche de la rivière.

Essertines-Basses était donc un gros village. Nous pouvons le reconstituer assez facilement avec l'emplacement des maisons, grâce à un " terrier", sorte de cadastre que le seigneur du Chevalard fit exécuter en 1437-1440. Nous en reparlerons une autre fois.

Date illisible ; J. Epinat.



Le château d'Essertines Basses, d'après le dessin de Guillaume Revel

- | | |
|------------------|------------------------------|
| 1- Le donjon. | 5-Petite tour. |
| 2-Les courtines. | 6- Le Vingtain |
| 3. Machicoulis. | 7- Porte de la Barrière. |
| 4- Porte | 8- La chapelle Saint Etienne |

Ce dessin est extrait de l'Armorial de Guillaume Revel : recueil établi vers 1445, à la demande du duc de Bourbon, héritier du comté de Forez. Outre les armoiries et les devises des principales familles nobles établies dans ses possessions d'Auvergne, du Forez et du Bourbonnais, ce prince a voulu qu'y figurent les forteresses qui lui appartenaient. Les dessins sont de plusieurs mains et leur degré de réalisme, jugé satisfaisant pour l'Auvergne (Fournier 1973), doit être soumis à l'examen dans le cas du Forez.

Chazelles

Le nom de Chazelles vient d'un mot latin qui signifie "maison". C'est dire que le latin se parlait encore en Gaule quand s'éleva ici une maison au centre d'un domaine agricole.

J'ai trouvé la plus ancienne mention de Chazelles dans des vieux textes des XV^e et XVI^e siècles. En 1425, Etienne Constant, laboureur, possédait une maison-refuge dans la forteresse d'Essertines-Basses.

Vers 1580, il existait à Chazelles trois familles du nom de Constant, Chambon, et Plagnieu. Le village dépendait de la seigneurie de la Guillanche et le seigneur Louis de Saint-Pol, avait demandé à tous les propriétaires de passer devant notaire pour renouveler ou préciser leurs redevances. Ces déclarations forment le "terrier", vrai catalogue des terres de la seigneurie. C'est ce terrier de 1580, signé du notaire de Marcilly, qui nous apprend les noms des habitants du village d'alors.

Et il nous fait connaître une coutume assez répandue en ce temps, que j'ai rencontrée à Fraisse, Roche, Trézailles : deux laboureurs, ici Chambon et Plagnieu, s'entendaient pour faire valoir leurs terres en commun. On passait un contrat, valable pour six, neuf ans, renouvelable (il est de ces associations de deux familles qui ont duré plus de cinquante ans). Terres, pré, bétail, tout ne formait plus qu'une exploitation au bon fonctionnement de laquelle chacun apportait son travail. Les bénéfices étaient généralement partagés par moitié et les deux associés s'engageaient à ne pas faire de dettes, à l'insu l'un de l'autre.

Un siècle plus tard, vers 1670, le village a grandi. Il compte au moins huit ménages et en une dizaine d'années, il s'y fit dix baptêmes. Les Constant ont tous disparu. Les Plagnieu-Chambon persistent, pas pour longtemps. Leur nom va être remplacé par celui de leurs gendres, Forestier, Poyet. On y voit encore un Veauche, tisserand, et un Clairét, Annet.

De cet ancêtre sortent les familles Clairét qui, durant un temps plus ou moins long, firent souche aux Sagnes, à la Guillanche, à Forsy, Malleret, aux Peuples, et c'est de lui, qu'à travers neuf générations, descend directement Henri Clairét, seul représentant du nom à Chazelles.

Vers 1750, un autre Clairét, Pierre, de Trézailles, vint, comme gendre, prendre la suite des Poyet. Une de ses arrière-petites-filles, en épousant Antoine Meunier de la Brosse amènera le nom des Meunier à Chazelles. Mais la descendance de Clairét était très nombreuse et s'est maintenue au village jusqu'à une date très récente : de lui, en effet, sortent les Clairét-Perrin, partis chercher fortune ailleurs et la famille Meunier-Clairét actuelle.

Le nom des Forestier, en dépit de nombreux garçons, disparaîtra à son tour. C'est un gendre, François Duchez, de Malleret, qui, en 1844, viendra tenir la maison. Mais c'est à Chazelles que se trouve la souche des Forestier de Malleret, Foris, l'Ollagneraie, par l'intermédiaire de Pierre, (arrière-petit-fils de Benoît Forestier que nous voyons installé ici dès 1700), qui ira tenter sa chance comme meunier à Essertines-Basses vers 1810.

Il est quelques familles qui ne feront à Chazelles qu'une apparition éphémère.

Vers 1750, un scieur de long, Baret, venu de Bard, est encore représenté vers 1820 par son fils Antoine, mais ce nom s'éteindra bientôt. A cette date, en 1820, on trouve un Laurent Michel, journalier ou fermier. Il mourut jeune, en 1828, mais sa veuve, en épousant un Forestier du Bost introduira au village le nom des Passel. Sa fille Elizabeth, en effet, épousera J. M. Passel, du bourg, qui viendra s'établir ici. C'est le mariage d'une fille Clairét avec Ortel qui créera ce foyer disparu du village depuis peu. Durant quelques décades, vers 1850, il y aura un Gourou, menuisier venu de Lérigneux.

Mais, dès cette date, 1850, la physionomie du village actuel, dans ses noms patronymiques est fixé : Passel, Clairet, Meunier, Duchez, tels sont les "maisons" du village. Les unes ont prospéré. D'autres se sont seulement maintenues ou ont décliné. C'est la vie !

En 1820, en effet, la structure de Chazelles était fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Benoît Clairet, Baret, Forestier devaient travailler souvent chez leurs voisins : ils ne possédaient chacun qu'une quarantaine de cartonnées²⁰, imposées au cadastre pour 50-60 francs. Michel Clairet détenait près de 300 cartonnées dont le revenu cadastral était fixé à 365 francs. Mais le meilleur du territoire appartenait à un étranger, monsieur Durand, médecin, possesseur de 440 cartonnées, au revenu cadastral de 636 francs. Peut-être, en parlant de la maison Durand devrait-on dire "le château"... Mais elle ne devait rien avoir d'une demeure seigneuriale : monsieur Durand ne résidait pas sur ses terres et ne devait guère séjourner à Chazelles ; c'était un simple pied-à-terre à côté de la demeure du fermier. Si elle eut été bien confortable, les acquéreurs, lorsque Durand vendit, au milieu du siècle dernier, l'auraient bien conservée.

Ce domaine de Chazelles, tenu par des bourgeois et non par des nobles, était fort ancien, et, par héritage ou vente, changea souvent de mains. Avant la Révolution, il appartenait à un sieur Imbert ; avant lui, vers 1700, à une famille Plassons. Et il faut noter un curieux retour des choses.

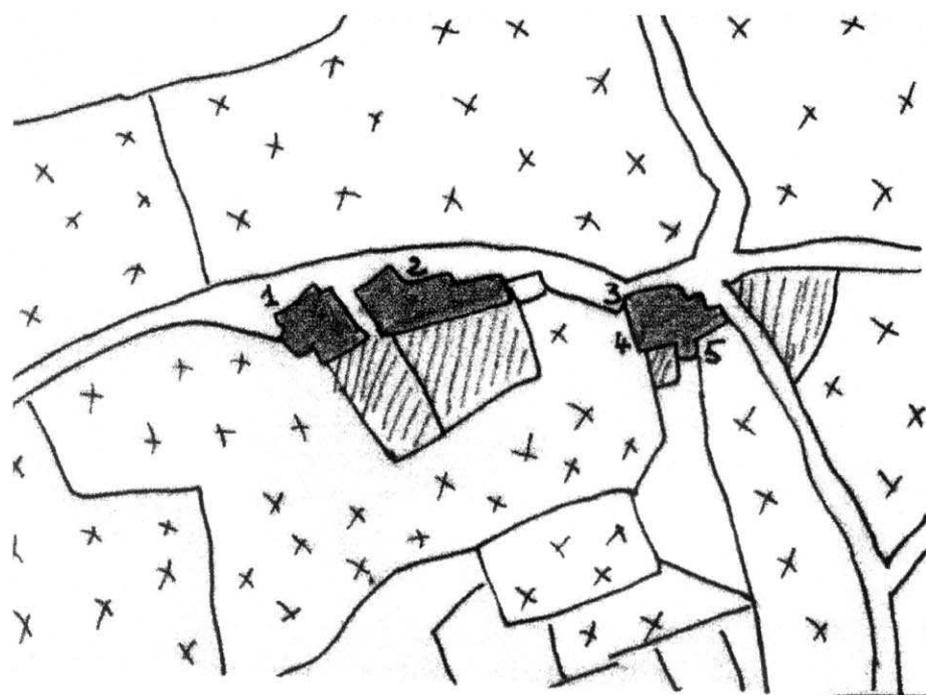
Dès avant 1700 et jusque vers 1750, sans doute tant que le domaine appartient aux Plassons, les fermiers, qu'on nommait "grangers", furent des Mosnier, Claude, puis son fils, Etienne, venus à Essertines, de Saint-Bonnet-le-Courreau. En 1754, Etienne Mosnier alla s'installer chez son beau-père à la Brosse, et c'est de là que revinrent à Chazelles, un siècle plus tard, les mêmes Mosnier, devenus Meunier. Ne serait-ce pas en souvenir de cette longue suite de "fermiers" que l'ancienne maison des Plassons, Imbert, Durand, est encore communément appelée "chez Granger" ?

Les remaniements des vieilles maisons, les partages et le morcellement des bâtiments, la construction de logis neufs, au cours du XIX^e, le tracé de la route de Châtelneuf ont changé quelque peu l'aspect de Chazelles. Sous le village, les prés ont remplacé les terres, signe d'une évolution rurale qu'on retrouve partout. Mais c'est peut-être le seul village de la paroisse dont presque tous les foyers actuels portent un nom centenaire, et pour l'un d'eux, trois fois centenaire. Serait-ce qu'à Chazelles, plus qu'ailleurs, on est attaché à son petit coin de terre ?

Date illisible ; J. Epinat

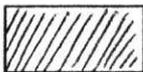
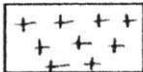
²⁰ Mesure de surface : 1 cartonnée vaut 950 m²

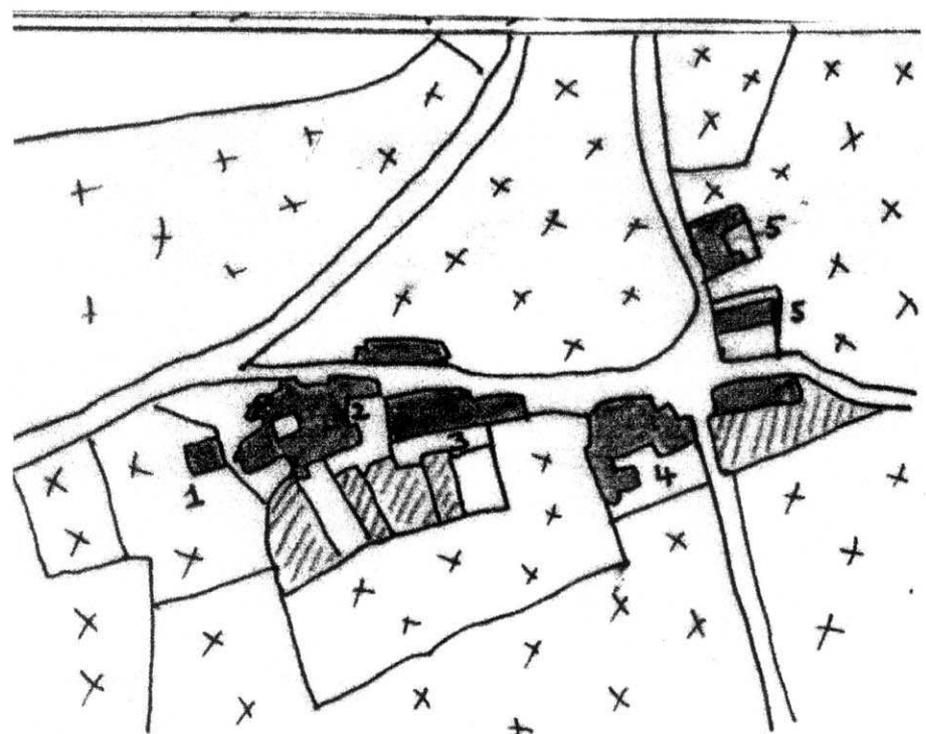
- 40 cartonnées : 3,8 hectares.
- 300 cartonnées : 28,5 hectares.
- 440 cartonnées : 41,8 hectares.



Chazelles en 1820

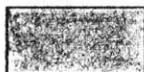
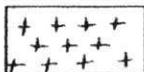
- 1-Michel Clairét.
- 2-Durand.
- 3-Benoit Clairét.
- 4-Michel Forestier.
- 5-Antoine Baret.

-  Maison
-  Jardin
-  Pâtures ou Terres



Chazelles en 1949

- 1-Henri Clairét.
- 2-Pierre Meunier.
- 3-Passel.
- 4-Jean Duchez.
- 5- H.Meunier.

-  Maison
-  Jardin
-  Pâtures ou Terres

Le Chevallard, les Gouttes

Il est peu de secteurs de la commune dont la structure rurale ait été si profondément modifiée au cours des siècles

Quand on parle du Chevallard, on évoque aussitôt l'idée d'un château féodal et de seigneurs. Il y a eu un château et leurs propriétaires ont pris le nom de cette terre, oubliant leur nom de famille. Mais y a-t-il eu, à l'origine, une famille Chevallard ou du Chevallard ? Il ne semble pas.

Le nom même apparaît dans les chartes après d'autres qui sont moins célèbres.

Dès avant 1215, les Dury, originaires de Marcilly, avaient des possessions à Essertines. Au début du XIV^e siècle, on les voit mentionner plusieurs terres qui dépendent d'eux et en particulier Chavassieu, sur Lérigneux, et les Peuples, mais nulle mention alors du Chevallard.

Et en 1335, Albert de Sury ajoute à son nom celui de Chevallard. C'est donc, sans doute, qu'il avait construit dans ce site une maison, qu'il y habitait, au moins de temps en temps. Pourquoi ne pas avoir choisi les Peuples dont la situation était aussi favorable, au lieu de ce petit tertre au bord de la rivière ? On ne sait, mais depuis cette terre fut érigée en seigneurie et on ne parlera plus que des seigneurs du Chevallard.

Lorsque fut rédigé le terrier de la seigneurie en 1440, la plupart des actes furent passés "dans la salle basse du château" : c'est donc qu'il y avait une demeure féodale, fortifiée peut-être, on n'en sait pas plus. La bâtisse actuelle est bien postérieure, date du XVII^e et XVIII^e siècle, et a plutôt l'allure de demeure de plaisance, en dépit de ses tours et du fossé et du pont-levis que gardait le portail, fort joliment décoré, qui se trouve au midi de la cour.

Après les Sury, la seigneurie passa aux Rivoire, marquis du Palais, près de Feurs, grands seigneurs turbulents dont l'un, sous Louis XIV, portera sa tête sur l'échafaud en punition de ses exactions. Mais Essertines ne devait pas voir souvent le seigneur du Chevallard. En 1734, une demoiselle Françoise de Rivoire, du Palais, dame du Chevallard, morte à Paris, gardait cependant assez d'attaches à la vieille demeure pour vouloir être enterrée "au vas"²¹, dans son tombeau de famille, dans l'église d'Essertines, dans la chapelle du fond, qui porte, mutilées, les armes du Chevallard, le 11 janvier de cette année : ce fut sans doute, l'une des dernières manifestations de la "seigneurie" sur la paroisse.

La seigneurie et le domaine allaient passer aux mains d'un homme de loi de Montbrison, Gilbert Souchon, qui, dès lors, ne s'appelle plus que Monsieur du Chevallard. Et c'est à ses héritiers lointains que fut acheté le domaine par la famille Viillard, à la fin du XIX^e siècle.

A côté de la seigneurie qui valait à son possesseur de lever le cens, c'est-à-dire des impôts, sur les villages des environs, impôts d'ailleurs très faibles à côté des impôts royaux, mais qui ne rimaient plus à rien, il y avait un beau domaine que le seigneur faisait exploiter par des grangers et qui lui rapportait assez gros. On connaît ces grangers depuis le milieu du XVII^e : les Bonnefoy s'y sont succédés de père en fils jusque vers 1750. Pendant près d'un siècle, ce furent ensuite les Vial, avec Claude, originaire d'Eyrieux et venu comme gendre chez le granger Bonnefoy, et dont sort la famille Meunier-Vial de Trézailles, puis un Epinat, un Fréry, une famille Chaperon, un Viillard enfin, fermier avant de devenir propriétaire, mais d'une partie seulement du domaine qui, en 1820 comptait 63 hectares, le plus beau d'Essertines.

²¹ "Vas" : caveau.

Le château actuel a subi de grandes modifications : le logis du fermier, les granges étables, au début du siècle dernier encore, se trouvaient en bordure du chemin de Lérigneux et adossés au bâtiment en ruine qui touchent le portail et fermaient la cour. C'est après un incendie que l'on reconstruisit la ferme, grange et maison à son emplacement actuel, tout contre le château, ce qui dégagait la cour et donna plus belle apparence à l'ancienne demeure seigneuriale.

Les Gouttes

Au début du XV^e siècle, les Gouttes étaient un vrai village, avec quatre maisons bien groupées, serrées les unes contre les autres. Il était longé par le chemin de Lérigneux au Chevallard au midi ; par celui des Gouttes au Peuples au levant, et par un violat²² qui menait "à la fontaine des Gouttes" au couchant. Est-ce sur l'emplacement de la maison Meunier, de celle de Gagnaire ? Je ne sais. En tout cas, il y avait là Mathieu Barou, gros propriétaire de 30 à 35 hectares, Etienne des Gouttes (20 à 25 hectares), Pierre Truchard (15 hectares) et André Girard (une dizaine d'hectares). Les noms de leurs parcelles ? C'était les mêmes qu'aujourd'hui : la Goutte, la Roche, la Versille, le Garay, le Goutait, la Côte, le Moulin...

Puis c'est un long silence et lorsqu'on retrouve ce nom des Gouttes au milieu du XVII^e, c'est un tout autre aspect qui se révèle. Toutes les anciennes familles et leur village ont disparu. A leur place, il existe deux domaines possédés par des étrangers, des bourgeois qui ont placé là leurs économies. L'un appartient à un sieur Groseiller : il disparaîtra sous la Révolution et sera acquis en partie par le propriétaire des Gouttes-Basses, le sieur d'Aubigny, qui le passera aux de Damas, propriétaires sur Lérigneux : monsieur de Damas, en 1820, possédait aux Gouttes 45 hectares.

Comme grangers, nous trouvons aux Gouttes-Hautes, une famille allemande vers 1650-1670, puis les Ollagnier s'y installent pour plus d'un demi-siècle, remplacés, fin du XVIII^e par des Clairet, puis des Roux (qui s'en iront aux Peuples), un Garassus, un Thiolière, un Griot, venu de Bard, et enfin la famille Gagnaire.

Aux Gouttes-Basses, on rencontre les Fovin avant 1700. Puis les Beauvais y resteront, de père en fils, grangers durant plus de cent ans. Ensuite, la stabilité des fermiers sera moindre. On voit un Epinat, un Masson, et finalement s'y installera comme propriétaire Soleillant que continue la famille Meunier actuelle.

Aux Revers, c'est une création nouvelle au XIX^e siècle, par suite de l'installation d'un Clairet du bourg.

En somme, en 1950, plus de seigneur pour lever des cens sur les tenanciers : l'Etat le remplace avec les impôts. Plus de propriétaires étrangers tirant revenus de domaines qu'ils connaissent à peine et dont les fermes sont perçues par un "intendant", comme avant 1789. La terre a finalement fait retour à ceux qui la cultivent. Mais le vieux village des Gouttes ne s'est pas reconstitué, chaque maison, héritière des domaines du XVII^e et du XVIII^e siècle, est au centre de sa propriété.

Les transformations des Gouttes sont-elles achevées ? N'assiste-t-on pas à une nouvelle concentration de la propriété ?

Juin 1950 ; J. Epinat.

²² Violet : petit chemin , sentier.

Le village d'Eyrieux

Ce nom d'Eyrieux est fort répandu en France, comme nom de village, de rivière : c'est, sans doute, un nom d'origine gauloise.

De très bonne heure, il y eut des habitants dans ce quartier de la commune. Des savants ont reconnu au sommet de la colline qui domine le vieux chemin d'Eyrieux à la Guillanche, à l'ouest du vallon, des vignes, des restes de fortifications gauloises, et, tout autour, des vestiges de scories, débris d'anciennes forges. J'ai même trouvé, mentionné l'existence, au sud-ouest du village, d'un long souterrain, ancienne galerie de mines peut-être, mais je n'ai pu en retrouver l'entrée.

Eyrieux se trouve situé sur l'un de nos anciens chemins les plus fréquentés, qui menait de Montbrison à Roche, par le chemin des meuniers et le Chevallard. Cette situation n'était pas toujours un avantage. Aux époques troublées, des bandes de soldats pillards venaient dévaliser les paisibles laboureurs. Ainsi, en 1640, les trois familles d'Eyrieux, Vincent Chauve, Pierre Fornial, et André Vial, ont-elles acquis une maison ou "une place à bâtir" au château d'Essertines-Basses, pour s'y retirer au besoin.

Dans les actes, ce sont les mêmes lieux-dits que de nos jours : on y parle de Néraud, du Goutaillet, du Goutait, du Martorey, du Vorsej, de la Combe, des Ribolles, et encore des Chirats des Traversannes. Comme aujourd'hui, au bord du chemin de la Guillanche, il existait des vignes. On signale spécialement celles de Sagniérieux, des Cochettes, et le vignoble de la Ponsonne, jadis appelé du Chatelard.

Entre 1661 et 1672, Eyrieux compte au moins trois jeunes ménages : Gay, Vial, Ollagnier, les deux premiers descendant de familles installées là depuis plus de deux cents ans. Elles vont s'éteindre au cours du XVIII^e siècle. Après avoir donné des branches qui feront souche à Malleret, Trézailles, le nom des Vial sera remplacé par celui de Clavelloux, avec la venue, comme gendre dans la maison, en 1701, de Vital Clavelloux, des Faux. Ce sont des mariages des filles Clavelloux qui amèneront au village les Gorand, (originaires de la Brosse, et, plus lointainement de Roche, souche des familles Gorand actuelles de Lolagneret).

Les Gay, dès le début du XVIII^e, sont remplacés par les Joannin, puis des Laurent, Durel...

Les Ollagniers font place aux Blanc, venus de l'Ollagneraie. Puis viendront des Viillard, des Forestier, des Chalas, dont l'un, en 1759, sera qualifié de vigneron.

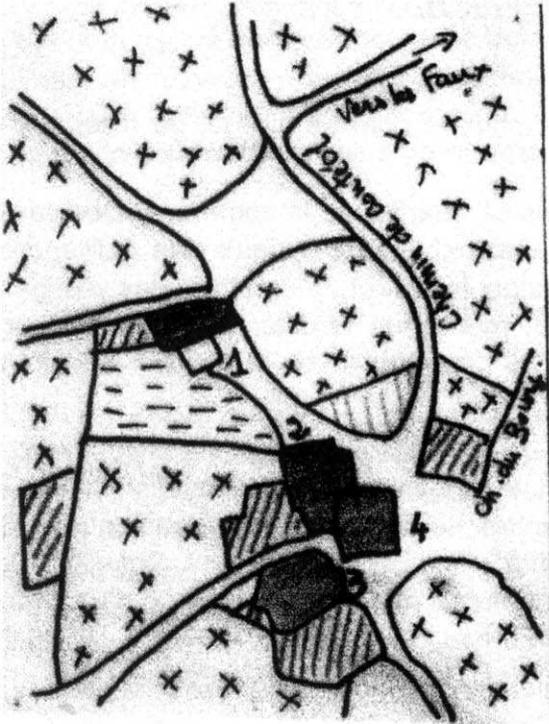
La population du village paraît se renouveler très vite. En 1820, Eyrieux compte quatre foyers ; au numéro 1 : Charles Clavelloux ; au numéro 2 : Antoine Viillard ; au numéro 3 : Laurent Forestier ; au numéro 4 : Gilbert Gorand.

Tous ces noms vont disparaître au cours du XIX^e siècle. La maison Clavelloux sera bientôt celle des Néel, et enfin des Vial, venus de Verrières, peut-être parents. Et l'on comprend que la maison Vial ait longtemps porté le surnom de "chez Charles", car, durant un siècle, le patron, d'abord Clavelloux, puis Néel, s'appellera Charles. La femme de Charles Néel, Marie Goure, fut la marraine de notre petite cloche.

Antoine Viillard vendra. La maison sera finalement achetée par Philippe Epinat, de Contéol. A la place de Gilbert Gorand, s'établiront les Brunel, qui disparaîtront seulement au début de ce siècle, pour faire place aux Fréry. Et les Vial hériteront encore, par les Goure, de la maison Forestier, où habite maintenant L. Vial.

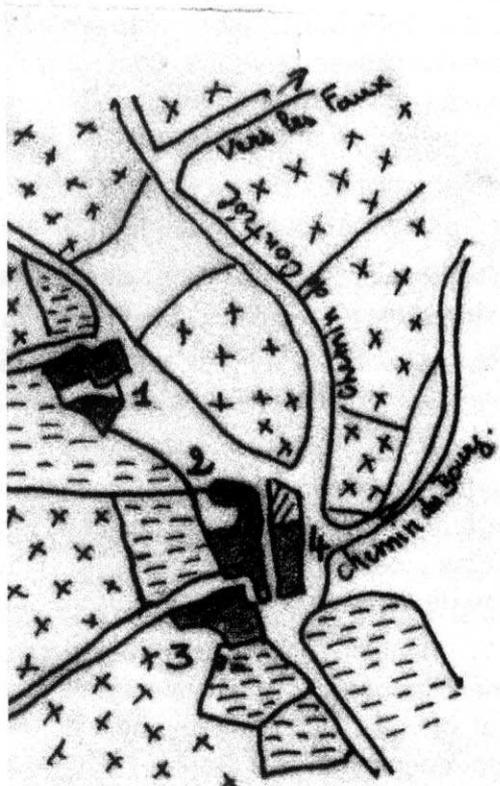
Et voici le village réduit à sa plus simple expression... C'est la situation de 1830. Peut-être, comme alors, neveux, nièces... viendront-ils relever les vieux noms de famille...

Mars 1950 ; J. Epinat



Eyrieux en 1820.

- 1- Charles Clavelloux.
- 2- Antoine Viillard.
- 3- Laurent Forestier.
- 4- Gilbert Gaurand



Eyrieux en 1950

- 1-Maïsse.
- 2- Epinat.
- 3-L. Vial.
- 4-Fréry.

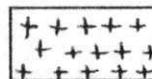
Maison



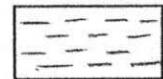
Jardin



Terre



Prés



Le village des Faux

Les Faux portent un nom qui vient du mot latin "fagus", et veut dire "fayard", hêtre. C'est, sans doute l'abondance de ces arbres dans le bois où fut défrichée la première clairière par des gens en quête de terres arables qui fit donner ce nom au hameau qu'ils fondèrent. Il n'en reste guère aujourd'hui ; mais ils abondent tout à l'entour et envahiraient sans doute bien vite prés et terres si on laissait ces dernières en friches.

Ce village pose un curieux problème. En parcourant les archives des XV^e et XVI^e siècles, j'ai trouvé mentionné tous les hameaux de la paroisse, sauf celui des Faux. En revanche, j'ai rencontré un autre nom, aujourd'hui disparu, le village d'Orizet, situé par les textes "proche le chemin du Chevallard à Montbrison", non loin du village d'Eyrieux.

En 1450, y habitaient Jean Ecayron, Etienne Vital, Pierre Pignent, Etienne d'Orizet. En 1578, encore trois familles, celle de Georges Morel, Antoine Vial, Mathieu Bonnet, tous laboureurs, mais je vois apparaître, à cette date comme témoin dans un acte notarié, un Jean Vial, dit "de Faux". Et on signale qu'Orizet s'appelle maintenant la Poterie, la Potiole. Pourquoi ce changement de nom ? Pourquoi surtout cet abandon, car, après, je ne trouve plus mentionné Orizet ? C'est le village des Faux qui le remplace.

Au début du XVII^e, le Forez, comme toute la France, fut dévastée à plusieurs reprises par la peste. Des villes, des villages disparurent. Et en plusieurs lieux, les gens élevèrent des chapelles, firent des pénitences, des prières pour demander à Dieu la fin du fléau. Or à Essertines, on trouve à partir du XVII^e siècle, une prébende dite des Orizets, c'est-à-dire une fondation dont le revenu était destiné à assurer le service d'une seconde messe le dimanche, service qui fut fait, plus ou moins, jusqu'à la Révolution. Cette prébende des Orizets n'aurait-elle pas été créée par les habitants du village épargnés par le fléau ? Mais, délaissant ce site infesté, maudit, ils seraient allés s'établir un peu plus loin, aux Faux, où déjà un Jean Vial était installé . Et je crois bien que parmi les anciens d'Essertines, plus d'un a entendu parler d'un ancien village abandonné, situé au Témoret, ce qui n'est pas loin du chemin du Chevallard à Eyrieux...

Entre 1661 et 1672, quatre familles vivent aux Faux, celle d'Antoine Clavelloux, Georges Ollagnier qui avait épousé une Morel (serait-ce une descendante des Morel d'Orizet de 1578 ?), André de la Font, laboureurs et Jean Clavelloux, tisserand, gendre de ce dernier.

Au cours du XVIII^e siècle, la famille la plus vivante est celle des Clavelloux qui donna plusieurs branches, finit par s'éteindre à la fin du siècle, mais une suite de mariages amena de nouveaux noms au village.

Une famille Clavelloux possédait un fort gros domaine, une autre resta plus d'un siècle "granger" pour le sieur Forissier. Car, un bourgeois de Montbrison s'était constitué ici une propriété : en 1786, la veuve Clavelloux, paiera à ce titre 46 livres d'impôts (le prix d'une vache), ce qui n'était pas mal, sans compter 25 livres pour ses propres fonds.

Il fallait des valets, des journaliers pour travailler ces domaines et les gendres des Clavelloux s'installeront aux Faux : un Jean Grimaud avant 1700, Jean Masson, de Glisieux en 1714, Bayle vers 1750, Griot vers 1773, enfin J.-B. Varagnat de Trézailles en 1790.

La Révolution apporta de grands changements. Les Faux comptaient alors six foyers.

L'ancien domaine Forissier s'était vendu et avait été acquis par le fermier J.-B. Varagnat (n^o1). Il possédait l'une des plus grosses propriétés d'Essertines, avec 520 cartonnées²³, payant

²³ 520 cartonnées : 49 hectares environ.

près de 700 francs d'impôts, plus que les Montrouge d'Arcis, les Durand de Chazelles, presque autant que Martin Bourboulon de Malleret.

Au n°2, l'héritier de Pierre Clavelloux, Pierre Bayle avait 140 cartonnées.

Les autres ne possèdent que quelques coins avec leur maison.

Au n°3, c'est Jean Masson longtemps granger au domaine de M. Grozeiller, à Forays, aux Perronins, revenu aux Faux, à la vente du domaine.

Au n°4, c'est Veuve Mériegeon, née Cognasse, venue de la Villette, qui a deux filles.

Au n°5, Jean Roux, originaire de Lérigneux

Au n°6, Jean Viallard, journalier. Est-ce la souche des Viallard du Chevallard que l'on trouve fermiers aux Faux en 1805, à Eyrieux en 1835, à l'Ollagneraie en 1872, avant d'être au Chevallard ?

Tous ces noms vont disparaître au cours du siècle. La physionomie du village va se modifier profondément.

J.-B. Varagnat ne fait pas de meilleures affaires que son frère de Trézailles. Vers 1880, la famille ne possèdera plus que la petite maison de Jean Viallard et elle disparaîtra. Le domaine Varagnat semble avoir été acquis par Robert Large, venu de Chazelles-sur-Lavieu, vers 1830, et qui, plus tard, fera construire sous le chemin de Contéol, (n°1). La famille est éteinte au village. Mais c'est elle qui, par mariage, amena aux Faux, Jean Rondel d'Arcis, en 1839, aïeul des deux familles Rondel actuelles ; et en 1876, les Grillet, originaires de Saint-Marcellin, aujourd'hui émigrés à Bard, et dont la maison abrite le ménage Epinat (n°2).

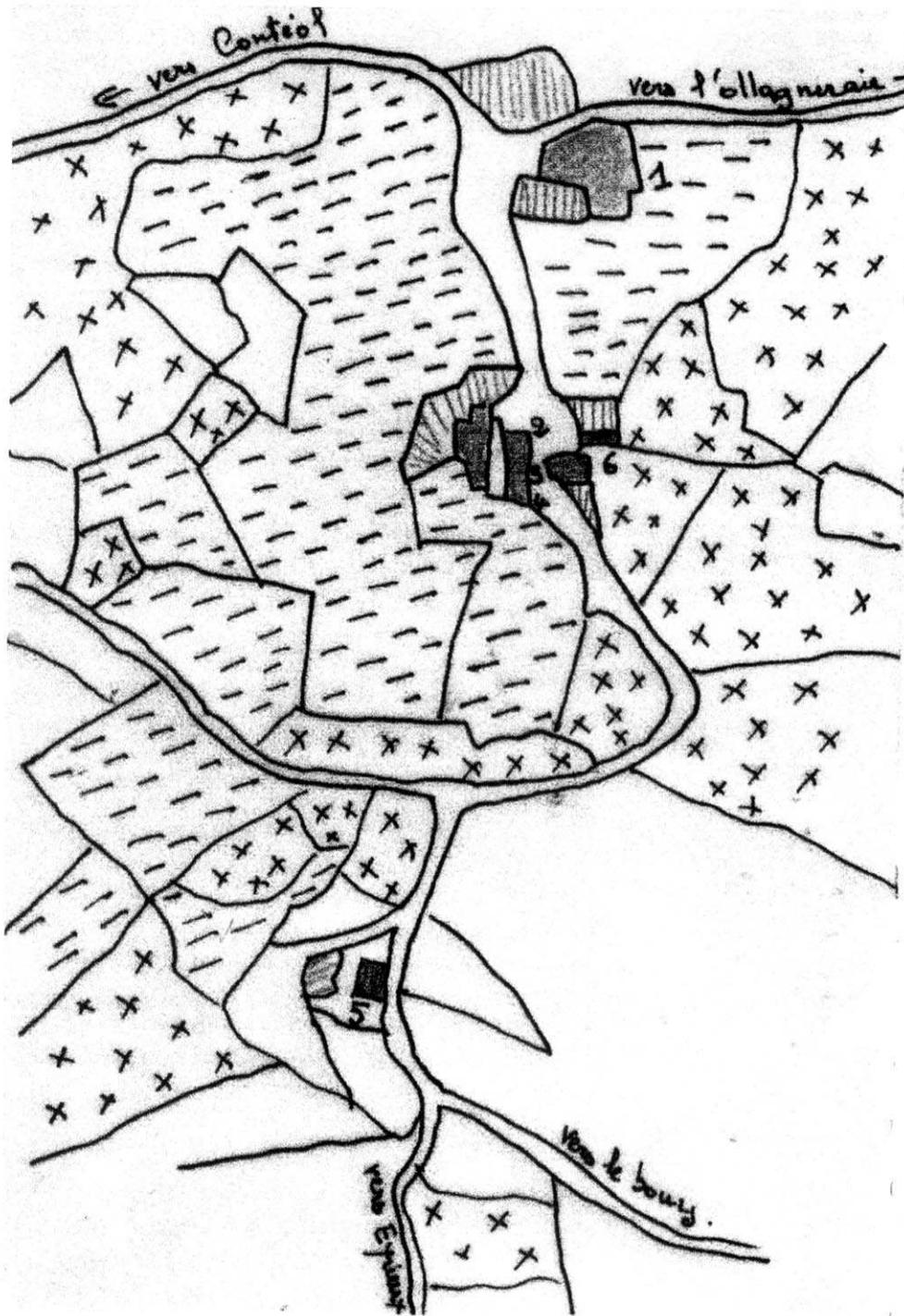
La ferme des Forissier-Varagnat ne devait pas être un château, mais un simple bâtiment d'exploitation qui, démoli, fera place aux maisons neuves des Rondel et Grillet.

Transformé aussi le pâtre de maisons Bayle-Masson-Mériegeon :

Dans la maison Bayle est venu un gendre, un Mathevon, de Valcivières, que l'on trouve entre 1822 et 1834, journalier, fermier au bourg, au Chevallard, puis propriétaire aux Faux. Le mariage de sa fille Jeanne avec Mathieu Néel, d'Eyrieux (la famille est originaire de Bard) en assurera la descendance et peu à peu la famille Néel acquerra tout le pâtre de maisons (n°5). Une fille Néel amènera, un temps aux Faux un Chauve, journalier, scieur de long, dont les descendants s'en iront un peu partout, à Montbrison, et jusqu'en Guinée, en Afrique, à Conakry ! Plus de Masson, plus de Roux : la maison existe, mais elle est vide. Joseph Roche, tailleur d'habits de Sauvain, qui, en 1822 épousa Louise Mériegeon fera construire aux Brosses, dans les bois une maison aujourd'hui en ruines. Le mariage de sa fille Marie avec André Montillard, de Saint-Bonnet-le-Courreau n'introduira au village que pour peu de temps ce nouveau patronyme.

Avec ses quatre foyers, les Faux semblent avoir retrouvé l'équilibre du vieux village des Orizet . Et les noms des Rondel et Néel ont déjà plus d'un siècle.

Date illisible ; J. Epinat



Les Faux en 1820

- 1-J.B.Varagnat
- 2-Pierre Bayle.
- 3-Jean Masson.
- 4-Vve Mériageon.
- 5-Jean Roux.
- 6-Jean Viillard.



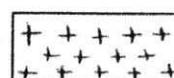
Maison



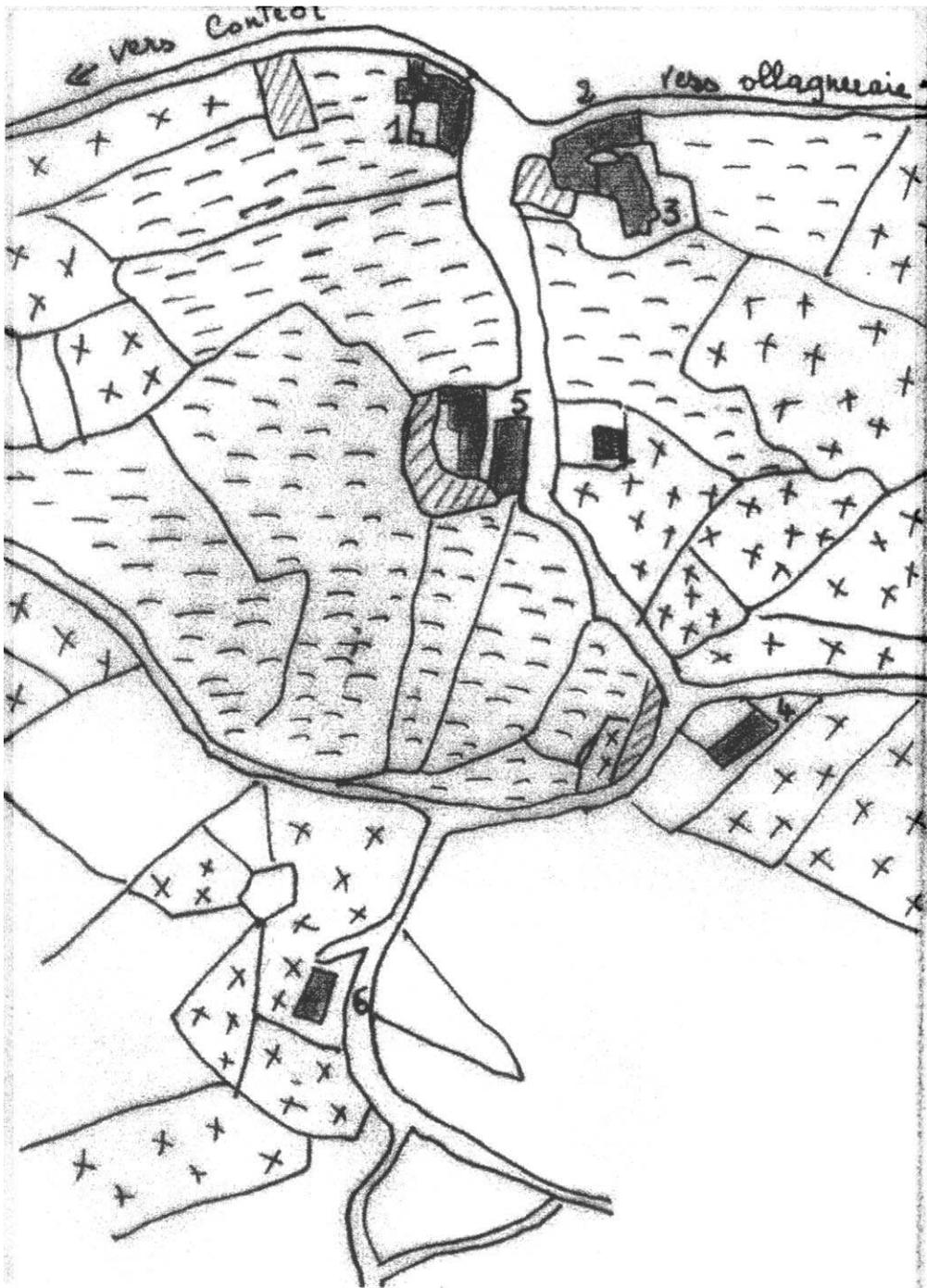
Prés



Jardin



Terres



Les Faux en 1949

- 1-Large (vide).
- 2-Grillet (Epinat).
- 3-Rondel Cl.
- 4-Rondel J.
- 5-Néel.
- 6-(vide)



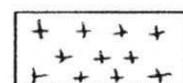
Maison



Prés



Jardin



Terre

Forys

On peut parler ici de création récente.

Vers 1450, y habitaient Jean Mageron, Guyonnet et Vital Grimost qui, eux, comme les gens de Malleret, possédaient une maison-refuge à Essertines-Basses. Leur logis se trouvait au croisement des chemins de Châtelneuf à Montbrison et d'Essertines à Champdieu, à l'emplacement des maisons Passel-Palley. C'étaient des propriétaires assez aisés (Jean Mageron surtout), des vigneron qui avaient caves et pressoirs, et des vignes au Grand Essart, c'est-à-dire, vers la Croix des Argnats, ailleurs aussi, sans doute.

Puis c'est la formation de deux grands domaines, aux Perronnins, à la Pra. On y voit encore au XVII^e siècle les Perronnin et encore les Clairet, Montagut ou Montagne, Jomar qui, en l'espace de sept années, de 1666 à 1672, fêtèrent deux baptêmes.

De toutes ces familles, les Perronnin seuls subsistaient au XVIII^e siècle, mais d'autres s'installent, les unes éphémères comme les Bertrand qui émigreront au bourg (maison Duchez), les Couturier, Beynat (journalier, tisserand venu de Sauvain, Challan (venu de Bard), Masson, Montel (scieur de long, venu de Dovézy, granger en 1764), Moulin... Ils restent une, deux, trois décades, puis vont tenter fortune ailleurs.

A la fin du XVIII^e siècle, se fixent à Forys quelques-unes des familles qui vont y faire souche et contribuer à donner les noms auxquels nous sommes habitués.

Nous y trouvons cinq maisons seulement en 1820 :

- 1) Un cabaretier, Jean Palley
- 2) Un charpentier, Jean Reynaud .
- 3) Un laboureur, Jacques Pallay.
- 4) Un modeste propriétaire, Jean Ollagnier.
- 5) Un gros propriétaire à la Pra, Jean Vial.

Que vont-ils devenir ? Dès 1830, les noms de Jean Palley et Jean Reynaud auront disparu. Jean Palley prendra comme gendre François Morel, de Champdieu, et durant plus d'un siècle cette famille Morel prospéra à Forys.

Disparu aussi le nom de Reynaud, la fille de Jean épousant Jean Ollagnier.

Bien prêt de disparaître celui de Jacques Palay. Celui-ci était devenu gendre chez Michel Chaland et il aura une nombreuse descendance au cours du XIX^e siècle. Un de ses fils émigrera au Bost, à Châtelneuf, d'où le nom s'est éteint également.

Disparu aussi celui de Vial, dont je n'ai pu retrouver l'origine. C'était, de beaucoup, le plus gros propriétaire de Forys, avec son domaine de la Pra (550 cartonnées)²⁴ qui, jadis, avait appartenu aux de Beauvoir, puis Grozeiller, et qui, vraisemblablement, fut vendu à la Révolution. Mais ce Vial sera la souche de plusieurs maisons actuelles, par la suite du mariage de ses filles et des partages qui en suivront au cours du siècle. Jean Baudou y vient gendre en 1808 ; de là, les familles Baudou, de Malleret, Baudou Philippe, Baudou Jean-Baptiste, Brunel-Baudou, et même Forestier-Ribon.

La dernière famille de 1820, Jean Ollagnier, au contraire, a prospéré et le nom reste bien vivant. Il avait commencé de façon bien modeste, ce Jean : journalier, garde champêtre,

²⁴ 520 cartonnées : 49 hectares environ.

cabaretier, il épousa la fille de Jean Reynaud, et ne possédait guère que trois hectares de terrain, dont des vignes à Gouttejean : revanche de la destinée ! Durant trois siècles, la famille avait connu des déboires, car ce Jean est le descendant direct de Jean Ollagnier le Jeune, vivant à l'Ollagneraie, à la fin du XVI^e siècle, et dont la famille, ruinée, spoliée, avait finalement disparu du village natal.

Jean Ollagnier aura une très nombreuse descendance. C'est la souche de plusieurs familles disparues dont plusieurs peuvent se souvenir (celles de Jacques Ollagnier, Jean Deschamps), des familles actuelles, Veauche, Laurent Ollagnier, et Benoît Ollagnier qui perpétue ici l'un des plus vieux noms de la paroisse.

Au cours du XIX^e siècle, de nombreuses maisons se construisent, des foyers se fondèrent, mais, plus que d'autres, le village de Forys paraît aimer le changement.

Il y eut toujours des cafés et charpentiers-charrons. Nous avons connu le café Poyet, le café Vial... Plus éphémères furent les ateliers d'artisans : c'est ainsi qu'un moment, vers 1870, Forys eut son tisserand, André Patural. Il vit aussi passer des charrons : le nom le veut, d'ailleurs, puisque Forys ou Fauris dérive d'un mot latin qui veut dire forgeron.

C'est ainsi que, depuis 1820, se sont succédés au village, Jacques Liothier, de Saint-Jean-Soleymieu ; en 1825-1835, André Robert, venu de la Haute-Loire ; en 1849, Jean Ménard de Saint-Nizier-de-Fornas ; en 1850, Dellacellery Michel, ouvrier charron, de Saint-Georges-Hauteville, qui ne fera que passer et ira s'installer à Chazelles ; Antoine Blanc, originaire de Luriecq en 1860... et plus près de nous Philippe Laurent et Clairet François. Aucun ne fera souche. Les maisons ne sont pas vides pour autant !

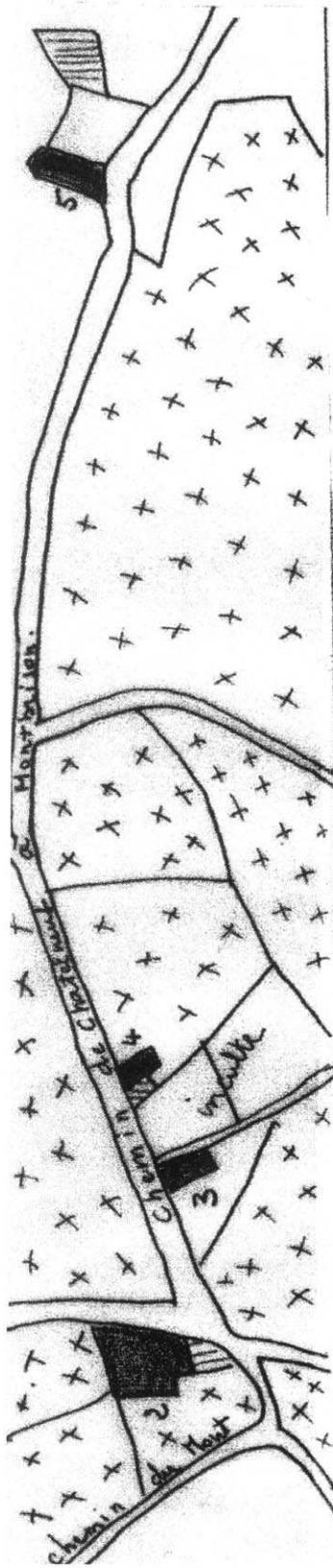
D'autres familles, plus stables, se fixeront : Passel, dont la souche lointaine est à Champdieu (un Jean Passel vint gendre chez les Vial, du bourg en 1761) et un de ses descendants ira faire souche à Chazelles. Barjon, venu d'Essertines-Basses, Morel, que nous avons déjà nommé, Clavelloux, Chazal...

S'il est une maison fermée, abandonnée, celle des Meunier, celle de Morel-Rage et Clairet François sont pleines de vie, bien que le nom ait changé.

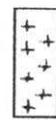
Plus transformé encore est Chante-perdrix. En 1820, c'est le néant complet. Et maintenant, il y a quatre maisons : Fréry, Rochigneux, Faure, Laurent.

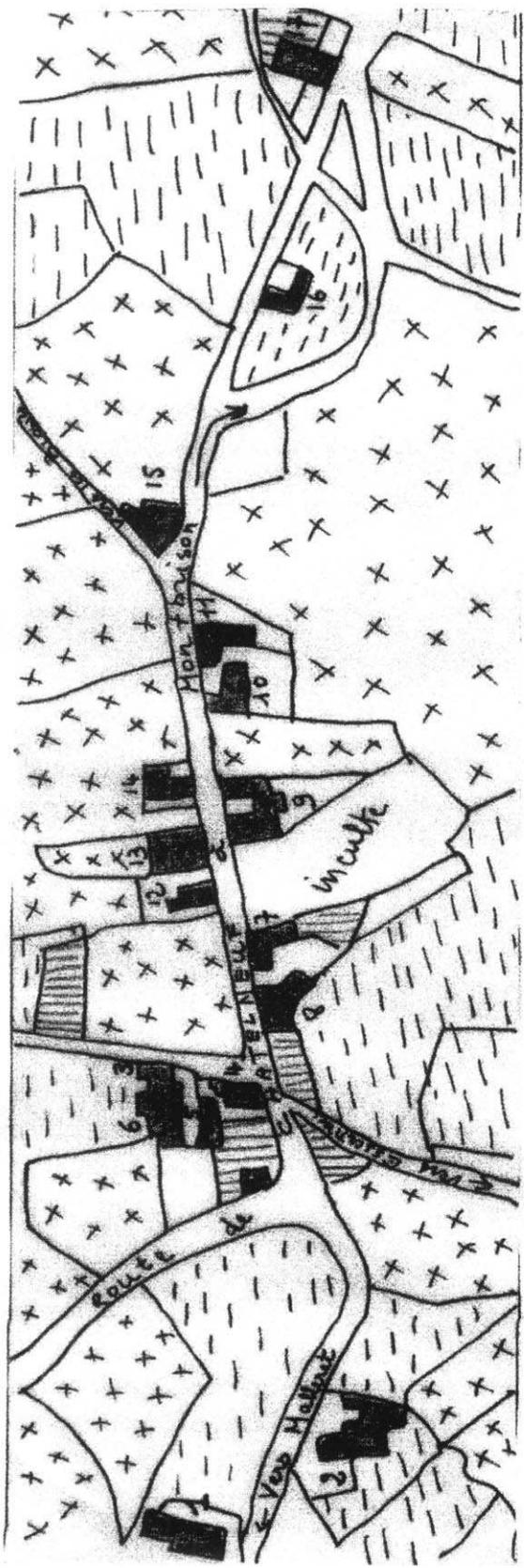
Fauris, l'un des villages les plus tardivement peuplés, est certainement le plus original des hameaux d'Essertines, par son aspect. Les maisons ne se tassent pas les unes sur les autres. Elles s'alignent au bord de la route, comme si la route les eut attirées ; tandis qu'ailleurs, le plus souvent, les chemins ont été faits pour desservir le village. Et il faut aller très loin pour trouver une forme de hameau semblable : cette seule disposition est une preuve de sa création récente.

Juillet 1949 ; J. Epinat

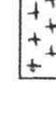
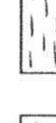


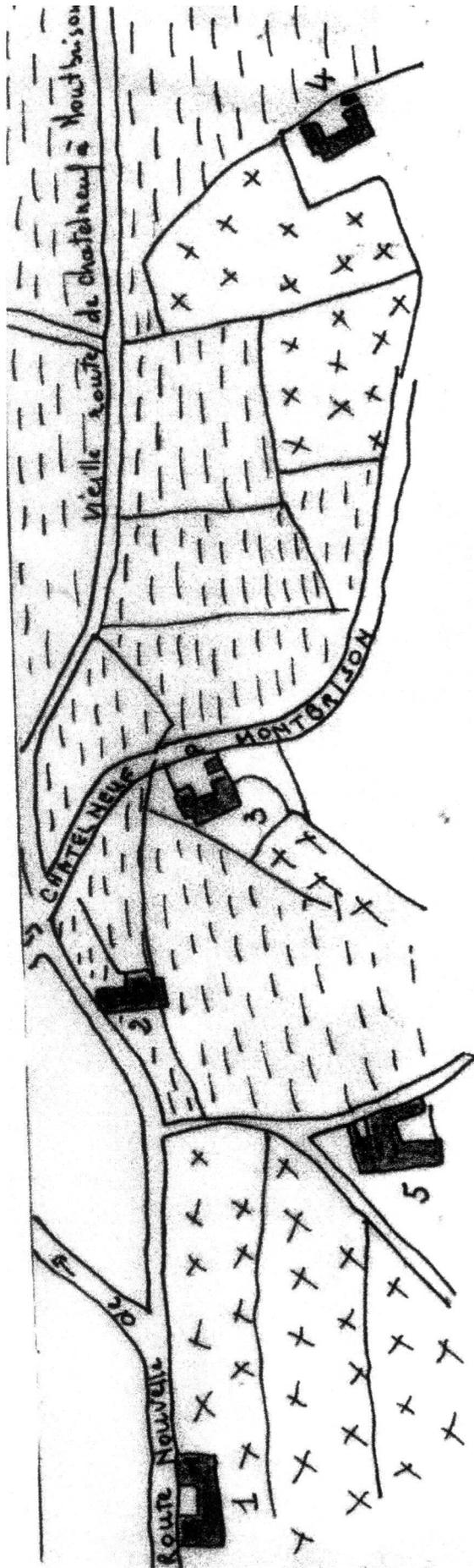
Forys en 1820 : 1-Jacques Pally, 2-Jean Reynaud, 3-Jean Pally, 4-Jean Ollagnier, 5-Jean Vial.

	Maison.
	Jardin.....
	Terre
	Prés



Forys en 1949 : 1-Meunier (vide), 2-Laurent-Ollagnier, 3-Stéphanie Passel, 4-Paul Passel, 5-Jean Barjon, 6-J.M. Pally, 7-Café, 8-J.C. Claveloux, 9-Benoit Ollagnier, 10-Coudert, 11-Baudou J.B., 12-Morlevat, 13-Vve Joanin, 14-Veuche, 15-Chazal, 16-B. Baudou, 17-Brunel.

	Maison.
	Jardin.
	Terre.
	Prés



Chantepedrix en 1949.
 1-Forestier. 2-Fréry. 3-Rochigneux. 4- Faure. 5-Laurent



Maison Jardin Terre Prés

Lolagneraie

Lolagneraie, Lolanière, Lolagnier, c'est un même terme qui désigne un lieu où poussent les "ollagnis", c'est-à-dire les noisetiers. Il y en a beaucoup autour du village. Il en avait plus encore lorsque s'installèrent les premiers défricheurs, tellement que les gens du hameau furent désignés sous le nom de Pierre, Jean, Vital... de "Lolagneraie" : le nom du village devint une sorte de nom de famille.

En 1820, c'était déjà un vieux village et peuplé : onze foyers, tassés, serrés, enchevêtrés. Au fond, il n'y avait que deux familles, les Vial et les Ollagnier qui, peut-être, descendaient d'une souche commune, car le mot Vial n'est que la déformation d'un prénom, Vital ; et en 1450, on trouve à Lolagneraie, les deux familles de Antoine et Vital de Lolagneraie qui semblent être très proches parents. Et plus tard, les Vial et les Ollagnier, dans leurs nombreux procès, se reporteront tous deux à ces ancêtres et à leurs biens.

Sur le plan, on distingue nettement deux pâtés de maisons :

- A l'ouest, c'est le coin des Vial qui va s'éteindre. Georges Vial est le beau-frère de J. M. Ollagnier, du bourg, qui possède la maison n° 11, de Gilbert Gorand. Michel Gorand, lui, frère de Gilbert, a épousé la veuve de Benoît Vial, père de Georges. Les Gorand sont venus d'Eyrieux, où on les trouve vers 1750 (mais la souche est à chercher à La Brosse où un Jean Gorand, vint de Roche, comme journalier, vers 1700).
- A l'est, c'est le coin des Ollagnier. Michel Brunel, Philippe Clairet sont beaux-frères de Pierre et J. M. Ollagnier (n°1-2-3-4). Les partages ont morcelé la grande propriété du père Etienne Ollagnier qui comptait environ 250 cartonnées²⁵ et descendait des Ollagnier l'Aisné.

Curieux personnage que cet Etienne, dont on peut parler sans médisance, puisque cette branche Ollagnier a complètement disparu. Il tenait ses comptes bien à jour, sur un carnet où il notait même les bouteilles qu'il buvait quand il allait à la foire au bourg, les gages de ses domestiques (il avait toujours un valet, une servante, une bergère). Et je vous décrirai peut-être un jour l'un de ses contrats de louage, fort curieux, ses dettes (il en était cousu !), mais aussi ses recettes, et il en avait d'importantes. Fort entreprenant, il s'était chargé de la perception de la dîme, cet impôt que chaque famille payait pour subvenir à l'entretien du clergé et qui se levait sur les grains seulement (il représentait une gerbe sur douze et parfois quinze ou seize). Mais avec ce système de perception, celui qui était chargé de lever cet impôt y trouvait un gros bénéfice. Et de ce fait, Etienne Ollagnier disposait chaque année de plusieurs centaines de bichets²⁶ de seigle, de froment, d'une valeur bien supérieure à la somme annuelle qu'il s'était engagé à donner au prieuré de Champdieu dont relevait la cure d'Essertines.

Fort mauvais coucheur, Etienne Ollagnier était constamment en procès avec ses beaux-frères, pour des questions de partage, de confins ; avec son voisin Vial pour des questions de prise d'eau et d'enlèvement du regain dans les prés de la Pra. Avec d'autres voisins qui se plaignaient de ses bergères qui gardaient mal leurs bêtes ; tant et si bien qu'un jour, un habitant du bourg revenant de moissonner, furieux de voir les bêtes d'Etienne à travers son pré, près du pont de l'Ollagneraie, injurie la bergère, lui disant les pires sottises, se met à la poursuite des bêtes et, dans sa colère, coupe avec sa faucille les deux jambes de derrière à l'une des chèvres ! Quel tapage dans le bourg ! Et, bien sûr, il en résulta un procès encore.

²⁵ 250 cartonnées : pas tout à fait 24 hectares.

²⁶ Bichet : mesure de capacité ; 1 bichet vaut 9,72 litres.

Procès encore, avec un autre habitant du bourg, en 1790, à la suite d'un pugilat qui eut lieu à la sortie de la grand-messe. Cet Etienne qui était un bénéficiaire de l'Ancien Régime avec la ferme de la dîme, n'en adopta pas moins avec enthousiasme les idées nouvelles à la Révolution. Pourvu d'une très nombreuse famille, il semble bien que les procès le ruinèrent. Aucun des enfants ne fit souche dans la paroisse.

Aux numéros 5 et 8 se trouvent Etienne Chavanis, descendant d'un tisserand venu du Puy-de-Dôme, dont la famille pérégrina à Foris, la Grange, Trézailles, s'installa un temps à Lolagneraie, avant de se fixer définitivement à Arcis ; et Jean Marlef, autre tisserand originaire, lui aussi, du Puy-de-Dôme. Tous deux sont apparentés à des Ollagnier, mais à une autre branche, celle d'Ollagnier le Jeune qui donna toujours l'impression de végéter : l'existence de minorités répétées, l'enchevêtrement des parcelles de terrain, leur délimitation imprécise furent pour elle une source de difficultés, procès, saisies, tant et si bien qu'en 1820, les descendants de l'ancêtre, Jean Ollagnier le Jeune, auquel on peut remonter, sans discontinuité jusque vers 1580, n'avaient à peu près plus rien à l'Ollagneraie. Le nom de famille disparaîtra du village, mais pour pousser de vigoureux rejetons à Forys, car la famille de Benoît Ollagnier descend directement de ce Jean Ollagnier le Jeune, du XVI^e siècle.

De l'une ou l'autre branche, les Ollagnier essaimèrent à la Guillanche, au bourg, aux Sagnes, aux Brosses, à Bard, à Montbrison, à Champdieu, et dès le XVIII^e siècle, l'un des deux s'était élevé au rang de bourgeois.

Un fait étonne : l'étendue modeste des propriétés en 1820. Les onze propriétaires du village, à eux tous, n'ont pas 500 cartonnées²⁷. La raison en est simple : ces propriétaires étaient coincés entre les grands domaines des Faux, alors aux mains de J.-M. Varagnat et celui du Chevallard (aux Souchon). Leur morcellement au XIX^e siècle favorisera la prospérité du village. Mais, de plus, la démolition, le remaniement des vieux bâtiments, la construction de maisons neuves vont modifier du tout au tout la physionomie du village.

Seul, de tous ceux de 1820, le nom des Gaurand persiste, bien que les descendants de Michel aient émigré au-dessus du chemin du Chevallard. Un moment même, avec la nouvelle maison de Luc, il y aura trois foyers Gaurand à Lolagneraie. Sagne, Marlef, Chavanis, Brunel, Clairet, Vial ont disparu. Leurs maisons ont été démolies, remaniées, après plusieurs changements avec la venue des Chauve (de Verrières), de Mathevon, sans compter ceux qui n'ont fait qu'y passer quelques décades ou même moins : Montailard, Roche, les Viallard même.

Et nous assistons à un renouvellement des noms de famille avec l'installation des Forestier, Viallard. Curieux retour des choses qui ramène ce dernier nom au village où, à diverses reprises, au cours du XVIII^e siècle, nous avons rencontré des Viallard, originaires de Frédifon, avant l'établissement au XIX^e de l'aïeul des Viallard du Chevallard, du bourg, des Brosses...

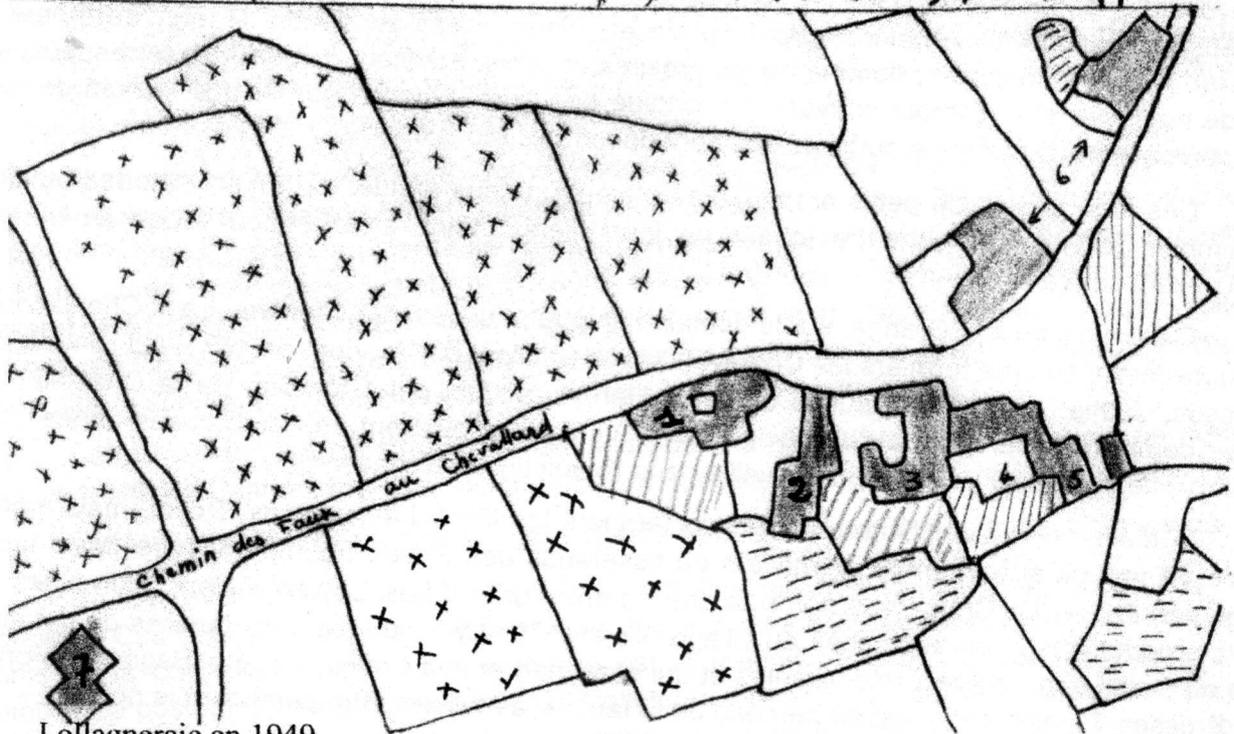
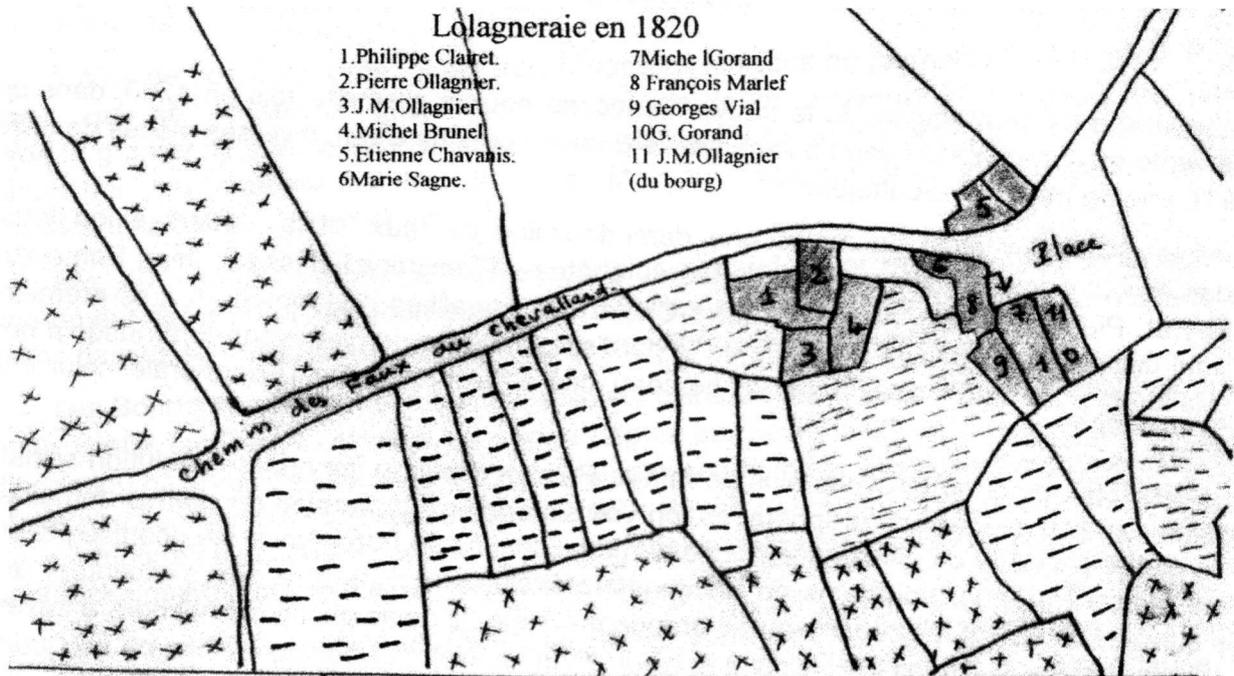
A comparer les deux plans de 1820 et 1949, on est frappé par l'opposition entre l'instabilité des familles, de la forme des maisons, et la stabilité des parcelles. Il y a beau y avoir eu des partages, des ventes, la forme des parcelles reste sensiblement la même, et l'aspect du terroir avec ses terres, prés, bois, jardins fondés sur la qualité des sols ne varie que très lentement. Beaucoup de ces bornes, limites, doivent remonter à plus d'un millénaire !

Juin 1949 ; J. Epinat.

²⁷ Une cartonnée : 950 m².

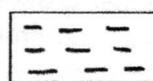
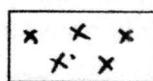
Lolagneraie en 1820

- | | |
|---------------------|-------------------|
| 1.Philippe Claret. | 7Miche lGorand |
| 2.Pierre Ollagnier. | 8 François Marlef |
| 3.J.M.Ollagnier | 9 Georges Vial |
| 4.Michel Brunel | 10G. Gorand |
| 5.Etienne Chavanis. | 11 J.M.Ollagnier |
| 6Marie Sagne. | (du bourg) |



Lolagneraie en 1949

- 1.Lucien Forestier-2. maison Durand (inhabitée)-3.maison Viillard-Duchez-4.maison Bayle -5.J.B.Gaurand -6.J.M.Gaurand.
7. H.Chauve.



Maison

Jardin

Terre

Prés

Malleret

Le village est très ancien. Je le trouve mentionné pour la première fois en 1260, dans un acte de vente où Jean Lelarcis vend à l'abbaye de Bonlieu, près de Boën, diverses pièces de terres sises à l'Orme de Fauris, à Gouttejean.

Vers 1450, il y avait au moins une demi-douzaine de feux, et la plupart, sinon tous, possédait en outre une maison-refuge au pied du château d'Essertines-Basses : Jean Pomeyrol, Jean Neyret, Pierre Syméon, André et Pierre Chalan sont qualifiés de laboureurs. Les premiers noms vont disparaître du village et même de la paroisse, mais les derniers vont durer jusqu'à nos jours. Malleret, pourrait-on dire, a été le berceau des Chalan, comme l'Ollagneraie celui des Ollagnier.

Vers 1580, nous ne trouvons plus de famille Pomeyrol et une importante évolution sociale se dessine : au lieu de moyens propriétaires, on voit s'amorcer la formation de grands domaines au profit d'étrangers à la paroisse : une bonne partie des terres de Pomeyrol a été acquise par De Péacieu, Maître Parparin, bourgeois de Montbrison ; évolution qui ne fera que s'accroître aux siècles suivants. Au Mont, va se former une grande propriété, la seule qui se maintiendra à travers la Révolution ; de même, à la Grange où, à la fin du XVIII^e siècle, on trouvait, comme de nos jours, un petit hameau de trois maisons (Antoine Poyet, Pierre, Jacques, Michel Griot) ; de même à Malleret. Officiers de justice, homme de loi, notaires enrichis, achètent d'abord des terres, puis un titre de noblesse et oublieront souvent leur origine populaire, pour ne garder que le nom de leur terre, précédé de la fameuse particule : ce sont désormais Monsieur de...

Dès lors, au lieu de petits propriétaires payant un cens annuel fort minime, nous trouvons de simples fermiers et gens de labour ou journaliers, moins attachés au village et qui se renouvellent souvent.

C'est ainsi qu'à la Grange, sur le domaine Duguet, qui passera finalement aux Chanjacque, se succéderont comme fermiers les Challan (Claude Challan, dit Mandrin, en 1671) les Clavelloux, Pellisson, Juthie... ; au Mont, sur le domaine Henrys, acquis par Grozeiller de la Chapelle, on trouve comme fermiers, au XVIII^e siècle, Clairret Vital, puis, pendant de nombreuses années, au XVIII^e siècle, la famille Laurens et à la veille de la Révolution Georges Vial.

A Malleret, le sieur Duguet a comme fermiers les Maréchal, Laurens, Poyet, mais à côté d'eux, on voit paraître comme journaliers ou tisserands des Poyet, Palmier, Clostre. Mais aussi Plagneux, Faure, La Croix, tous noms qui ne dureront guère. Les Chalan restent, journaliers ou petits propriétaires, bien accrochés au village. Vers 1670, il y a au moins six familles de ce nom, plus ou moins apparentées, très vivantes et qui essaimeront à la Guillanche, aux Sagnes, à Forys, aux Brosses. Finalement, c'est au berceau de la famille, à Malleret, que persistera le nom.

Vers 1820, le domaine Duguet est entre les mains d'un notaire de Montbrison, Martin Bourboulon, qui possède 560 cartonnées²⁸ de terrains (près de la moitié des terres du village), imposés au cadastre pour 905 francs. C'est un personnage : un moment il sera même porté à la mairie, au temps où les maires étaient nommés par le gouvernement et non élus.

A côté de lui, on trouve deux propriétaires plus modestes, Georges Duchez et Etienne Chalan, tous deux propriétaires de moulins sur le Vizézy : moulin à farine et moulin à chanvre. Georges Duchez (320 cartonnées) est un nouveau venu au village. Il appartient à une très ancienne famille de meuniers de la Guillanche et donnera naissance aux familles Duchez de

²⁸ 560 cartonnées : environ 53 hectares

Chazelles et des Brosses. Mais par sa mère, c'est encore un Challan et peut-être est-il venu pour perpétuer une maison qui s'éteignait. Etienne Chalan, lui, est la souche de toutes les familles Chalan actuelles.

A côté de ces trois "gros", il est trois modestes maisons de journaliers : Bonnefoy, Poyet, Palmier, qui ne possèdent guère que le sol de leurs maisons et un bout de jardin. On voit la grande différence de physionomie du Malleret d'il y a un siècle et demi et du Malleret d'aujourd'hui : six maisons au lieu de onze. Mais il devait certainement s'y rencontrer des journaliers, locataires de Bourboulon.

Aux XIX^e et XX^e siècles, le village connaît un grand essor et cela d'abord par suite du morcellement de la propriété Bourboulon. Des familles s'éteignent, de nouvelles s'installent, des maisons neuves se construisent, pendant qu'on transforme les anciennes.

Les Bonnefoy qui n'ont pas d'attache au sol disparaissent assez vite. Puis c'est le tour des Palmier : cette famille est installée au village depuis au moins 1700, mais elle végéta toujours. Métier de journalier ou de tisserand n'enrichissait pas son homme. Elle connut même en 1848 une épreuve peu commune : en l'espace de trois mois, Benoît Palmier perd sa femme et trois jeunes enfants, emportés sans doute par une épidémie. Finalement la famille ira chercher fortune ailleurs et la branche de Montbrison n'a pas trop mal réussi.

Les Poyet s'éteignent à leur tour. La famille était venue de Chazelles vers 1750, et on trouve ces Poyet journaliers, grangers à Forys, Malleret, où ils se fixent. Jean-Claude fera construire dans le haut du village le logis, aujourd'hui simple bâtiment rural, au-dessus de la maison Giraud. En dépit de sa nombreuse descendance, la famille s'éteindra, disparaîtra de Malleret et même d'Essertines, à la mort de Jean-Marie, cafetier à Paris en 1931.

Parmi les nouveaux foyers qui s'installent au cours du siècle, plusieurs ne seront qu'éphémères : tels la maison Piotet, tisserand venu de Châtelneuf vers 1860, la maison Vial, dont l'ancêtre Georges, après avoir tenté sa chance comme journalier, fermier à la Brosse, Trézailles, au Mont, après avoir même acheté et possédé quelque temps le domaine du Mont, se fixera à Malleret. Son petit-fils, Georges, n'aura que des filles et le mariage d'Henriette avec Antoine Duchez, de Chazelles, changera le nom des Vial en celui de Duchez, jusqu'au jour où ce dernier disparaîtra à son tour, la guerre de 1914 emportant le futur chef de famille.

Des Brosses vient en 1863 J.-M. Berlande dont la nombreuse famille peuple un moment l'ancien logis des Palmier, mais se dispersera à son tour sans garder d'attaches au village.

La famille Clavelloux ne durera guère et sera remplacée par Giraud, la dernière venue.

En revanche, d'autres sont toujours bien vivantes : les Jaslère, les Morlevat, les Poyet, les Forestier. Ces derniers ne sont à Malleret que depuis moins d'un siècle, mais c'est un des vieux noms de la paroisse. Si l'aïeul de la famille est le meunier Pierre, d'Essertines-Basses, à la nombreuse postérité, lui-même venait de Chazelles où, dès 1730, on trouve installés les Forestier, qualifiés de laboureurs. Cette famille se rapproche ainsi curieusement du village originaire dont le nom a disparu.

Et les deux grosses familles de 1820, Georges Duchez et Etienne Chalan, que sont-elles devenues ?

- Le nom des Duchez semblait devoir défier le temps, car Georges Duchez a trois fils qui, tous, auront des enfants, des garçons. L'un d'eux, François, ira même faire souche à Chazelles, d'où Antoine reviendra s'installer à Malleret, dans la maison Vial. L'aîné garde la maison, mais son fils Jacques n'aura pas d'héritier et, à la fin du siècle, la vieille maison Duchez changera de nom : les deux gendres Clairret et Baudou apportent des patronymes nouveaux au village. Un moment, une alliance Clairret-Duchez de Chazelles semble devoir faire revivre à Malleret le vieux nom de famille. Il n'en sera rien et dans quelques

générations, les jeunes ne connaîtront plus "chez Duchez", mais "chez Baudou", "chez Brunel", maisons issues de la souche Duchez.

- o "Chez Brunel" encore, "chez Régis", c'est ainsi que plus tard, on désignera les maisons issues du trisaïeul Etienne Chalan, qui, à la fin du XVIII^e siècle, était à la tête d'une véritable tribu de Chalan, et dont descendent la famille de "Jean l'André", aujourd'hui disparue, de J.-M.Chaland, d'André Chaland, de Pierre Brunel. Ce nom qui se perpétue au village depuis plus de 500 ans disparaîtra-t-il à son tour, comme celui des Ollagneraie de l'Ollagneraie ?

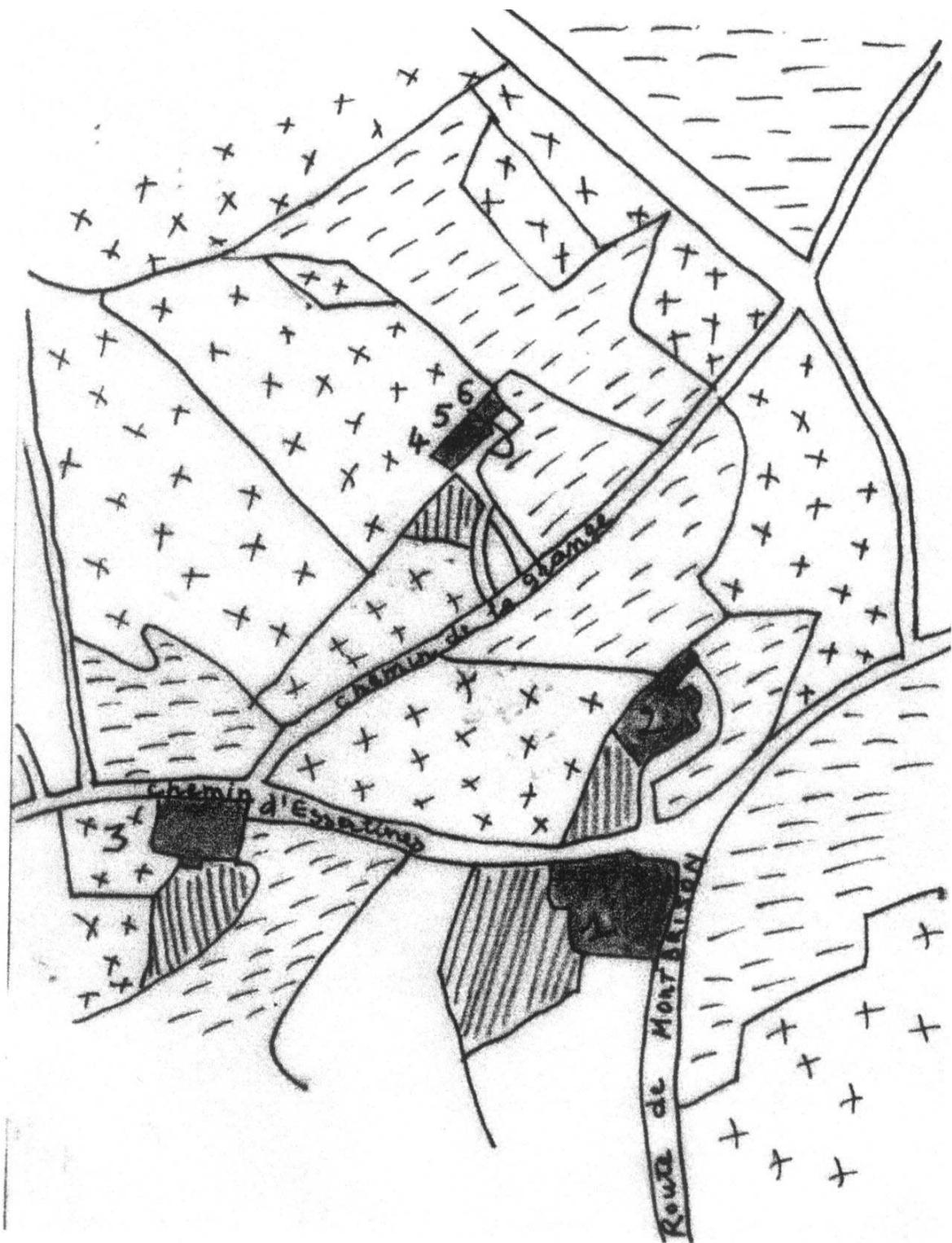
Ne semble-t-il pas que, pareils aux individus, les noms de famille ne peuvent dépasser un certain âge ? Ils connaissent une phase de croissance, d'expansion, puis finalement tombent en quenouille, s'éteignent, comme si la sève qui les portait et les accroche au terroir se tarissait. Loi de la vie, bien faite pour nous empêcher de tirer vanité d'un nom, si glorieux fut-il.

S'il est des villages qui voient disparaître, non seulement les vieilles familles, mais les maisons elles-mêmes et meurent, tel Essertines-Basses, il en va tout autrement de Malleret. Jamais peut-être, il n'a été aussi vivant, aussi peuplé, et peuplé de jeunes. Il n'a jamais connu une activité artisanale, comme Essertines-Basses avec ses meuniers, ses tisserands, ses charpentiers. Malleret a toujours vécu de la seule culture. Disposant de bonnes terres à blé, à colza, faciles à travailler ; de quelques prairies, de précoces pacages à l'adret²⁹, à proximité des vignobles de Pinasse, Champdieu, Curciel ; placé au carrefour de chemins importants vers Montbrison, Châtelneuf, Roche, Champdieu, le village a su tirer parti de son terroir, lorsque l'essor économique de la fin du siècle dernier a revalorisé les produits du sol.

Un village semble sans histoire. Et pourtant il est des événements qui comptent, quelques - uns tragiques. Le 15 août 1882, Malleret vécut une journée tragique : la procession qui précède les vêpres, ce jour-là, se termina en débandade. Comme elle parvenait à la croix d'Uzore - on faisait alors tout le tour du bourg - un cri fusa : "au feu, au feu !" Flammes et fumées s'échappaient des maisons Duchez-Baudou. Course folle des hommes vers le foyer d'incendie. Le danger était grand, le vent très fort poussait, non seulement des flammèches, mais des planches embrasées entières vers le village. Un nouveau foyer se déclara dans la maison d'Antoine Duchez ; les maisons Palmier, Piotet sont menacées. Il faut des prodiges de dévouement, de courage pour limiter l'incendie, couper les poutres, charrier l'eau qui manque... Enfin, si les granges brûlent, on sauve les maisons d'habitation. Et le village se remet au travail, cette journée tragique n'étant qu'un lointain souvenir, tombé dans l'oubli.

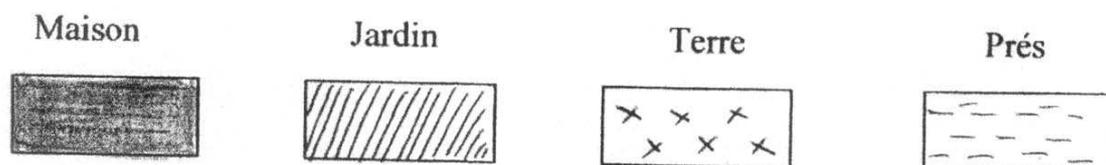
Mai 1949 ; J. Epinat

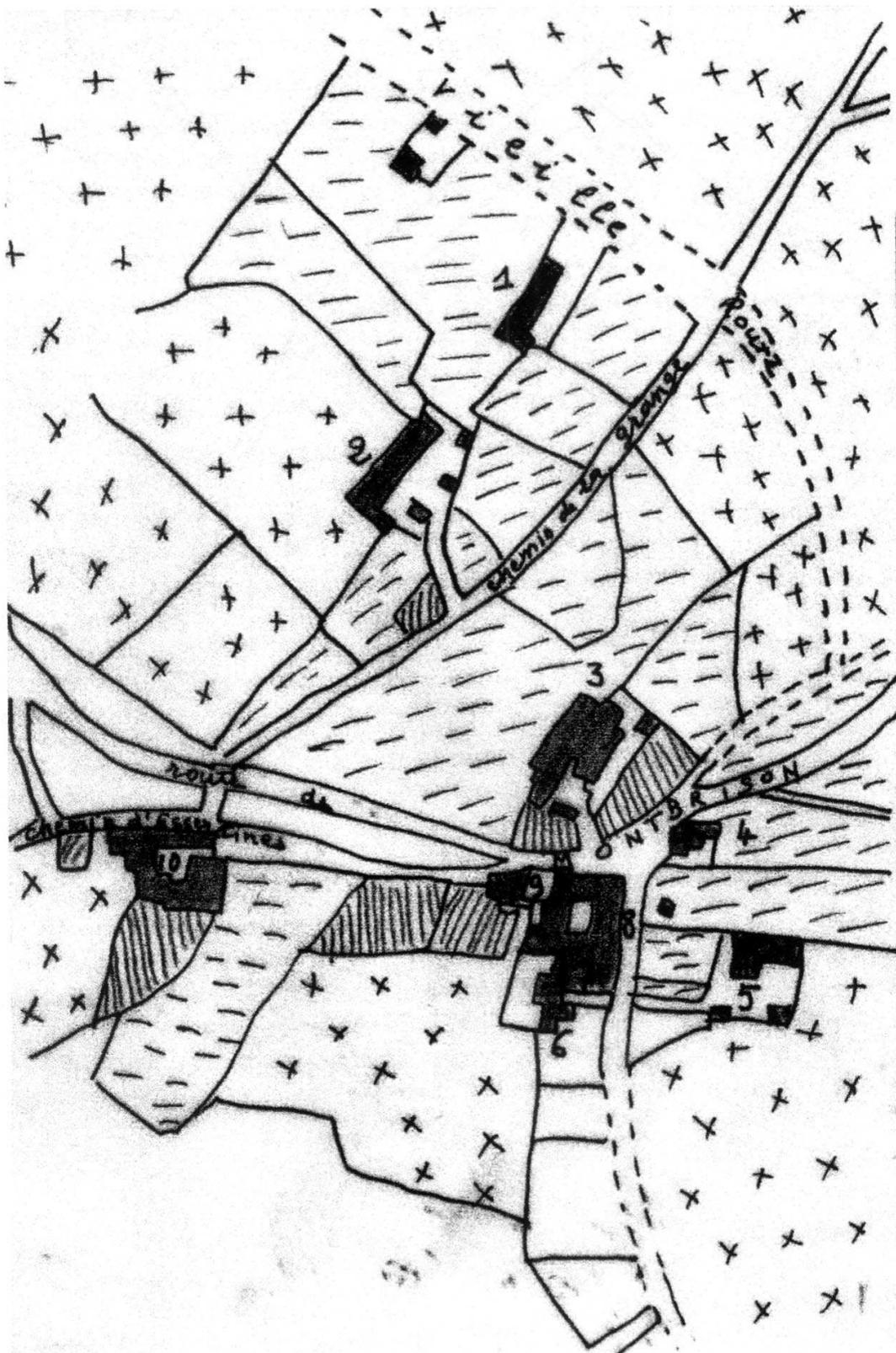
²⁹ Adret : versant exposé au soleil, en pays montagneux.



Malleret en 1820

1- Bourboulon. 2- Etienne Chaland. 3- Georges Duchez. 4- Pierre Bonnefoy. 5- Benoit Poyet. 6- Jean Palmier





Malleret en 1949.

1- Giraud. 2-J.P.Forestier. 3- Duchez-Brunel. 4- Morlevat. 5- Régis Chaland. 6- Jasselaire. 7- J.P. Brunel.
8- A. Chaland. 9- J. Forestier. 10- Baudou. 11- Poyet.

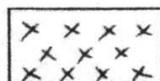
Maison



Jardin



Terre



Prés



Les Sagnes

Il y eut très vite des habitations, en ce coin, attirées par les terres faciles à travailler, et les "Sagnes", ou prés, dus à quelques sources filtrant à travers roches.

En 1650, il s'y trouvait trois familles : Ollagnier, Vincent, et Dessagne. Ce dernier nom nous rappelle l'origine de beaucoup de noms de famille. Il désigne le village (Jean, des Sagnes) qui doit lui-même sa dénomination à une particularité du terroir, ici, aux *sagnes* qui avoisinent les maisons.

En 1622, il n'y a plus de Vincent. Leur ont succédé les Clairet, venus de Chazelles vers 1730. Ils dureront un siècle, et vers 1810, les Chaland les remplaceront.

En 1949, seul le vieux bâtiment des Clairet, le bâtiment neuf des Chaland restent debout, mais vides : c'est un foyer éteint.

Disparus aussi la maison et le nom des Joanin : en 1753, un journalier de ce nom ; originaire de La Villette, épousa une fille Clairet et s'installa sous le chemin. Au cours du XIX^e, la maison fut rebâtie, sur le chemin, à côté de celle des Chaland. Un incendie la détruisit et, comme elle, le nom des Joanin a disparu des Sagnes...et bientôt n'existera plus à Essertines, en dépit d'une très nombreuse descendance.

Il est curieux que la seule maison qui reste de ce vieux hameau porte encore le nom d'un très ancien propriétaire. Ce n'est pas un surnom "Chez Cateysson", mais le rappel du passé : Jean Laurent, de Bard, vint gendre en 1832 chez François Forestier, dont la maison était sous le chemin. Forestier lui-même était venu gendre chez Jean Cateysson, journalier, originaire du Got (Lérigneux) qui, en 1774, épousa une fille Joanin, s'installa aux Sagnes, et y mourut en 1806.

La reconstruction de la maison Cateysson-Forestier-Laurent, au-dessus du chemin, plus à l'est, a changé complètement l'aspect du hameau, et on hésite à croire à l'existence de maisons, sous le chemin, au bord de pareils ravins.

Décembre 1949 ; J. Epinat.

Trézailles

Trézailles vient d'un mot latin qui signifie "les trois sources".

Je ne sais si elles existent encore, mais c'est sans doute à elles que le village doit son ancienneté.

Sur un texte de 1431, j'ai trouvé mentionnée la "Villa" de Trézailles. Il ne s'agit pas d'une maison de campagne, mais d'un grand domaine rural, et le terme permet de faire remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine, (aux premiers siècles de notre ère), l'occupation du site de Trézailles. L'endroit dut tenter quelque personnage par sa situation : large plateau bien découvert, propice aux cultures, sorte de col faisant communiquer les vallées de Roche et de la Trézaillette, abondance d'eau enfin. Il y fonda une exploitation à laquelle il donna le nom des "trois sources", à cause des trois fontaines. Plusieurs familles de serfs y travaillaient. La villa se partagea par la suite en "manses"³⁰, qui devinrent propriétés individuelles. Et c'est ainsi d'ailleurs que la plupart de nos villages se sont fondés.

Les Farges : encore un nom latin, Fargils, c'est-à-dire "le lieu des forgerons". Un maréchal était nécessaire dans un grand domaine. Mais peut-être a-t-on essayé d'extraire et de fondre le minerai de fer ici : le souterrain qui prend à l'orée du chemin du Chevallard à Arcis ne serait-il pas une galerie de mine abandonnée, comme il en est plusieurs dans la montagne ?

Les Peuples qu'on écrivait "les publes", comme on prononce en patois, doit son nom aux peupliers qui ombrageaient ce vallon.

Dès le début du XV^e siècle, Trézailles est un gros village, relevant de la seigneurie du Chevallard. Vers 1430, il comptait neuf propriétaires au moins, dispersés en plusieurs groupes. Remarquons qu'on désignait souvent les gens par leur prénom et le nom de l'endroit : aux Peuples, Benoît *do Publes* ; aux Farges, Pierre Martin ; au Cluzel, Pierre Geroux, Barthélemy Bonafay ; au Suchet, Jean Arnaud, Jeanne Clara (une veuve, sans doute), Mathieu Rey, dit Suchet, Antoine Vachier ; au Chier enfin, le plus riche paysan de l'endroit, avec un domaine de 270 cartonnées³¹ dont 30 en prés, 20 en bois environ. Il venait à cette date de réaliser une bonne opération : en échange d'une terre lointaine située sur les plans de Lérigneux (aux Etangs), qu'il avait cédée au seigneur du Chevallard, en train de construire ses étangs, il avait obtenu plusieurs prés enclavés dans ses fonds.

Le Suchet se trouvait sur le chemin des Fayes, là où sont de nos jours les maisons Clairet-Durand et Petit. Le Chier était situé sous le chemin de Trézailles à Arcis. Et le Cluzel ? Je ne sais vraiment où le mettre. Ce mot veut dire "souterrain". En existe-t-il un à Trézailles ? Les textes le placent "sous le chemin de Chaudabrit à Trézailles" et il était longé à l'est par les chemins de Châtelneuf au Chevallard et des Farges aux Peuples. Peut-être faut-il le chercher sur la petite butte, au-dessous des Farges. Il y avait là un four, qu'on venait de reconstruire. Mais pourquoi aurait-on abandonné cet emplacement ? A la suite d'une peste ? ça c'est vu et c'était fréquent jadis.

Tous ces gens n'avaient fait que succéder à d'autres qui se nommaient Jean Tissier, Pierre des Farges, Jean Brunel, Garone Chaselle, Garone Ysoard ; et ce dernier nom est un indice d'un peuplement très ancien, car il était fort en vogue au Moyen Age et disparaît avec lui.

³⁰ Manse : petit domaine féodal, constituant une unité de production agricole.

³¹ 270 cartonnées : 25,6 hectares.

S'ils revenaient tous ces anciens de Trézailles, seraient-ils si dépaysés ? Bien sûr, nos maisons leur sembleraient des palais, bien qu'à diverses reprises, ils aient remanié les leurs, dont les ruines ou "mures" abondaient autour des constructions nouvelles ; et ils énumèrent avec complaisance, leurs hautes et basses, c'est-à-dire avec étage, chauffour, grange, étables. Mais comme les habitants de Trézailles de 1949, ils allaient travailler aux Egaux, aux Littes, "vé la Chavanne", "vé Goutablanc", à Fontbonne, au Garait, aux Portes, et leurs meilleurs prés étaient aux Labarin (encore un mot très vieux qui veut dire le pré aux bœufs). Les noms de terroir ont la vie dure !

Chose étonnante, ils ne possèdent que très peu de bois, sauf les "garnasses", au Pau Rachat. C'est que les grands bois de l'Evert, appartenait au seigneur de la Guillanche, (ils en ont gardé le nom).

Les redevances dues au seigneur nous permettent de connaître un peu leur travail. Ils semaient surtout le seigle (pas de froment), de l'orge et de l'avoine, et ces dernières céréales étaient très cultivées. Pas de pommes de terre, mais des raves. Presque tous devaient, en outre, livrer une ou deux "cartes" ou un "seau"³² de vin, en raison de leurs vignes de Pinasse ou de la Croix. Plusieurs fournissent un "faix"³³ de foin et Benoît des Publes, une quarte³⁴ de miel : il devait faire l'élevage des abeilles.

Le village ne cesse de croître. De 1661 à 1673, on enregistra à Trézailles vingt-deux baptêmes. C'est qu'à la différence des Faux, de Foris, Malleret...la terre reste ici aux mains des paysans qui la cultivaient. Il ne se forme pas de grands domaines bourgeois où une ou deux familles de grangers travaillaient les meilleurs terrains, les journaliers étant condamnés à une vie précaire et instable.

Vers le milieu du XVII^e siècle, on compte une douzaine de jeunes ménages. Aux Farges, le nom du lieu devient un nom de famille et les Desfarges se maintiendront environ un siècle. Mais en 1736, Marie Desfarges, en épousant un Brunel, de Lérigneux, amènera au village un patronyme plein de vigueur.

Aux Peuples, petit domaine acquis par le seigneur du Chevallard et où le granger ne tient que des moutons, on trouve, vers 1660, un Dupuy qui ne fera pas long feu. Mais vers le milieu du siècle suivant, vers 1730, Claude Pourrat, de Saint-Anthème, venu comme granger, s'installera au village.

On y trouve encore un Faure, cordonnier, un Guy, tailleur, un Forestier, journalier : ils ne feront que passer.

Vers 1820, le village reste très peuplé. En ne comptant ni les oncles et tantes qui, très souvent restaient au foyer, ni les ménages de journaliers qui ne paraissent pas ou rarement sur les registres d'état civil, en raison de leur instabilité, Trézailles comptait au moins soixante-dix personnes, dont vingt-deux enfants de moins de quatorze ans.

Le domaine des Peuples est vacant. La famille Pourrat, anciens grangers, s'est installée à son compte au-dessous du chemin d'Arcis, et vers la fin du siècle, la maison changera de nom pour prendre celui de Place (n° 14).

Aux Farges, le nom des Brunel reste bien vivant. Le bien des Bonnefoy s'est morcelé par partages. La maison J. P. Brunel (n° 2) va garder son nom pendant tout le XIX^e siècle, puis porter celui de Clairat. Michel Chalas (n° 3), venu d'Arcis, exerce le métier de charpentier et, de sa

³² Le seau : 12 pintes. Une pinte : 1,151 litre.

³³ Un faix de foin : un quintal.

³⁴ Une quarte : 2 pintes

nombreuse descendance, aucun fils ne se fixera à Trézailles. Pierre Brunel (n° 4) est à l'origine des familles Brunel Rémy et Fréry-Lafond.

Plus de Vacher, Arnaud, Rey au Suchet, en bordure du chemin des Fayes. En 1820, on trouve là un Devant (n° 5), ,journalier qui ne restera guère, non plus qu'un Devin qui apparaît quelques années plus tard et ira s'établir à Fraisse. En revanche, trois Clairét : Annet (n° 6), laboureur, souche des Clairét d'Arcis, Pierre, son frère, tailleur (n° 7), souche des Petit, par suite du mariage de sa fille Marie avec Benoît Petit, de Moingt. Autre Pierre Clairét au n° 8, dont j'ignore la filiation exacte ; un peu plus loin, encore une famille Clairét (n° 9), cousin des précédents, héritiers des Ollagnier de l'Ollagneraie, souches des familles Clairét-Durand et Clairét-Drutel.

Entre ces groupes des Clairét, les Bonnefoy ont décliné et cédé la place à d'autres noms. De là sont sortis les Bonnefoy de la Guillanche, par suite du mariage de Jean Bonnefoy avec une Joannin en 1732, et donc ainsi les Bonnefoy du Pizay et de Châtelneuf. En 1820, nous trouvons bien à Trézailles un Pierre Bonnefoy (n° 10), petit-fils de l'émigré, revenu au berceau de la famille, journalier : il ne fera pas souche. Des alliances ont amené ici des Goure (n° 11), originaires de Frédifont, les Montaillard (n° 12), venus de Roche. Jean Montaillard aura plusieurs enfants, aucun ne restera au village, sauf Jeanne-Marie qui épousera un Roux de Lérigneux. Mais, comme si Trézailles était un fief réservé aux familles Clairét, c'est une nouvelle famille de ce nom qui fera souche aux Peuples, à la suite du mariage de Marie Roux avec Michel Clairét de Chazelles.

En 1820, la plus grosse maison de Trézailles était, de loin, celle de J.-B. Varagnat (n° 13) : fils de Claude de Saint-Anthème qui épousa en 1737 une Bonnefoy et est qualifié de marchand, Jean-Baptiste possède deux cent soixante-dix cartonnées. Prospérité qui ne dure pas : le nom des Varagnat disparaîtra de Trézailles au début du siècle présent.

A sa place apparaît, au milieu du siècle dernier, la famille Vial, venue de Malleret : il faut en chercher l'origine lointaine à Eyrieux où l'on trouve un Jacques Vial dès 1650.

Sur l'emplacement de la maison Bonnefoy, le dernier venu des patronymes de Trézailles, celui de Claude Epinat, termine notre revue des familles du village.

Ainsi donc, le nom de la plus modeste maison de 1430, celui des Clairét, s'est seul perpétué jusqu'à nous, durant cinq cents ans ; celui des Bonnefoy s'est maintenu jusque vers 1830 (quatre cents ans) et celui des Brunel a déjà deux siècles de vie. En revanche, la puissante maison des Do Chier a vite disparu et que de montées rapides, sans lendemain !... Dominant encore les restes de leurs maisons écroulées, pans de murs envahis par les ronces, la croix que les anciens avaient plantée subsiste encore. Symbole de leur foi. N'est-ce pas aussi une leçon que, par delà les siècles écoulés, ils nous donnent encore ?

Novembre 1949 ; J.Epinat.

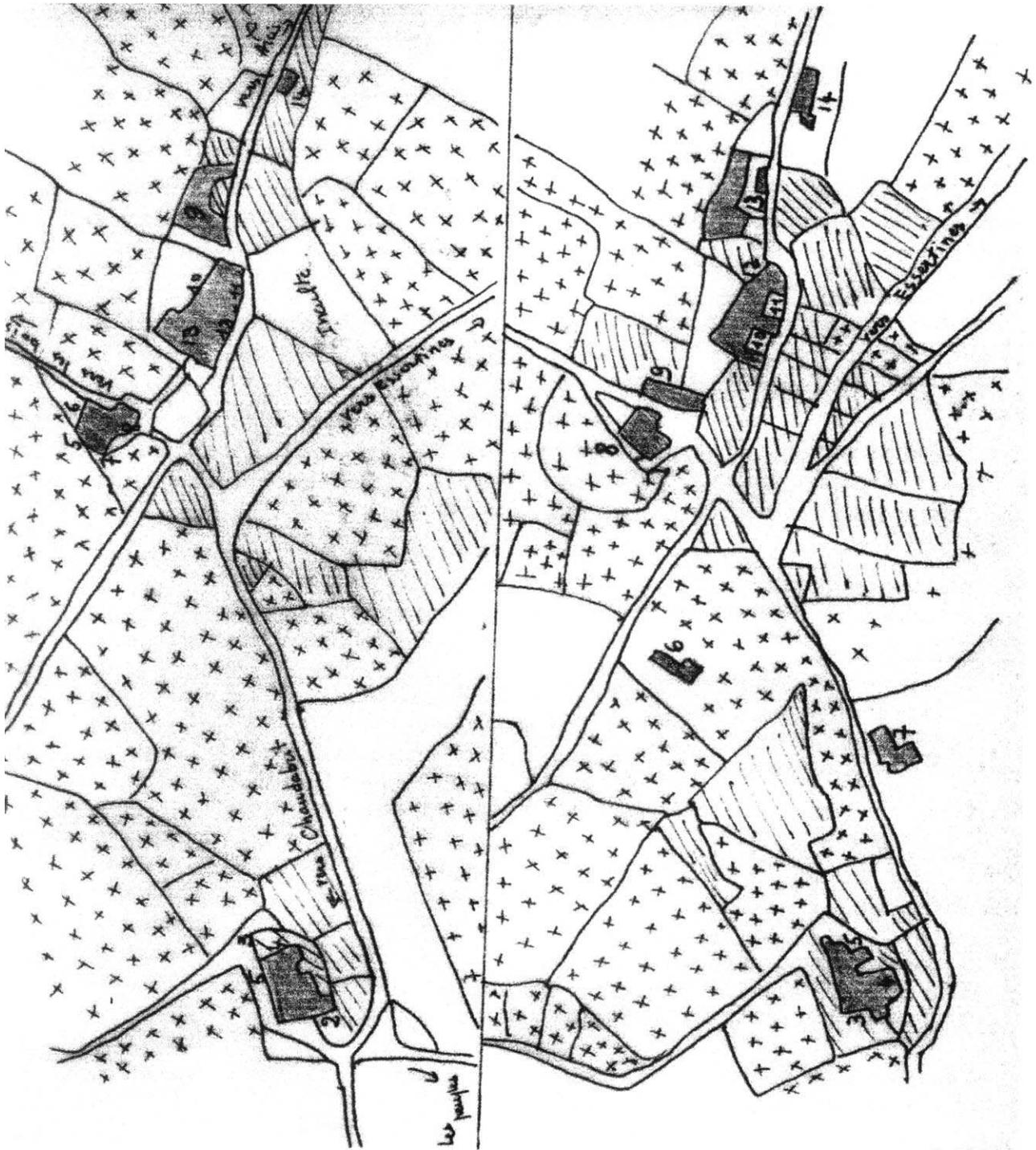
Trézaillies en 1820

- 1-Les Peuples (inoccupé)
- 2-J.P. Brunel.
- 3-M. Chaland.
- 4-P. Brunel.
- 5-J. Devant.
- 6-A. Clairét.
- 7-P. Clairét.
- 8-P. Clairét.
- 9-P. Clairét.
- 10-P. Bonnefoy.
- 11-J. Goure.
- 12-J. Goure.
- 13-J.B. Varagnat.
- 14-A. Pourrat

Trézaillies en 1949

- 1-R. Brunel (Les Peuples)
- 2-C. Clairét.
- 3-Ci. Clairét.
- 4-A. Brunel.
- 5-M. Fréry.
- 6-Lafond.
- 7-Vial-Meunier.
- 8-J. Clairét.
- 9-M. Petit.
- 10-Epinat.
- 11-H. Petit.
- 12-J.M. Petit.
- 13-A. Clairét.
- 14-J.M. Place.

- Patures 
- Maisons 
- Jardins 



Le mobilier et l'entraîn d'une ferme à Essertines, il a 250 ans

Nos ancêtres n'habitaient pas des palais. Ils disposaient d'instruments de travail, d'ustensiles de ménage, d'articles de toilette bien primitifs en comparaison des nôtres. Mais ils étaient loin de vivre en sauvages et dans des sortes de tanières, comme voudraient nous le faire croire certains historiens.

J'ai eu la bonne fortune de trouver l'inventaire des biens mobiliers d'une maison du village d'Eyrieux, avec leur estimation par l'huissier : il nous permet de mieux comprendre la vie de tous les jours des gens de cette époque disparue.

Le 27 août 1714, à la mort de Jeanne Gay, femme de Jean Laurent, et veuve en première nocces de Jacques Joanin, on fit l'inventaire des biens meubles laissés par la défunte, car il y avait des mineurs des deux lits. On ne fait pas l'inventaire de tous les biens, car Jean Laurent en possédait en propre, mais seulement de ceux de la défunte.

Dans l'étable

On dénombre :

- Quatre vaches estimées ensemble 150 livres (ce qui porte la bête à 40 francs environ)
- Quatre chèvres, estimées 3 livres pièce
- Une "bourrique" valant 16 livres 2 sous
- Un petit cochon estimé 2 livres
- 12 ruches.

Sous le *chapis*³⁵

on trouve :

- 1 cuve en sapin contenant 5 à 6 bennes 8 livres
- 7 tonneaux de 10 à 12 ânées 13 livres
- 2 "charges" à conduire les vendanges 5 livres

Les anciens peuvent se rappeler, sans doute, d'avoir vu employer ce curieux mode de transport de la vendange, aujourd'hui disparu.

- 1 pressoir garni 9 livres
- 1 "massot"³⁶ avec ses roues 1 livre 10 s
- 2 jougs avec leurs "juilles"³⁷, anneaux 5 sols
- 2 fourches en fer 8 sols
- 1 cressant³⁸ en fer 7 sols
- 7 pics ou pioches de fer, 2 bêches, 1 scie, 1 "seyton"³⁹, un "volant"⁴⁰ 15 sols

³⁵ *Chapis (chapid)* : hangar en patois forézien.

³⁶ Le *massot* est un char à deux roues (en patois forézien).

³⁷ Les *juilles* : les lanières de cuir servant à lier le joug aux cornes des vaches ou des bœufs (en patois forézien).

³⁸ Un croissant.

³⁹ *Seyton* : scie (en patois forézien).

- o 3 faux 1 livre 10 sols
- o 2 cribles 6 sols
- o 1 paire "d'enfarges"⁴¹, mors , bride"

Nous ne trouvons pas d'araire : peut-être appartenait-elle à Jean Laurent ?

La maison comprenait un rez-de-chaussée où se trouvait une cuisine, une petite chambre et un cavon où se trouve une arche⁴² à fromages ; et un étage avec trois chambres dont une donnait sur une galerie ou "aître" avec vue sur le levant.

La maison paraît assez bien meublée et garnie pour l'époque. On n'y voit pas de placards, armoires, mais de nombreux coffres ou commodes ; pas de chaises, les bancs les remplaçaient ; peu de vaisselle, ce qui est particulier à l'époque : Louis XIV, à Versailles, et nombre de grands seigneurs trouvaient plus commode de se servir seulement de leur couteau et des fourchettes naturelles que sont les doigts. Déjà bien beau qu'on en ait inventoriées !

Mais suivons l'inventaire :

Dans la cuisine

le mobilier comprend :

- o Table en pin à 3 tiroirs, un à chaque bout et un au milieu, estimée 7 livres
- o 1 dressoir en sapin à 2 portes 2 livres 15 sols
- o 2 bancs de sapin, une pâtière à faire le pain
- o 1 lit de sapin garni de sa coutre de "baloufe"⁴³
et d'une coutre de plumes, de rideaux de toile,
d'une mauvaise couverture, estimé 2 livres
- o 1 crémaillère (10 sols), 2 marmites de fonte,
l'une de 20 cuillerées, l'autre de 3, estimées, la première à
la deuxième à 2 livres 10 sols
6 sols
- o 1 chaudron de fer, contenant 3 seaux 2 livres 10 sols
- o 1 poêle à frire, 1 gril, 2 écuelles, 5 assiettes,
1 fourchette, 1 pinte en étain...

Dans les chambres

l'inventaire mentionne :

- o 2 autres lits en sapin, avec leurs coutres, chevet, oreillers,
couverte⁴⁴ de bureau⁴⁵ barré, tour de lit en toile à franges,
chaque lit estimé à 5 et 6 livres.
- o 1 garde robe en sapin fermant à clef 30 sols

Au moins 6 coffres en sapin remplis de linge : chemises à la dite Gay et à Jean Laurent ; jupes de "droguet"⁴⁶, de toile blanche ; "corps de jupe en étoffe de plusieurs couleurs" ; 1 paire de gants de peau et entre autres 18 cornes ou coiffes de laine et de toile...

⁴⁰ *Volant* : Grande faucille des moissonneurs (en patois forézien).

⁴¹ *Enfarge* : entrave pour les chevaux.

⁴² *Arche* : mot ancien pour signifier coffre.

⁴³ *Baloufe* : balle du grain (patois forézien).

⁴⁴ *Couverte* : couverture.

⁴⁵ *Bureau* : grosse étoffe de laine.

Dans l'une de ses "arches" :

1 fer à repasser le linge et 3 écheveaux de laine en quenouille, l'une de noire, l'autre de blanche, pesant en tout 9 livres, estimés à raison de 10 sous la livre, tant la laine noire que la blanche.

On trouve encore :

Des torchons, 1 serviette de menu linge de femme et d'enfant, des mouchoirs, des chaussettes, 1 manteau de drap gris.

Dans une petite chambre, on trouve une "arche" contenant :

3 boisseaux de farine, une autre 5 à 6 bichets de noix.

Et la dite Gay avait une somme assez rondelette d'argent liquide :

D'un sac en peau, on tire 28 écus, 10 louis neufs et 35 livres de monnaie en sols, liards, au total un "trésor" de près de 200 livres, de quoi au moins acheter 5 vaches, à l'époque, ce qui n'était pas mal.

Et la maison Gay-Laurent ne semble pas des plus grosses, ni le village d'Eyrieux spécialement doté de bonnes terres.

Que les prix ont changé, comme le mobilier ! Une vache à 40 francs, 1 âne à 1 franc, 1 cochon pour 2 francs, 1 chèvre pour 3 francs ...!

Avril 1950 ; J. Epinat

⁴⁶ Droguet : tissu tramé de laine sur chaîne de coton ou fil.

Variétés sur Essertines

Le prix de la vie vers 1780

Lorsque l'on veut se représenter les conditions de la vie d'autrefois, il faut tenir compte de la valeur réelle de l'argent, du pouvoir d'achat que représentait alors la monnaie. Et c'est souvent difficile, car on manque de points de comparaison.

Par bonheur, l'un des gros propriétaire de l'Ollagneraie, Etienne Ollagnier qui, vers 1790, possédait près de 300 cartonnées⁴⁷, avait la bonne habitude de tenir ses affaires en ordre, de noter ses dépenses, ses dettes, ses créances, et c'est d'un de ses carnets, par hasard conservé, que nous avons tiré les détails qui suivent.

Il louait plusieurs domestiques, une bergère, deux bonnes, un valet. A la bergère, en 1779, il donnait un gage de 15 livres.

A Claudine Perrat, il donne pour l'année, 24 livres, 2 mouchoirs⁴⁸ de toile, estimés 25 sols, 1 autre mouchoir, 1 livre de laine, et la tient de chaussures, des sabots évidemment. Jeanne Desfarges, la seconde bonne, a le même gage⁴⁹.

Une autre année, il engage Jeanne Montailard pour 22 livres seulement, mais lui donne 1 tablier, estimé 2 livres, 2 aulnes⁵⁰ de toile et lui fournit les sabots.

Et les valets ?

A Claude Bonnefoy, en 1778, il donne 72 livres - trois fois plus qu'à la bonne ; il lui promet : 1 aulne de toile, 4 paires de sabots, une culotte de droguet⁵¹, 1 paire de guêtres de droguet, 4 bichets⁵² de truffes⁵³ et 1 bichet de froment à semer sur ses terres.

Que représentait donc, en valeur réelle, ces 22, 24, 72 livres ? Pour fixer nos idées, il faut d'abord savoir que la livre correspondait à notre franc, le sol à un sou.

Or, à cette date, 1778, le seigle valait en moyenne 1 livre 13 sols le bichet. Le froment 2 livres 14 sols soit 11 francs 50 et 17 francs les 100 kg : c'était relativement cher ; car, avec tout son gage, Claude Bonnefoy n'aurait pu s'acheter que 600 kg de seigle ou 400 de froment.

Le bétail était moins cher, le manque de moyens de communication et l'absence de grandes villes, donc de nombreux consommateurs, en étaient la cause :

En 1774, Etienne Ollagnier achète un "touro" de 18 mois : 34 livres, soit le prix de 300 kg de seigle. En 1776, il achète 54 livres une vache, au Chevallard ; une autre à Lérigneux en 1778, pour 66 livres.

On le voit acheter 4 livres 5 sols un cochon, mais il ne nous dit pas son poids. Un mouton valait 5 livres. Et en 1786, il vend à une bouchère de Montbrison, Madeleine Fraidaire, 2 veaux au prix de 6 et 8 livres pièce ! Il est vrai qu'ils n'étaient pas de belles pièces, puisqu'ils pesaient 32 et 33 kg. On ne pouvait lui reprocher de gaspiller le lait pour faire des "veaux blancs" !

⁴⁷ 300 cartonnées : 28,5 hectares.

⁴⁸ Mouchoir signifie plutôt à cette époque : carré de tissu pour porter en fichu ou en foulard.

⁴⁹ Les gages sont annuels.

⁵⁰ Une aulne : 1,88 m.

⁵¹ Droguet : tissu de médiocre qualité, en laine et fil.

⁵² Bichet : mesure de capacité, pour les grains ; 1 bichet : 19,72 litres.

⁵³ Truffes : nom donné aux premières pommes de terre.

Il vendait aussi du vin, et il a soin de faire réparer bennes et "tines"⁵⁴. Le vin valait entre 16 et 17 livres l'année, ce qui le porte à 3 ou 4 sous le litre, suivant que l'année était de 80 ou 100 litres. Au café, où il allait souvent et buvait "à crédit", il le payait suivant les années de 2 à 5 sols la bouteille. Son valet, Claude, avec son gage de 72 livres, ne pouvait se permettre d'aller tous les jours boire sa chopine.

On commençait à cultiver les pommes de terre, les "truffes", comme on disait, et comme on dit encore. On les achetait et vendait au bichet ; en 1780, elles valent 9 à 10 sols le bichet, soit 1 sol le kg, 5 francs les 100 kg.

Le gage⁵⁵ de Claude Bonnefoy représentait donc environ le prix de 1 500 kg de pommes de terre. C'était le début de la culture : on commençait à les apprécier ; mais longtemps, on préféra aux pommes de terre les raves et surtout les topinambours ! Comme les goûts ont changé !

En revanche, c'était quelque chose que de fournir aux bonnes ou valets une aulne de toile, des vêtements en droguet (étoffe de laine à trame de fil), des mouchoirs...

N'empêche que la vie était dure et les journaliers ne pouvaient guère mettre de l'argent de côté, surtout s'il avait des bouches à nourrir à la maison. En 1779, il emploie Jean Marlef pour les travaux de fenaison, à raison de 15 sols par jour. En 1773, il emploie Pierre Ollagnier à faire des fagots de garne⁵⁶ et il lui donne 6 sols par cent !

On ne devait pas manger souvent du pain blanc dans "les grosses maisons" : il valait 2 sous la miche. La viande ? Etienne Ollagnier passe de temps en temps chez le boucher, pour acheter du "pie de vache", "de la double". On le voit, en revanche, tuer des cochons, une "gore"⁵⁷.

C'est que l'argent était rare. Chacun s'efforçait de produire ce qui pouvait se vendre, du blé d'abord, plus que du beurre, de la viande, sans débouchés. L'essentiel était de récolter suffisamment de seigle, de raves, de pommes de terre pour vivre le plus possible sans déboursier un liard. Et si l'on aperçoit tant de petits coins aujourd'hui en friches, mais jadis travaillés sur l'adret⁵⁸ de Malleret, aux Chirays de Trézailles, à l'évert d'Arcis, aux Ribolles d'Eyrieux, et ailleurs, c'est que la fatigue, la peine ne comptait pas : tout supplément de récolte était plus précieux que la sueur.

En somme, dans chaque famille, il y avait pénurie de livres, de francs, comme maintenant en France, pénurie de dollars, pour acheter à l'étranger les marchandises dont on manque.

Et pourtant, l'on vivait, la population augmentait au point qu'en 1789, le curé, sous la pression des paroissiens, dut demander un vicaire, pour assurer le service de plusieurs messes le dimanche, et surtout pour faire le catéchisme, tant il y avait d'enfants !

Que diraient Etienne Ollagnier, Claude Bonnefoy, ses bonnes, sa bergère, s'ils revenaient et se mêlaient à notre vie ? Peut-être s'étonneraient-ils de nos découragements, de nos mauvaises humeurs et de notre oubli à remercier le Bon Dieu du lent mais réel progrès dans le bien-être, qui s'est réalisé dans la vie du paysan depuis leur époque...

L'église d'Essertines trop petite, le dimanche...Que les temps ont changé ! Est-ce en bien ?

Avril 1950 ; J. Epinat

⁵⁴ Benne, baquet, seau pour le vin.

⁵⁵ Gage annuel, toujours.

⁵⁶ Garne : branche de pin.

⁵⁷ Gore : vieille vache (patois forézien).

⁵⁸ Adret : versant exposé au soleil en pays de montagne (le plus souvent le sud ou l'ouest). Evert : versant mal exposé (au nord ou à l'est)

Troisième partie

Trois documents relatifs à l'histoire d'Essertines :

*Fondation de l'hospice de Champdieu
et concession de quatre places, à perpétuité,
pour quatre pauvres vieillards d'Essertines (1500)*

Visite pastorale de 1662

Le cahier de doléances d'Essertines-en-Châtelneuf (1789)

Lesies Maria Joseph

1500 Sequitur fundatio hospitalis Candidee facta
die penultima augusti in curia Sanctae et individuae
Trinitatis gloriosissimaeque virginis Mariae militum
matorum Sebastiani atque Domini totiusque Lyonerarchie
Celestis Amen.

Nos Franciscus Toffrandi Decretorum datus obedientiarum
Ecclesie Collegiate Sanctae Juste milesque in ecclesia maiore
et officialis Lugdunensis et nos Jacobus Fanatum legibus
Licentiatum consilia eius excellentis principis et domini Domini
nostri Ducis Bourbonensis et Comitis forensis regis
eodem domino Ludovico ordinario Comitatus forensis et Ruffartum
episcopi universis et Lingula presentis instrumenti publici
honorem impuientibus visuris ac etiam auditoribus

Notum facimus quod de anno domini 1500 et die penultima
mensis augusti presentibus constitutus datus reverendissimus pater
frater petrus de Rostitio promissio confidencialis et attentissimum
mandatis nostris domino Ludovico plagnieu pbro parrochie
S. Boneti de quadrellis pbro et notario auctoritate propria
officialatus Lugdunensis et Curia forensis jurato et homologato
etiam pbro dicti Curie Candiaii dicta Curia officialatus
Lugdunensis jurata ad hoc et maiora verba specialiter
deputatos presentibusque etiam testibus inferioribus nominatis
presentibus et ipsa spontanea voluntate pro se et suis futurorum
heredibus quibuscumque debet et donavit fundavit



Manuscrit de l'acte de donation à l'hospice de Champdieu, en échange de quatre places à perpétuité pour quatre vieillards pauvres d'Essertines (1500)

Avant de présenter l'acte de fondation de l'hospice de Champdieu qui concède quatre places à perpétuité à quatre vieillards pauvres d'Essertines, situons-nous dans le temps : en 1500, date de l'acte passé, la France sort d'une période très troublée : la guerre de Cent Ans. La guerre s'est traduite pour les Foréziens, par le passage, à intervalles réguliers, de bandes de routiers, soldats de fortune mercenaires, qui vivaient sur le pays, une fois terminées les opérations militaires pour lesquelles ils étaient payés

A la guerre, succède un autre fléau : la peste. Par vagues successives, elle ravage la région. Essertines, perdu dans les montagnes, est, à plusieurs reprises, un refuge pour des Montbrisonnais terrifiés.

Dans le même temps, le Forez change de statut politique. D'abord incorporé dans un vaste état bourbonnais, le Forez n'est plus progressivement considéré que comme une possession secondaire, pour être finalement placé directement sous l'autorité du roi de France, François I^{er}, en 1536.

Sur fond de guerre, de peste, de bouleversements politiques, la vie locale se poursuit : de pieuses personnes pensent à fonder un hospice pour les pauvres, sûrement nombreux en ces temps difficiles : c'est ce que nous enseigne le texte suivant.

Fondation de l'hospice de Champdieu et concession de quatre places, à perpétuité, pour quatre pauvres vieillards d'Essertines (1500)

La mairie d'Essertines détient un document rare, un acte ancien, celui de la fondation de l'hospice de Champdieu, qui comporte une clause importante pour la commune d'Essertines. L'hospice de Champdieu y concède à perpétuité quatre places à quatre vieillards pauvres d'Essertines. A dire vrai, l'acte détenu par la Mairie n'est qu'une copie datée du XVII^e siècle. Le manuscrit original, daté de 1500, est conservé aux Archives départementales de la Loire, dont il constitue un des plus beaux éléments.¹

L'étude de cet acte est ardue et réservée à d'éminents spécialistes, car, bien que se présentant d'abord comme un texte religieux invoquant *Jésus, Marie, Joseph...*, et rédigé *au nom de la Sainte et Indivisible Trinité...* il est, en fait, un texte juridique très précis. De plus, il est rédigé en latin, d'une écriture manuscrite difficile à lire (trois sortes de caractères différents au XVI^e siècle !). Aussi nous ne le citons pas dans son intégralité et nous en retenons surtout et en priorité ce qui concerne Essertines².

A notre connaissance, ce texte ne précise pas pourquoi les indigents d'Essertines bénéficient des largesses du prieur de Champdieu, pourquoi quatre d'entre eux sont admis à vie, mais sous certaines conditions, dans l'hospice qui en dépend. L'histoire d'Essertines nous permet peut-être de supposer que le petit prieuré bénédictin qui précédait, dans le bourg, l'église paroissiale, et qui, tout comme le prieuré de Champdieu, dépendait de l'importante abbaye de Manglieu (Puy-de-Dôme), n'a pu survivre au-delà du XV^e siècle : insuffisance de ressources, tarissement du recrutement, voire exactions des guerres... Condamné à disparaître, ce prieuré aurait fait don de ses biens (terres, rentes...) au prieuré bénédictin voisin de Champdieu et aurait reçu en échange cet engagement d'accueil perpétuel de quatre indigents d'Essertines. D'après l'abbé Epinat, le rattachement aurait eu lieu vers 1480.

*

* *

Le texte lui-même est fort long. Il est rédigé à la demande du prieur de Champdieu, Pierre de la Bâtie, en présence de témoins, désignés, d'une part par le diocèse de Lyon, et d'autre part, par la puissance politique de l'époque, Pierre II, *Seigneur du Bourbonnais et d'Auvergne, Comte de Forez*. Pierre de la Bâtie y affirme le don qu'il fait d'un hôpital, déjà construit³, par ailleurs, dans le fort de Champdieu. L'acte de fondation comporte un long dénombrement des fonds, dîmes, cens, rentes, droits donnés à l'hôpital. Il y ajoute une somme de mille écus d'or, pour acquérir d'autres biens... L'hôpital de Champdieu est donc richement doté, pour vivre en autonomie, avec "un revenu suffisant". Ce qui est important et souligné par les parties en présence, c'est que la donation et la dotation qui l'accompagne doivent "pour toujours être valide".

L'acte précise, d'autre part, les conditions à remplir pour être accepté en tant qu'indigent dans cet hospice : il faut être habitant soit de Champdieu (8 indigents) soit d'Essertines (4

¹ Archives de l'hôpital de Champdieu, A1.

² Pour une étude plus complète de l'ensemble de l'acte, on lira avec profit les articles de Madame Claude Baudinat dans *Village de Forez*, n°9 et suivants, 1982.

³ J.-P. Gutton : "L'hôpital de Champdieu, du XVI^e au XVIII^e siècle", *Etudes foréziennes*, tome 1, Mélanges, page 127.

indigents) et avoir au moins soixante ans. Exceptionnellement, les femmes de plus de cinquante ans peuvent être acceptées.

Le pauvre ainsi admis l'est à vie : "Il y possède sa résidence toute sa vie" et ne peut céder sa place sans permission. Les pauvres sont ainsi défendus contre toutes les pressions, les exactions qui pourraient s'exercer contre eux, profitant de leur faiblesse et de leur dénuement. Il est même précisé que ceux qui ont le droit de désigner les pauvres ne devront rien accepter en échange : "sans récompense aucune". Sage précaution !

Les pauvres, *parce que l'oisiveté est funeste à l'âme, doivent travailler suivant leurs forces et la volonté du Recteur* (directeur de l'hôpital). Travaux d'hommes, travaux de femmes : l'essentiel est d'éviter l'oisiveté si funeste à l'âme ! Ils devront, en outre, porter une petite croix d'étoffe rouge de seize centimètres environ (un demi-pied) sur le côté droit de la poitrine, pour marquer leur état.

*

* *

Les modalités de recrutement des indigents, leur "collation" suivant le terme employé, est fixé avec une précision extrême : les indigents d'Essertines sont désignés par le prieur Pierre de la Bâtie (1), son frère Louis (1), le vicaire- suppléant du prieur (1), le curé de Pralong, petite paroisse près de Marcilly-le-Châtel (1). Pour éviter toute usurpation de place, les heureux élus reçoivent des lettres leur conférant ce droit. Et le recteur doit "les faire enregistrer par l'autorité publique dans le cahier propre à l'hôpital". Les listes dont nous disposons, grâce à ce cahier, n'indiquent, la plupart du temps, que les noms et les âges. C'est assez pour montrer que l'hôpital recueille les indigents de tout âge, avec une majorité de vieillards. Mais la précision est bien banale : on aurait aimé connaître les professions antérieures des pauvres, mais ces renseignements font défaut⁴. Le remplacement d'un mort par un successeur se fera dans les deux mois, à la date du décès. Et toutes dispositions sont prises (y compris, en dernier recours, l'intervention de l'autorité pontificale !) pour que tout se fasse suivant les règles énoncées dans cet acte.

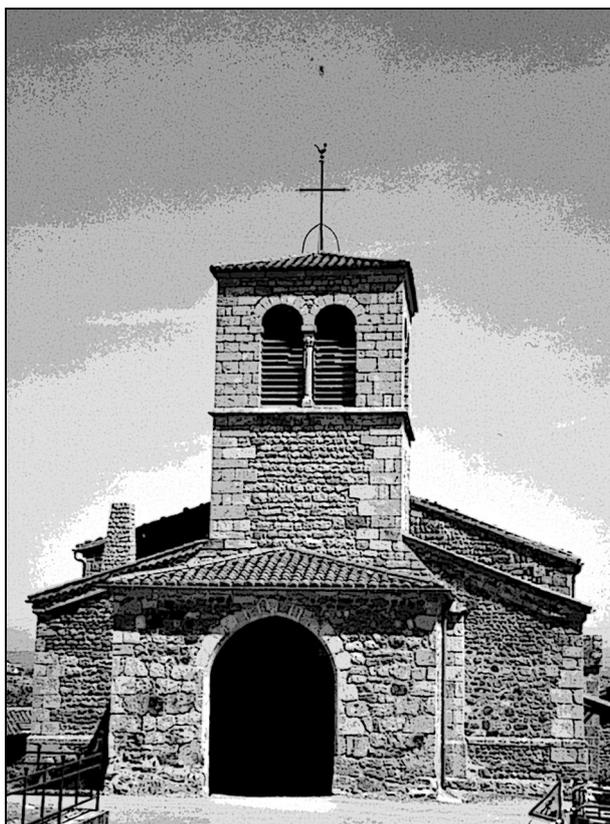
*

* *

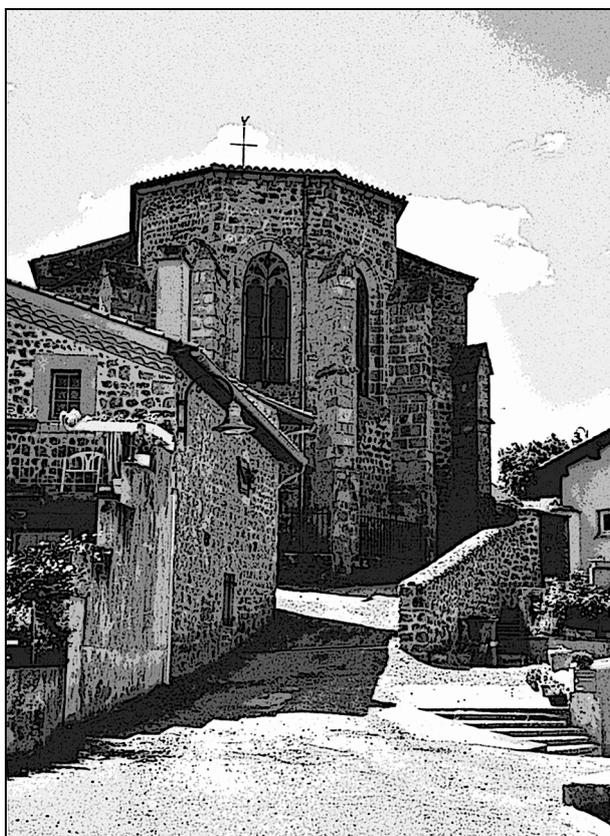
Le texte de la fondation de l'hôpital de Champdieu, daté de 1500, est suivi, en 1504, d'un autre texte intitulé "Réforme de la fondation de l'hôpital de Champdieu". Cet acte de réforme a été ajouté à la demande même de Pierre de la Bâtie. Il ne modifie pas fondamentalement les termes de l'acte initial et laisse intacts les droits accordés aux indigents d'Essertines (et aux autres aussi d'ailleurs). Cependant, le prieur Pierre de la Bâtie, se sentant vraisemblablement menacé, place sa fondation sous la protection *du puissant Seigneur de Couzan et du puissant seigneur de Chalmazelles. Il prie et supplie les seigneurs de Couzan et Chalmazelles de garder et protéger son établissement contre tous ceux qui voudraient l'attaquer.* Il reconnaît modestement qu'il n'est lui-même qu'un simple "noble" et voudrait placer son hospice *sous une plus puissante protection.* Cela a pourtant une incidence pour les pauvres d'Essertines : désormais, leur "collation" ne sera plus le fait de Pierre de la Bâtie et de son frère Louis, mais celui des seigneurs choisis comme protecteurs de l'hospice. Et l'on peut se demander, si, par la suite, la stricte équité souhaitée par Pierre de la Bâtie à l'origine de sa fondation, a bien été respectée...

L'intérêt de ce texte est de mettre en évidence le sentiment d'insécurité, en ce début du XVI^e siècle. Pierre de la Bâtie était lucide et prévoyant : les pauvres et braves gens d'Essertines, Champdieu, Montbrison, n'étaient pas au bout de leurs peines. Avec le XVI^e siècle se profilent les guerres de Religion, l'ombre sinistre du baron des Adrets progresse déjà sur le Forez.

⁴ J.-P. Gutton, ouvrage cité, page 132.



Eglise d'Essertines (vue de face : partie romane)



Vue arrière (partie du XV^e siècle)

La visite pastorale de 1662⁵⁹

Il devait régner une bien curieuse effervescence dans le petit bourg d'Essertines, en ce début d'été 1662 : Mgr Camille de Neuville, *archevêque et Comte de Lyon, Primat de France et lieutenant pour sa majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forests et Beaujolais* vient inspecter la paroisse.

Cette visite s'inscrit dans un vaste programme concernant toutes les paroisses du diocèse, plus de sept cents ; certaines ont été vues en 1660 ; Essertines fait partie d'une deuxième expédition, du 12 juin au 7 juillet 1662.

Mgr Camille de Neuville ne voyageait pas seul : il était accompagné *en la manière accoutumée dans nos précédentes visites de M[ess]ire Louys Deville, docteur en Sainte théologie et ez droits, prévost et chanoine de Saint Just, official ordinaire et métropolitain de Lyon, et notre vicaire général substitué, du R. P. Gibalin, théologien de la Compagnie de Jésus, de M[ess]ires Bedien, Arroy et Bedien Morange, docteurs en théologie de la faculté de Paris, et pour secrétaire de la dite visite, M[ess]ire Claude Basset, avocat au parlement de Paris et ez cours de Lyon, secrétaire ordinaire de notre archevêché, par lequel nous avons fait dresser les procès verbaux suivants de notre dite visite...*

En lisant le procès-verbal de la visite de l'église d'Essertines, on en saisit l'importance : il s'agit de faire un constat des lieux, et d'évaluer, autant que faire se peut, la tenue, la bonne moralité du clergé.

Ce constat n'était pas inutile. La France sortait d'une triste période de guerres de Religion : certaines visites paroissiales font état de déprédations importantes : statues décapitées, peintures saccagées, traces plus que probables d'affrontements entre catholiques et protestants.

D'autre part, le niveau culturel du clergé laissait parfois à désirer : quelques procès-verbaux révèlent que certains curés sont ignorants et savent à peine lire, d'autres encore mènent une vie dissolue : *Et nous les avons tous admonesté de s'abstenir ci-après, des tavernes et des querelles et de vaquer à la dévotion...* Cela concerne environ 1/10^e des paroisses visitées.

Rien de tel à Essertines. Les bâtiments sont en bon état ; les ornements sacerdotaux en nombre suffisant. Le curé, Floris Groseilier tient convenablement le registre des baptêmes.... Mais pas ceux des mariages et des enterrements : il faudra y remédier !

Procès-verbal de la visite pastorale de 1662

(Le procès verbal est transcrit dans l'orthographe originelle comme on va pouvoir le constater)

La visite ayant esté commencée en cette église paroissiale par le Saint Sacrement, il a esté trouvé dans un tabernacle de bois peint un ciboire d'argent sur lequel s'en boeste un soleil d'argent.

⁵⁹ Procès-verbaux de la visite pastorale de 1662, par Monseigneur Camille de Neuville, bibliothèque de la Diana.

Il y avait encore un autre ciboire d'argent. Sur le grand autel ont été trouvés quatre reliquaires, trois de cuivre et un de bois. On sait seulement par tradition qu'au reliquaire de bois, il y a un os du bras de Saint Vincent.

Les Saintes Huiles sont bien et proprement tenues et les fonts baptismaux aussi, qui, pourtant ne ferment pas à clef.

Au luminaire appartient une directe, dont il y a terriers portant loads, miloads et autres droits seigneuriaux.

Pour le service de cette paroisse, il y a sept ou huit chasubles, sept paremens d'autel, trois aubes, quatre surplis,.etc. suffisamment.

Il y a une prébende d'une première messe au grand autel tous les dimanches, vulgairement appelée "Grande Prébende", dont est possesseur M[essir]re Benoist Palley, prestre résident au dit lieu. Le revenu est de cent livres.

L'église est sous le vocable de l'Assomption de Notre Dame.

L'église est en bon estat, jolie, bien percée. Le cimetièrre est contigu, bien clos de murailles.

Il y a diverses fondations, mais peu considérables en cette église, et même la plupart des titres en sont perdus.

La paroisse est composée de trois cents communians.

La cure est de la nomination du Prieur de Champdieu, qui paye deux cents livres de portion congrue au curé. M[essir]re Floris Groselie est curé depuis peu. Il a exhibé ses titres et registres baptistaires, n'en tenant point d'autres.

Dans l'estendue de cette paroisse, il y a une chapelle dédiée à Saint Etienne où l'on dit souvent des messes de dévotion.

Nous avons ordonné au curé de tenir les registres des mariages et des enterremens, ainsi que des baptesmes de sa paroisse et aux luminaires de faire fermer à clef les fonts baptismaux et raccommoder la vitre du chœur, du costé du vent.

Quelques remarques ou explications

Au luminaire appartient une directe...

Le luminaire était la charge de l'entretien de l'église, qui consistait surtout en la fourniture de cierges. Les fonds nécessaires étaient assurés par une taxe : une " directe", inscrite dans un "terrier" et comportant "loads, miloads", autres droits seigneuriaux.

Il y a une prébende d'une première messe...

Une prébende est une somme à revenu fixe ; accordée à un ecclésiastique, le plus souvent dans le cadre d'une charge. L'article de l'abbé Epinat sur le hameau des Faux y fait allusion : la prébende dite "des Orizets" était destinée à assurer le service d'une seconde messe, le dimanche, service qui fut fait, plus ou moins jusqu'à la Révolution.

Le cimetièrre est contigu, bien clos de murailles

L'ancien cimetièrre s'étendait sur la place devant l'église.

Il y a diverses fondations...

Fondations : revenus alloués à une église, le plus souvent en échange de messes.

La paroisse est composée de trois cents communians...

Cela nous donne une idée de la population d'Essertines : d'après les historiens, il faut multiplier par deux pour avoir une évaluation de la population totale. Essertines devait donc compter environ 600 habitants.

...Le Prieur de Champdieu qui paye deux cents livres de portion congrue au curé

La portion congrue était la pension que le patron d'une paroisse (ici le prieur de Champdieu) donnait au curé pour compléter le casuel, c'est-à-dire les honoraires que les fidèles versent au curé dans certaines occasions, telles que baptêmes, mariages, enterrements.

Si l'on en croit le sens usuel donné au terme de "portion congrue", cette pension devait être bien modeste.

Floris Groselier

Ce nom est originaire de la paroisse. L'abbé Epinat mentionne des Groselier au hameau des Gouttes, et des Groselier de la Chapelle au Mont. On remarque que le curé doit "exhiber ses titres" pour prouver qu'il n'usurpe pas ses fonctions.

La chapelle Saint-Etienne...

Chapelle d'Essertines-Basses. On note qu'on y dit encore souvent des messes au XVII^e siècle, mais que l'église paroissiale officielle est celle d'Essertines-Hautes

...aux luminaires, de faire fermer à clef les fonts baptismaux...

Les luminaires sont chargés de l'entretien de l'église (et en particulier de l'éclairage). Ce sont, en quelque sorte, les sacristains de l'époque.

Le cahier de doléances d'Essertines-en-Châtelneuf ¹

Rappel du contexte historique

La fin du règne de Louis XVI fut marqué par la disparition de la prospérité économique que la France connaissait depuis 1730. Des récoltes trop abondantes provoquent la mévente du blé et du vin. Les intempéries affectent les récoltes : en 1785, la sécheresse anéantit le fourrage ; il faut abattre le cheptel. En 1788, la récolte de blé est hachée par la grêle.

La crise agricole se double d'une crise industrielle : un traité de commerce, signé en 1786, ouvre le marché français aux produits de l'industrie anglaise, très en avance sur la nôtre, qui, de ce fait, n'est pas compétitive. Beaucoup d'entreprises ferment et des milliers d'ouvriers sont jetés au chômage (100 000 indigents à Paris en 1789, sur une population de 500.000 habitants !).

Cette crise économique accroît la crise financière : la guerre d'Amérique qui a permis la naissance des Etats-Unis, a creusé un gouffre financier. Pour rétablir l'équilibre, il aurait fallu que tous les Français paient l'impôt, or les privilégiés (clergé et noblesse) en sont exemptés. Louis XVI s'efforce de les y contraindre. Mais leur refus et les troubles qui s'en suivent, le décident, pour sortir de l'impasse, à convoquer les états généraux, c'est-à-dire l'assemblée des représentants des trois ordres : clergé, noblesse et tiers état. Eux seuls peuvent l'aider à faire aboutir une réforme fiscale contestée. Les états généraux se réunissent le 1^{er} mai 1789.

A cette occasion, les électeurs de chacun des trois ordres, (clergé, noblesse, tiers état), sont conviés à rédiger un cahier de doléances pour faire connaître au roi leurs aspirations et leurs vœux. Ainsi, 60 000 cahiers sont-ils remis, témoignage massif et irremplaçable sur l'état de l'opinion à la veille de la Révolution. Le cahier de doléances d'Essertines est l'illustration parfaite des cahiers de village qui expriment surtout des revendications économiques et fiscales. Mais le ton reste mesuré : rien ne peut laisser prévoir une révolution...

¹ Cf. Etienne Fournial, professeur à l'université de Saint-Etienne, Jean-Pierre Gutton, professeur à l'Université de Lyon II : *Etats Généraux de 1789. Les cahiers de doléances de la province de Forez*, Centre d'Etudes foréziennes, société de La Diana, tome XVIII.

Cahier de doléances de la paroisse d'Essertines-en-Châtelneuf

1789

Population : environ 70 feux.

Diocèse : Lyon, archiprêtré de Montbrison.

Election : Montbrison.

Loire, arrondissement et canton de Montbrison.

Procès verbaux : Loire C 76 n°50 (2 feuillets papi er dont un blanc, 291 X 200mm)

C. : Diana 6 B2 27 (2 feuillets papier, 290 X 200 mm).

Procès-verbal

Assemblée : 1^{er} mars *dans la maison curiale du dit lieu... par devant M[essi]re Romain Philipon, curé de la dite parroisse ayant été prié de la part de ladite assemblée en présence du juge du lieu et d'aucun autre officier public.*- Passel, greffier.

53 comparants (dont 4 veuves) : E. Péronin, Cl. Arnaud, Mich. Pinaud, J. Ollagnier, J. Joanin, J. Chaland, J. Malécot, J. Papet, la veuve Laurent, J. Chaland, Georges Chaland, P. Clairet, J. Barret, Michel Clairet, Michel Forestier, Cl. Clairet, J. Cattepon, P. Vial, P. Antoine Marie, J. Rondet, M. Chalard, B. Vial, P. Desfarges, J.-Bapt. Varagnat, J. Bonnefoy, P. Clairet, J. Pourrat, autre P. Clairet, J. Brunel, E. Ollagnier, P. Claveloux, H. Griot, Martin Chalard, la veuve d'Ant. Viillard, Gilbert Gorand, Ant. Gorand, F. Chalan, P. Bonnefoy, J. Clairet, Ant. Duchez, J. Thevenon, la veuve Claveloux, Ph. Ollagnier, la veuve Subertat, J. Goure, Cl. Palay, Ant. Palay, P. Forestier, J. Palay, Antoine Bonnefoy, P. Bonnefoy.

(6 signatures)

Députés : P. Bonnefoy et E. Ollagnier.

Cahier

Cejourdhui¹ premier mars mil sept cent quatre vingt neuf, les habitants de la paroisse d'Essertines assemblés au son de la cloche dans la maison curiale dudit lieu après avoir entendus lire et relire et méditer les lettres de Sa Majesté du vingt quatre janvier dernier, le règlement y annexé et l'ordonnance de Monsieur le bailli de Forez qui ordonne à toutes les communautés et parroisses de s'assembler à l'effet de rédiger les cahiers de leurs plaintes et doléances et remontrances et de nommer des députés pour porter le dit cahier au lieu et jour qui leur est indiqué par notre dit seigneur bailli, nous avons d'abord procédé à la rédaction du présent cahier et nos justes doléances sont :

1/ Primo, que la dite parroisse est située dans des précipices et pays de rochers et dans un terrain très ingrat ;

2/ Qu'il y a dans la dite paroisse onze domaines qui couvrent la moitié de l'étendue de la paroisse et tous les meilleurs fonds, tous appartenants à des privilégiés et qu'il ne reste aux habitants de ladite paroisse que le mauvais terrain qui mérite à peine d'être cultivé étant des petites terrasses enclavées dans des mauvais rochers ;

¹ L'orthographe originelle a été conservée.

3/ que la dite communauté qui contient environ en tout soixante et dix feux, y compris les grangers, est chargée d'une masse d'impôts de cinq mille quatre cent neuf livres six sols en toute imposition et plus de quinze cent livres de droits seigneuriaux, non compris la dixme, ce qui fait un objet d'environ sept mille livres et il est constant que tous les fonds desdits taillables ne peuvent pas produire l'équivalent de leurs charges.

Quant aux remontrances et désirs de la paroisse, ils observeront qu'en vain il sera ordonné que tous les propriétaires payent d'impôts si on ne prend d'autres moyens pour parvenir à une plus juste répartition tant que celui qui devrait et pourrait payer mille livres n'en payera que cinquante, les pauvres ne pourront pas en être soulagés, ni les affaires de l'Etat plus avancées ; ainsi le désir de la paroisse est :

Primo, que tous les fonds soient quadrastés (sic) et estimés suivant leur valeur ;

2) que les assemblés que Sa Majesté a établi le mois de juin 1787 subsistent et qu'elles soient chargées de la distribution des impôts, parce que c'est le véritable moyen de faire couler ses bienfaits jusqu'à la dernière chaumière ;

3) que si Sa Majesté juge à propos d'accorder des états à chaque province, elle sera suppliée d'accorder des états particuliers pour la province du Forez qui est d'un sol tout différent et beaucoup plus ingrat que la province du Lyonnais ;

4) que l'impôt représentatif de la corvée sera supporté par tous les propriétaires du Royaume sans distinction d'état et nous observerons que depuis trente ans plusieurs paroisses isolées et très éloignées des grandes routes telle que notre communauté ont été ruinées par les corvées ou par les impositions représentatives d'icelles et qu'elles n'ont aucune sortie pour se départir de leurs danrées, supplie qu'à l'avenir leurs impôts soient employées pour faire quelque chemin avantageux ;

5) que de quelque nature que soit l'impôt, les fonds soient imposés dans les paroisses où ils sont situés et que les transports de cotte ne soient plus permis, étant en partie la ruine des gens de la campagne et la source de toutes sortes d'injustices ;

6) que tous les privilèges et juridictions inutiles et nuisibles au bien public soient supprimées ;

7) que les affaires de peu de conséquence soient jugées en dernier ressort devant les juges de la juridiction royale la plus proche de l'endroit jusqu'à la somme de six mille livres, étant impossible aux petits habitants d'avoir justice contre les riches quand on leur fait un appel à un parlement à cent lieues

8) que les avocats et procureurs soient taxés et payés à raison de l'ouvrage qu'ils auront faits et non à raison du grand nombre d'écriture qu'ils auront faits, qui sont quelquefois inutiles et qui triplent les frais du procès ;

9) que toutes les charges d'officier public soient données au mérite et récompensées suivant le mérite parce que tant qu'elles seront vendues à prix d'argent les peuples seront vendus à l'intérêt particulier de plusieurs officiers publics ;

10) que les soldats provinciaux soient engagés volontairement et à prix d'argent parce qu'il n'y a point de levée de milice qu'un seul soldat provincial ne coutte plus de six cents livres par les dépenses et les transports des lieux de plusieurs communautés ; et que tous les garçons sujets et capables de tirer au sort soient cottisés à une somme de vingt sols chacun par an ou à quelle autre que Sa Majesté jugera convenable ; et les milices sont encore des causes qui font abandonner les campagnes. Il y a assez de garçons volontaires et souvent inutiles dans les villes pour faire des soldats ;

11) que les rentes nobles des seigneurs ne puissent pas s'arranger au-delà de cinq ans parce que souvent les arrérages de trente ans entraînent la ruine de plusieurs maisons et souvent après avoir payé et même perdu leurs quittances et qu'il soit permis à tous les emphytéotes de racheter leurs rentes s'ils peuvent payer le principal, du moins vis à vis des nouveaux acquéreurs ;

12) que les gabelles soient supprimées, nous ne pouvons pas comprendre de quel esprit étoient animés ceux qui ont conseillé à nos anciens rois de mettre un prix excessif sur une dannée si nécessaire que le sel. A la bonne heure, qu'on mette d'impôt tant qu'on voudra sur les marchandises qui ne sont utiles que pour satisfaire la vanité et la sensualité des riches, les pauvres pourront s'en passer, et les riches auront les moyens de les payer ;

13) qu'il n'y ait dans tout le royaume qu'un même poids et mesure usité dans le commerce, parce que différents poids et mesures couvrent les injustices des marchands de mauvaise foy.

Faits lesdits jour et an que dessus et ont signées

Passel, greffier, Chaland, syndic, Brunel, Vial, Varagnat, Ollagnier, Baile

(Au bas) Cahier d'Essertines-en-Châtelneuf.

*

* *

Le cahier de doléances d'Essertines est un cahier de Français du tiers état, c'est-à-dire de Français qui n'appartiennent ni à la noblesse, ni au clergé, ces derniers, en effet, ayant été consultés de leur côté. Longue plainte de contribuables exténués d'impôts, vœux pour des réformes rapides et justes, ce cahier traduit parfaitement l'état de la France et des Français à la veille de la Révolution.

Le procès-verbal de la réunion fait état de cinquante-trois personnes présentes à la maison curiale (le presbytère), en présence du curé, qui ne participe pas aux débats, puisqu'il est membre du clergé ; d'un juge, représentant de l'autorité royale ; et d'un greffier, un certain Passel, peut-être déjà originaire d'Arcis !

Nous relevons les noms de plusieurs "gros bonnets" de la commune, ce qui ne nous étonne guère : il fallait avoir au moins vingt-cinq ans et être inscrit au rôle des impositions pour participer aux élections des états généraux et rédiger un cahier de doléances. Parmi ceux-ci, J.-B. Varagnat, gros propriétaire terrien à Trézailles et aux Faux ; Vial, le plus gros propriétaire de Forys ; Etienne Ollagnier, la "fripouille" de l'Ollagneraie, qui avait pourtant assis une partie de sa fortune sur la perception de la dîme et autres redevances. "Grande gueule", qui vraisemblablement domine les débats, Etienne Ollagnier réussit même à se faire élire député, c'est-à-dire qu'il remettra lui-même le cahier de doléances au bailli du Forez, les baillages - circonscriptions judiciaires - devant servir de circonscriptions électorales.

Dans cette assemblée d'hommes, on note la présence de quatre femmes, quatre veuves : elles sont vraisemblablement là, parce que, devenues chefs de famille, elles sont inscrites au rôle des impositions et, de ce fait, peuvent participer à la rédaction du fameux cahier. Les autres femmes n'ont pas voix au chapitre.

Le cahier de doléances proprement dit peut être divisé en deux parties distinctes :

Une première partie constate, en trois paragraphes, l'état désastreux de la paroisse :

- Ingratitude de sa situation : elle est située "dans des précipices !"
- Accaparement des meilleures terres, "onze domaines", par des privilégiés (noblesse ou clergé)
- Ecrasement de la commune, qui compte "soixante-dix feux", par une masse d'impôts variés : impôts royaux, droits seigneuriaux et la dîme, impôt d'Eglise, versé en nature au Clergé.

"Tous les fonds des dits taillables (c'est-à-dire imposables) ne peuvent pas produire l'équivalent de leurs charges" : à savoir au total environ sept mille livres.

Partant de ce constat, la deuxième partie du cahier propose des réformes qui concernent en priorité la fiscalité, mais aussi la justice :

1/ Le domaine fiscal : l'éventail des impôts acquittés par le Tiers Etat est vaste. Nous devons distinguer :

a/ Les impôts royaux :

Paragraphe 1 : la première revendication est l'établissement d'un cadastre, indispensable pour l'établissement d'un impôt immobilier unique, base élémentaire d'une répartition de l'impôt qui concernerait **tous** les propriétaires : les nobles et le clergé en étaient exemptés, bien qu'étant les plus gros propriétaires terriens. C'est une revendication essentielle du tiers état, que l'on trouve dans tous les cahiers de doléances.

Autre revendication importante : que les états provinciaux soient chargés de la répartition des impôts, *véritable moyen de faire couler les bienfaits [de Sa Majesté], jusqu'à la dernière chaumière. Admirons la formule !*

Il faut cependant prendre garde de séparer la province du Forez, plus pauvre, de celle du Lyonnais, plus riche.

b/ Les impôts seigneuriaux :

Certains paragraphes visent encore plus précisément la noblesse :

Paragraphe 4 : Les corvées.

Ce sont, en principe, des impôts en journées de travail ou en argent, exigés par le seigneur de ses paysans, notamment pour l'entretien des routes et des chemins.

Le cahier de doléances plaide pour que ces corvées soient supportées par **tous les propriétaires, sans distinction d'état** c'est-à-dire **aussi** par les nobles ;

Dans ce paragraphe, il est intéressant de constater que les habitants d'Essertines sont conscients du tort fait à la paroisse par son enclavement, et la nécessité, pour elle, de sortir de son isolement.

Paragraphe 11 : il vise encore la noblesse : *Que les rentes nobles des seigneurs ne puissent s'arrêter au-delà de cinq ans...* : autrement dit, que les seigneurs ne puissent exiger du paysan des impôts en retard de plus de cinq ans. Ce paragraphe met le doigt sur un problème crucial : en 1789, la noblesse connaissait, elle aussi, de graves difficultés financières. Pour y remédier, les nobles s'efforçaient de prélever sur les paysans tout ce qu'ils pouvaient, même des taxes tombées en désuétude, allant jusqu'à exhumer leurs "terriers". Ce registre répertoriait, souvent depuis le Moyen Age, les redevances, en nature ou en argent, dues par les paysans. Aussi, lorsque la Révolution éclate, un des premiers actes de rébellion des paysans, à la suite de la Grande Peur, est de brûler les terriers... et les châteaux où ils étaient conservés !

Ce même paragraphe esquisse, par ailleurs, une proposition de rachat des droits féodaux : *qu'il soit permis à tous les emphytéotes de racheter leurs rentes...*

c/ D'autres revendications fiscales sont plus particulières :

Paragraphe 10 : il y a même réclamation d'un impôt nouveau ! Ceci pour échapper au poids de la milice royale qui souvent enrôlait, par force, de jeunes paysans. Le cahier demande l'établissement, pour tous les garçons capables de servir, d'une taxe de vingt sols par an, qui les

exempterait du service militaire : *Il y a assez de garçons volontaires et souvent inutiles dans les villes, pour faire des soldats...*

Paragraphe 12 : Indignation à propos de la gabelle, l'impôt sur le sel, très impopulaire : l'indignation est telle que le ton, par ailleurs mesuré du texte, monte : *Nous ne pouvons comprendre de quel esprit étaient animés ceux qui ont conseillé à nos anciens rois de mettre un prix excessif sur une denrée si nécessaire que le sel.* Et à ce propos, l'antagonisme riches contre pauvres est crûment soulevé.

2) La justice ; le cahier de doléances ne s'en tient pas aux problèmes fiscaux. Son deuxième thème de revendication concerne la justice :

Paragraphe 6 : Suppression des privilèges et *des juridictions inutiles et nuisibles* : allusion probable aux juridictions seigneuriales.

Paragraphe 7 : Demande d'une justice de proximité, pour les affaires de modeste importance : la justice doit être plus équitable envers les petites gens qui ne peuvent supporter les frais de coûteux déplacements.

Paragraphe 8 : Qu'avocats et procureurs soient payés pour un travail réel et non *pour un grand nombre d'écritures, quelquefois inutiles et qui triplent les frais du procès*. Il devait, certes, y avoir des abus, mais on doit se souvenir qu'Etienne Ollagnier, rédacteur de ce cahier... et grand procédurier, fut ruiné par la multitude de procès qu'il fit à ses voisins !

Paragraphe 9 : Cette critique de la justice permet aux auteurs du cahier de s'élever contre la vénalité des charges, plaie de l'Ancien Régime : *Que toutes les charges d'officiers publics soient données au mérite... parce que tant qu'elles seront vendues à prix d'argent, les peuples seront vendus à l'intérêt particulier de plusieurs officiers publics.* On ne peut qu'admirer la formulation du paragraphe.

Paragraphe 13 : la dernière revendication, d'un ordre beaucoup plus général, préfigure la France moderne, telle que la Révolution va bientôt l'ébaucher : *qu'il y ait, dans tous le royaume, qu'un même poids et mesure, usité dans le commerce...* : en 1793, la Convention vote l'adoption du système métrique.

L'intérêt historique de ce document est incontestable. Mais, au-delà du témoignage porté sur une époque précise de notre histoire, il suscite notre admiration : car ces paysans d'Essertines étaient de petites gens, comme le soulignait l'abbé Epinat à plusieurs reprises. Or, nous les trouvons remarquables :

- Par la conscience aiguë, avertie, intelligente, des problèmes de leur temps.
- Par l'aisance, voire l'élégance, de la formulation de ces problèmes et de leurs revendications... Certains historiens, esprits chagrins, prétendent que des modèles de cahiers de doléances avaient été rédigés par des nobles (le duc d'Orléans, par exemple), et que d'ignares paysans les auraient recopiés.....

Personnellement, je trouve un cachet d'authenticité au cahier d'Essertines : l'évocation de la commune et de ses difficultés, l'emportement d'Etienne Ollagnier contre la Justice ou la gabelle, ont un parfum de vérité : nos ancêtres avaient bien du talent !

Un conteur à l'Ollagneraie : Claude Viallard

(1913-1993)

Né au bourg d'Essertines, Claude Viallard pensait prendre la succession de son père et devenir boulanger... Mais, jeune homme, il eut plusieurs fois l'occasion de travailler dans les jasseries, sur les hautes chaumes : il y prit le goût de la vie au grand air, des vastes espaces et comprit que sa place n'était pas au fournil ! C'est ainsi qu'il s'installa à l'Ollagneraie où il vécut l'essentiel de son existence : sa femme et lui y élevèrent quatre enfants. Il y possédait une ferme, une de ces petites exploitations typiques du plateau, avec quelques vaches, un cheval, des poules, des lapins, un porc, des chats, des chiens... Et, autour, des terres et des jardins.

Amoureux de son terroir, patoisant notoire, il était un peu historien, philosophe et poète. Sur la fin de sa vie, ne pouvant plus se mouvoir, il passait de longues heures dans son atelier, à sculpter des statuettes un peu naïves dont on peut admirer quelques exemples dans l'église d'Essertines, sur l'autel de la Vierge.

Il fut l'une des "figures" de l'Ollagneraie.

Dans nos monts du Forez : Mariages d'autrefois

D'abord les connaissances entre les jeunes gens et les jeunes filles : bien souvent aux *veillées* - bals actuels - et aussi aux foires, certaines foires populaires, par exemple la foire de Noël, le *grand samedi* à Montbrison, la foire de la Croix à Saint-Anthème où la jeunesse dansait dans les cafés, et aux fêtes patronales. Je signale que personne ne payait pour entrer aux bals, aux fêtes foraines non plus.

On disait, à ce moment-là, un tel a embauché une telle fille. Les deux jeunes gens se rencontraient au pacage des bêtes : les parcs n'existaient pas et les jeunes filles gardaient les troupeaux. Le jeune homme se présentait vers la jeune fille et lui demandait si elle acceptait qu'il passe la soirée avec elle. Il y avait quelquefois refus, mais si elle acceptait, alors ils se donnaient rendez-vous pour le dimanche suivant, car la semaine, il n'était pas question de rester ensemble : bonjour, bonsoir, et c'était terminé.

Si les jeunes gens se plaisaient, cela devenait très sérieux : la jeune fille emmenait le jeune homme à la maison de ses parents : on offrait soit du vin, soit du café, soit des liqueurs, soit des gâteaux... Après avoir bien pesé ensemble, les parents offraient à souper avec eux. Ici, je vais ouvrir une parenthèse : il y avait quand même un choix des parents, mais je vous assure, pas pour tous. Il fallait que le jeune homme ou la jeune fille soient du même parti, blanc ou rouge ; que les jeunes ne soient pas un pauvre et un riche : le jeune homme n'avait pas le droit d'épouser la servante, la jeune fille d'épouser le valet, mais il y avait quand même des exceptions : le domestique, le ou la pauvre, le parti politique, étaient parfois acceptés. Vaillance, honnêteté, et aussi un peu la beauté, jouaient dans le choix des parents.

Je dois dire aussi, à cause de ces abominables choix, combien de parents ont fait le malheur de leurs enfants. Je crois et je peux dire que l'on peut donner un conseil à ses enfants, mais la question de parti, de richesse, ça me dépasse de beaucoup. S'il y avait obstacle des parents, les jeunes qui s'aimaient provoquaient l'accident volontaire pour faire abdiquer les parents. L'amour n'était pas méconnu dans la jeunesse paysanne de nos monts du Forez. Il y avait aussi l'accident involontaire, certains "procédés" de l'heure actuelle n'étaient pas connus.

Voici les connaissances, passons aux choses plus sérieuses : les jeunes gens se connaissent bien, s'aiment bien, le mariage est décidé entre eux. La jeune fille – et vice versa - demande aux parents s'ils acceptent. Dans bien des cas, c'était la maman qui était avertie la première, c'était plus facile. Puis c'était la demande en mariage du jeune homme. Après cette première entrevue passée - chose qui était la plus difficile pour le jeune homme -, il y avait toujours au dernier moment la crainte du refus. Alors, ce même jour, on fixait le jour des accordailles, ou fiançailles de l'heure présente. Alors commençait pour certains parents (pas pour tous heureusement) une surenchère, à qui peut aligner le plus d'atouts sur la table : pour certains, c'était une vente, on promettait des sommes d'argent, du terrain, du mobilier... et souvent tout cela n'était que vantardises. Je trouve, pour mon compte, ce procédé odieux.

Après cette cérémonie, bien ou mal passée, on fixait le contrat, même le jour du mariage, la noce, les invités, et s'il y avait grosse festivité, le luxe de la noce, l'habillement...

Le contrat était passé devant le notaire avec, bien sûr, document donnant droit à tout bien fixé par les parties. Après cette entrevue chez le notaire, il y avait les premiers achats : bague de fiançailles, sac à dragées, pour le jeune homme qui avait le droit seulement à partir de ce jour-là d'être appelé "fiancé". La jeune fille achetait aussi la tabatière, le tabac à priser, le parfum dont on mettait quelques gouttes dans le tabac à priser, parce qu'à partir de ce jour-là, on distribuait aux amis, aux personnes que l'on rencontrait, des dragées pour la fiancée, du tabac à priser pour le fiancé.

Les fiançailles ne duraient pas beaucoup ; il y avait une date limite, il fallait onze jours d'affichage à la grille du bourg de la commune des partis, après seulement, on pouvait se marier. A l'église, le prêtre devait faire deux publications, mais sûrement les fiançailles ne dépassaient pas un mois. Pendant cette durée de temps, les fiancés allaient vivre une période de joie, bien sûr, mais aussi de marche, de fatigue : il fallait visiter tous les parents, les personnes invitées au mariage. Et boire et manger chez tous ceux que l'on visitait... Et tout cela à pied faisait de longues heures de marche !

Il fallait aussi s'occuper de l'habillement, la couturière pour la mariée, le tailleur pour le marié, car on faisait tout faire, le prêt-à-porter n'était pas autorisé. Complet noir, cravate, chemise blanche, chapeau mou...Et croyez bien que le jour du mariage était souvent attendu pour pouvoir se reposer et surtout dormir !

Le jour du mariage enfin arrivé, c'était le grand branle-bas. Par où commencer ? Je ne sais. Chez la mariée, le petit déjeuner ne consistait pas à prendre du café au lait avec des tartines beurrées, mais du solide, produit de la ferme, bien souvent : jambon, saucisson, volaille, dessert, vin, café, marc. Avant, les jeunes invités avaient fait connaissance, et la fille d'honneur désignait les couples. La jeune fille marquait son cavalier d'un petit ruban blanc ou quelquefois de cocardes blanches achetées en ville : tous les invités étaient marqués en blanc, ce jour-là, le blanc était à l'honneur.

Ensuite, avant de partir de chez la mariée, les jeunes gens attrapaient les poules ; cette désagréable besogne accomplie, les bêtes étaient fermées dans un local des bâtiments d'exploitation, ou, s'il y avait noce en char à bancs, les poules étaient fermées dans le caisson de ces voitures.

Ici, je vais ouvrir une autre parenthèse : j'ai assisté une seule fois à une noce en char à bancs et, malgré mon jeune âge, je me rappelle un peu cette époque : c'était merveilleux pour moi. Les chars étaient lavés, brossés de fond en comble, les chevaux reluisaient, les harnais étaient passés à un produit noir qui leur faisait apparaître un certain brillant ; tous les cuivres - et il y en avait à titre de décoration sur le harnachement - étaient reluisants, eux aussi. Les chevaux avaient, soit sur le collier, soit sur la bride ou même les deux, des quantités de grelots, et le ruban blanc était sur les chevaux ainsi que sur les chars à bancs. A ceux qui s'en allaient au bourg, lieu du mariage, à pied, et oui, je dis bien à pied avec parfois des heures de marche, les autocars rendront plus tard de grands services. Si vous voulez bien, partons à pied au bourg, lieu du mariage. Le cortège quittait la maison de la jeune fille avec musicien en tête ; l'accordéon était la seule musique de notre époque, dans nos montagnes ; lui aussi, l'accordéoniste, était marqué de blanc, ainsi que son accordéon.

Au départ de l'habitation de la jeune fille : *le barrage* ; des voitures, des outils agricoles, un arbre coupé et tombé en travers de la route... Bien souvent, c'était une table, des fleurs, des petits sapins ou des pins... Là, à cette table, tous les voisins étaient présents pour offrir le verre de l'amitié aux futurs mariés et à tous les invités : vins fins, champagne, gâteaux, cigares, cigarettes. Il y avait un petit coffre où tous les invités glissaient, après avoir dégusté, leurs étrennes pour ceux qui avaient organisé le barrage. Le déblaiement de la route de tout autre mode de "barré" se faisait par ceux qui avaient dressé l'obstacle et tous ces gens étaient indemnisés. Cet argent n'était pas destiné à être réparti entre tous les gens du barrage ; non, cet argent était destiné à être dépensé entre tous les gens du barrage et les gens de la noce, en grande partie : on disait *manger les sous de la table*. Je vous expliquerai par la suite comment. J'oubliais de vous dire qu'à cet arrêt, il y avait distribution de dragées et de tabac à priser. Le matin, la future mariée avait cédé pour la cérémonie son sac de dragées à la fille d'honneur et c'est donc celle-ci qui faisait la distribution. Le garçon d'honneur avait la "tabatière" et lui aussi était chargé d'offrir du tabac à priser : ce jour-là, bien souvent on disait : *la prise sent le rance*, parce que c'était la fin !

A l'arrivée au bourg, d'abord en mairie, souvent le mariage civil et religieux était le même jour. Mais il arrivait que le mariage civil soit fait quelques jours auparavant.

A la sortie de l'église, c'était le rassemblement des curieux et plus spécialement des enfants : tous jetaient des dragées, des pralines rouges, de la menue monnaie : pièces de un sou, dix sous, cinq sous, centimes de l'époque. Alors, pour les enfants , c'était la grande bagarre, à celui qui en aurait le plus. Il arrivait que les tout petits n'aient pu en avoir et vous pouvez croire qu'ils étaient malheureux : ne pas pouvoir attraper au moins une dragée !

Ici, permettez-moi d'ouvrir une autre parenthèse, je vais vous citer un cas bien personnel, puisque c'était le jour de mon mariage : un de ces petits enfants - un garçon - n'avait pu avoir ni dragée ni monnaie. A la sortie de l'église, il se précipita vers mon père qui s'était attardé un peu et, le tirant par sa veste, lui tendant ses deux petites mains bien écartées, lui dit en patois : « Tottaine baillo me non », ce qui veut dire en français : "Etienne, donne-m'en". Et mon père lui emplit ses deux mains de dragées ; le petit garçon s'en alla avec les autres et leur dit : *Aviso ce que le Tottaine mo baillo*, en français "regarde ce qu'Etienne m'a donné".

Ensuite, c'était la tournée des cafés du bourg avec le musicien : on commençait à danser ; vin blanc pour les hommes, *quina* ou autre vin cuit pour les dames : il ne se buvait pas d'apéritif, même avant le dîner, l'apéritif, c'était pour les gens de la ville ou alors quelques exceptions de gens très riches. Cette tournée des cafés durait souvent très tard dans l'après-midi, quatre ou cinq heures... On se décidait à aller manger le repas de "midi" soit dans un café du bourg, soit à la maison du marié ou de la mariée. Là, on mangeait abondamment, surtout beaucoup de viande, car les gens de montagne ne mangeaient pas souvent de viande de boucherie. Les desserts étaient attendus avec impatience, car ils étaient presque inconnus du monde paysan : ainsi, une personne

déjà d'un âge s'impatiait auprès de sa femme et lui disait à plusieurs reprises : *Pourquoi que l'on n'apporte pas les pruneaux ?* Je pense que c'était certainement une gourmandise pour cette personne. Il y avait exceptionnellement une pièce montée et quelquefois du mousseux mais rarement. On buvait du vin, du marc comme digestif. Puis commençaient les coutumes : il y avait la jarretière à couper par le garçon d'honneur ; cette jarretière était coupée en petits morceaux et on l'épinglait au revers de la veste des messieurs et sur la robe ou le corsage des dames ; ce travail était fait par la fille d'honneur et le garçon d'honneur. Celui-ci prenait une assiette ou autre plateau et, en même temps que la jeune fille épinglait, le garçon tendait son plateau vers la personne qui devait y glisser son étrenne. Cette quête était remise aux gens du service et à la cuisinière. Souvent on se montrait très généreux, il y avait bien souvent une pointe d'orgueil.

Autre coutume : la soupe des mariés. Après le dîner, on dansait, on chantait ces chansons très anciennes, je regrette beaucoup de n'avoir pu me souvenir car il y en avait de très belles, oui, pendant que l'on s'amusait, les mariés cherchaient à s'enfuir, mais souvent étaient repris. Avec la complicité de quelques gens de la noce ou du personnel, ils réussissaient toujours à s'enfuir, et ils allaient dans une chambre qui fermait à clef. Quand on s'apercevait de leur disparition, on se mettait à leur recherche, et quand on était bien sûr qu'ils étaient en chambre, on préparait la fameuse soupe dans le récipient, un "pot de chambre acheté exprès pour l'occasion, bien lavé ; on faisait une crème au chocolat que l'on versait dedans, on ajoutait quelques morceaux de biscuit, principalement des biscuits à la cuillère, on mettait quelques bouts de papier toujours très propres dedans, on prenait une cuillère en bois et tous les jeunes gens se dirigeaient vers le refuge des mariés. On essayait de faire ouvrir les mariés en menaçant d'enfoncer la porte. Alors ils cédaient, c'était la grande rigolade, car il fallait faire manger cette soupe au lit, au moins la goûter. Il y avait des palabres, surtout du côté de la mariée, parce que je vous assure que, si c'était une cuisinière qui savait bien la préparer, ce n'était vraiment pas appétissant.

Ceci étant fait, il y a peut-être d'autres coutumes qui m'échappent. Tout le monde revenait à la salle à manger et on continuait la danse, les chants... Vers le petit matin, il y avait le petit déjeuner qui commençait vers les quatre ou cinq heures, toujours un potage, bien souvent appelé, quand il y avait menu : *potage des belles-mères* et l'on recommençait à boire et à manger : café, marc, jusqu'au grand jour. Puis chacun repartait chez lui très heureux et, pour les jeunes, très contents de s'être amusé. Il arrivait que naisse un autre mariage, deux jeunes gens faisaient connaissance et se mariaient par la suite.

Je ne m'arrêterai pas ici, car il faut que je vous raconte :

Manger les poules
Manger les sous de la table
Brûler la chandelle
Le railli
Le ruban bleu
Le charivari

Je vous parlerai aussi de ce que je sais du trousseau et que l'on m'a expliqué.

Manger les poules

Après le mariage, huit jours, quinze jours au plus tard, on mangeait les poules, ces poules que les jeunes gens avaient attrapées, le matin de la noce... On se réunissait, de préférence chez la mariée, au café, ou même chez le marié. Là, il y avait encore à manger, et surtout beaucoup de volailles, poules à bouillir... On dansait, on s'amusait une partie de la nuit.

Manger les sous de la table

Ce n'était pas un dîner. Mais les mariés, quelquefois leurs parents, les proches, les voisins, quelques autres invités à la veillée, se réunissaient autour de gâteaux, boissons, café, digestifs,

parfois champagne ou mousseux, suivant l'importance de la "cagnotte". Bals, chants, jeux se poursuivaient une partie de la nuit.

Brûler la chandelle

Les mariés étaient toujours invités, un dimanche soir, avec les proches des mariés, les jeunes des environs. On mangeait rarement, mais il y avait bal, chants, gâteaux, boissons. Et la chandelle, qu'est-ce que c'était ? Une bougie tricorne, les trois brins étaient allumés ensemble, au début de la soirée, et l'on devait rester à cette veillée tant que durait la chandelle. Au départ, ces chandelles étaient assez importantes, et cela mettait très longtemps à brûler.

Le railli

Cela se passait le Mardi gras ou le premier dimanche de carême, appelé dans nos monts du Forez, "le dimanche des brandons". Vous savez peut-être ce qu'est un *brandon*, ? c'est une grosse poignée de paille bien attachée et allumée que les jeunes garçons brandissaient le soir de ce dimanche. Je me souviens qu'ils conduisaient avec cet éclairage. Pour en revenir au *railli*, il ne se faisait que seulement si il n'y avait pas eu de décès dans le village, disons plutôt le hameau. On ramassait du bois, des ronces, de la paille ; le tout était mis en tas, un seul tas, et c'était la mariée qui devait allumer ce railli. Pendant que ce bois se consumait, des personnes déguisées, venues parfois de très loin, chantaient, faisaient la ronde autour... Quand le bois avait presque fini de brûler, les mariés franchissaient le tas de braises. Puis tous se rendaient dans une maison du hameau... et l'on recommençait à boire, à chanter, et souvent il y avait des châtaignes à manger.

Il y avait peut-être une légende, au sujet de ce *railli*, allumé par la mariée et ensuite franchi par les mariés, mais je ne la connais pas.

Le ruban bleu

Ce ruban bleu était attribué à un garçon ou à une fille qui, dans sa jeunesse, avait fréquenté quelqu'un qui s'était marié avec un autre. Ce ruban bleu était souvent accompagné d'un ruban vert, signe d'espérance. Ce ruban était préparé et accroché, soit à la veste, soit au corsage, le dimanche matin, ou le soir aux veillées (bals). On offrait principalement une liqueur en même temps, "pour remonter le moral" ; et bien sûr, le décoré devait par la suite offrir à boire aux jeunes autour de lui, n'allant tout de même pas offrir des boissons à toute la salle ! J'ai moi-même porté le ruban bleu.

Le charivari

Qu'est-ce que le charivari, dans nos monts du Forez ? Disons que dans chaque quartier, dans chaque commune, il est pratiqué de différentes manières, de même que le ruban bleu déjà cité plus haut.

J'ai assisté à un charivari, mais c'est déjà très vieux, lorsque deux veufs se remariaient. Quelques jours après, alors qu'ils se promenaient, ou qu'ils étaient chez eux, les hommes, les femmes, les jeunes se rassemblaient et prenaient toutes sortes de vieux ustensiles de la maison : seaux, vieilles poêles, faux...et aussi clairon, accordéon. Armés d'un gros bâton, ils frappaient sur les vieux ustensiles, de façon à ce que cela produise un tapage infernal. Ils allaient rôder autour de la maison des remariés ou allaient à leur rencontre, lorsqu'ils étaient sortis de chez eux. C'est le charivari auquel j'ai assisté. Cette fois, cela a été très bien accepté par le couple, ils ont bien apprécié, ont fait arrêter le tintamarre et ont emmené tous les participants au café ; et, là, on a bu, chanté un moment, et chacun est rentré à la maison.

Pour l'autre charivari, auquel je n'ai pas assisté, les affaires ne se sont pas passées de la même façon, le cas est venu jusque devant les gendarmes : une veuve s'était remariée avec un divorcé, c'était la raison du charivari, peut-être un peu méchant, mais sans brutalité. Les nouveaux époux n'ont jamais voulu accepter ce charivari et n'ont offert ni des boissons, ni de l'argent pour faire cesser le bruit. Et vous allez voir que cela a duré plus d'une semaine ! Tous les soirs, alors

que le couple était couché, des gens du hameau se rassemblaient, avec tout ce qui pouvait faire du bruit. Sur le chemin communal qui bordait la maison, ils passaient et repassaient à plusieurs reprises, mais le couple ne céda pas. Un jour pourtant, excédé par ce bruit infernal, ce couple s'est plaint à la gendarmerie... qui ne pouvait pas faire grand chose ! Les gendarmes ont essayé de calmer tous ces gens, et je crois que le maire est intervenu dans cette affaire. Les personnes âgées ont conseillé un peu mais ont laissé faire, car je crois, voyez-vous, que le divorce était mal accepté : c'était le premier cas. Par la suite, tout est rentré dans l'ordre.

Le trousseau

Je ne suis pas très fort dans cette connaissance, mais je vais essayer de donner ce que j'ai vu et entendu dire : la mariée amenait chez son mari du linge de corps, fait par elle. On achetait de la toile blanche et elle brodait.. pour les draps, on achetait une pièce de toile et on brodait les draps à la main : quels chefs-d'œuvre, pour certains ! Parfois, il arrivait que la mariée ait aussi sa chambre à coucher, mais bien souvent, c'était le marié qui s'occupait de cela.

Le marié aussi avait son trousseau : chemises, mouchoirs, costumes de travail et de sortie, chaussettes tricotées par la mère ou les sœurs du marié, chaussettes en laine de mouton, mouchoirs blancs pour le dimanche avec les initiales brodées dans un coin, mouchoirs de semaine, chaussures. Et les sabots étaient à l'ordre du jour !

J'ai entendu dire, par une grand-mère de ma femme surtout, qui m'a appris beaucoup de choses de l'ancien temps, oui cette grand-mère me disait que, quand elle s'était mariée, son mari avait des chaussettes "russes", c'est-à-dire des chiffons qui enveloppaient les pieds. Elle en fut très surprise, c'était un jeune homme qui se tenait bien. Pas question de mettre des chaussettes la semaine dans les sabots, l'hiver : quand il faisait froid, on mettait de la paille, et une espèce de guêtre en toile, pour couvrir la cheville et le bas de la jambe. Il y avait aussi les chemises toutes blanches, avec de la toile tissée par les tisserands en chanvre du pays, légèrement plus fines pour le dimanche et les jours de sortie. J'ai appris, par ailleurs, que pour cacher la chemise, on vendait des plastrons, avec cols et cravates. Le mouchoir de poche était pour le dimanche et les jours de sortie : la semaine, on utilisait les doigts. Et oui, cela a bien changé, en l'espace d'un siècle !

Pour la mariée, la distribution de dragées se faisait ni avec un sac spécial ni avec un sac à main mais avec une gibecière, espèce de sac assez grand. Parce qu'il faut que je vous dise, le sac à main, à cette époque, il n'y en avait pas ! Les dames avaient pour leur argent, pour les objets précieux, une poche qui était placée entre la robe et le jupon, et attachée à la ceinture. Alors, à chaque fois qu'elles avaient besoin d'argent, il fallait soulever la robe ! Les dames, les demoiselles avaient toujours de très jolis Jupons, qu'elles montraient, disons assez fièrement, et, à mon avis, cela était bien normal. D'après ce que j'ai entendu dire, il avait existé une poche, faite dans la robe, au bas du dos, mais cela n'avait pas duré : les pickpockets faisaient trop bien leurs affaires ! Ensuite, on fit des sacs à main, mais très petits, puis tous les sacs possibles et imaginables.

*

* *

Si j'ai écrit ce texte sur les mariages d'autrefois, dans nos monts du Forez, c'est parce que je les connais bien : mes parents tenaient un café et faisaient assez souvent des dîners de noces. Moi-même, jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, j'ai participé à beaucoup de ces mariages, en tant que musicien : je jouais de l'accordéon, mais je vous avoue que je ne connaissais absolument pas la musique, que j'apprenais à force de répéter !

Claude Viallard

Yves du Bois Noir

C'est un conte de fiction. Quelques souvenirs personnels sont introduits dans ce texte dont les apparences en sont déformées, écrites sous un autre visage, c'est-à-dire d'autres personnes. Mon souci, c'est de voir la différence entre le riche et le pauvre ; pourtant, je vais essayer de vous expliquer comment une fille riche est allée vers le garçon pauvre.

Le Chevallard, dans des temps très lointains, est un château seigneurial. Le seigneur a des enfants, dont une fille nommée Dyane du Chevallard. Cette fille n'est pas du tout du sentiment de son père et de sa mère, de ses frères et sœurs : la vie, pour elle, Dyane la voit libre, indépendante. Or, cette fille a un penchant pour les pauvres, vous allez voir que c'est vrai ! Le seigneur a des propriétés tout autour du Chevallard. Je précise : autour de son château, mais aussi des hectares de sapins un peu détachés de son domaine : « Le bois Noir » Pour aller visiter ce bois, donner des ordres au bûcheron qui y vit dans une chaumière bien pauvre mais bien tenue, il fait ses visites à cheval et emmène, de temps à autre, un de ses enfants. Il est accompagné de Dyane bien souvent, c'est sa fille préférée. Or, cette jeune fille ne fait pas de difficultés pour suivre son père, elle a remarqué ce jeune bûcheron, bien bâti, vivant seul, et une petite basse-cour, lui procurant le nécessaire de son alimentation.

Un jour de printemps, alors que dehors c'est le mauvais temps, il pleut et le vent fouette cette pluie, le bûcheron est resté dans sa maison, occupé à tresser des paniers d'osier. Il entend son chien aboyer, il ouvre la porte de sa chaumière... Et quelle ne fut pas sa surprise, de se trouver en face de Dyane, la fille du seigneur ! Que faisait-elle devant chez lui ? Par ce mauvais temps, n'osait-elle appeler, attendait-elle que le jeune homme ouvre sa porte ? Venait-elle donner des ordres ? Mais non, Yves du Bois Noir (c'est le nom du bûcheron) a compris dans le regard de cette jeune fille, autre chose qu'un ordre. "Mademoiselle, voulez-vous entrer chez moi ? il fait si mauvais dehors !" Et Dyane entra dans cette pièce unique où brûlaient dans la cheminée de vieilles souches résineuses, donnant un certain parfum à la pièce. Il offrit un tabouret à Dyane, qui s'assit près de la cheminée pour sécher ses vêtements. Yves, intrigué par cette visite, n'osait parler, mais Dyane le devança :

- Vous vivez seul, Yves, ici, à l'orée du bois de mon père, vous n'avez pas de parents, de frères, de sœurs ?

- Non, répondit Yves, mes parents sont morts depuis quelques années, mon père premier, dont j'ai moins gardé le souvenir. Je sais que c'était les grands jours et quand le soleil passa derrière le pic Rachat, mon père passa de vie à trépas. Ma mère m'aimait beaucoup et m'avait donné tout ce qu'elle avait, car je n'ai ni frère ni sœur. J'ai davantage gardé la vision de la mort de ma mère, elle a beaucoup souffert pour mourir. Elle a fait le signe de la croix, avant de s'endormir pour toujours. Le soleil brillait encore, le printemps était là, les oiseaux chantaient dans le bois. Un voisin est venu la voir - un ami à moi -, il était venu avant qu'elle ne meure. Elle a pu lui dire quelques mots ; avant de partir, il l'embrassa, lui-même n'ayant plus ses parents, parce que ma mère était bonne pour tous. J'ai fermé ses yeux restés grands ouverts, puis j'ai veillé auprès d'elle, veillé très longtemps, jusqu'à ce que le sommeil m'emène dans un rêve que je vais vous dire.

Je vis ma mère, souriante, emportée dans un siège volant, dans le ciel empli d'étoiles, cherchant à attraper de ses mains de petits anges qui venaient voler autour d'elle ; je la vis longtemps, longtemps, jusqu'à ce qu'elle ne fut plus qu'une petite lueur ressemblant aux étoiles.

Yves avait fini son récit et Dyane avait écouté, silencieuse, pensive, cherchant à imaginer Yves, seul avec sa mère morte... alors qu'au château chez son père, des gens s'occupaient d'elle et de tous les membres de sa famille.

Dyane s'était levée et rapprochée d'Yves. Alors il s'enhardit et lui dit : *Qu'y a-t-il à votre service, Mademoiselle Dyane ?* Mais Dyane, n'y tenant plus, décide de tout raconter à celui avec qui elle rêvait depuis longtemps d'être seule :

Et bien voilà, je suis venue te voir, Yves, parce que mon père veut me marier, avec Jean d'Essertines-Basses ou Henri de Chavassieux ; mais ce n'est pas dans mes idées : je ne veux pas épouser un riche, un seigneur, je ne les aime pas. Alors, je me suis enfuie par le tunnel des hommes nains, j'ai retrouvé la sortie derrière Trézailles et j'ai couru jusque chez toi ; parce que c'est toi, Yves, que je veux épouser, si tu ne me dédaignes pas, parce que je fais partie des gens riches, ceux qui font souffrir les malheureux.

En face de cette ravissante fille de seigneur, Yves ne savait plus quoi penser et il dit : *Dyane, il ne faut pas désobéir à ton père, il faut rentrer au château. Et moi, que deviendrai-je, sans travail, sans les quelques deniers que ton père me donne ?*

- *Yves, je suis partie avec la dot que mon père m'a donnée, pour mon mariage. J'ai une bourse bien garnie d'écus et de louis d'or. Je ne partirai jamais plus de chez toi. Mon père sera obligé de m'écouter ; sinon, nous fuirons bien loin, vers la grande ville de Feurs. Nous nous en irons à travers champs, pour que personne ne nous voit et ne nous dénonce. Tu trouveras toujours du travail, je t'apporterai toujours mon soutien et un peu d'amour, tu ne dois plus savoir ce que c'est ! Comme je te connais, tu seras un travailleur modèle !*

Yves se demandait ce qui lui arrivait, n'osant plus même regarder Dyane, ni même lui dire une parole. *Retourne chez toi, Dyane* répéta-t-il. *Non, Yves, je reste chez toi.* Elle lui prit les mains dans les siennes et lui dit : *Plus rien maintenant ne nous séparera.*

Claude Viallard

Table

Première partie :

Un très vieux village, Essertines	p. 3
-----------------------------------	------

Deuxième partie :

L'abbé Epinat et l'histoire des hameaux d'Essertines	p. 13
Arcis	p. 20
Les Brosses	p. 23
Le château d'Essertines-Basses	p. 27
Chazelles	p. 30
Le Chevallard – les Gouttes	p. 33
Le village d'Eyrieux	p. 35
Le village des Faux	p. 37
Forys	p. 41
Lolagneraie	p. 45
Malleret	p. 48
Les Sagnes	p. 53
Trézailles	p. 54
Une ferme à Essertines, il y a 250 ans	p. 58
Le prix de la vie vers 1780	p. 61

Troisième partie :

Trois documents relatifs à Essertines :	
Fondation de l'hospice de Champdieu (1500)	p. 66
Visite pastorale de 1662	p. 69
Cahier de doléances de la paroisse (1789)	p. 72

Quatrième partie :

Un conteur à l'Ollagneraie : Claude Viillard (1913-1993)	p. 79
--	-------

Village de Forez, bulletin d'histoire locale du Montbrisonnais

Supplément au n°94-95 d'octobre 2003 – ISSN - 0241-6786

Siège social (abonnements) : **Centre Social de Montbrison**,
13, place Pasteur,
42600 MONTBRISON

- **Directeur de la publication** : Claude Latta.
- **Rédaction** : Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon.
- **Abonnement et diffusion** : André Guillot.
- **Comité de rédaction** : Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Edouard Crozier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Thérèse Eyraud, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, Francis Goutorbe (+), André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Muriel Jacquemont, Claude Latta, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Sophie Sagnard-Lefebvre, Marie-Pierre Souchon, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2003

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.